

**EQUIPES NOTRE DAME – ENS**

**EQUIPE RESPONSABLE INTERNATIONALE – ERI**

Equipe Satellite sur la formation chrétienne

# **L'AUBERGE/COURS SUR LA MORALE CHRETIENNE**

**Observation:** traduit d'un document original en portugais (du Brésil).

# SOMMAIRE

	<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLE 1</b>	<b>INTRODUCTION À LA MORALE – QUESTIONS PRELIMINAIRES .....</b>	<b>8</b>
	1.1- Terminologie .....	9
	1.2- La question morale.....	11
	1.3- Les bases rationnelles de l’Ethique.....	14
<b>TABLE 2</b>	<b>ETHIQUE THEOLOGIQUE ET TRADITION.....</b>	<b>19</b>
	2.1- Éthique Théologique.....	19
	2.2- Fidélité à la Tradition authentique.....	24
	2.3- La Morale Rénovée.....	31
<b>TABLE 3</b>	<b>QUESTIONS FONDAMENTALES DE MORALE – LES CATEGORIES MORALES DE BASE.....</b>	<b>38</b>
	3.1- La Liberté .....	38
	3.2- La Responsabilité .....	43
	3.3- L’Acte Moral.....	46
	3.4- L’Option Fondamentale.....	49
	3.5- La Loi Naturelle.....	51
<b>TABLE 4</b>	<b>QUESTIONS FONDAMENTALES DE MORALE – LA CONSCIENCE MORALE .....</b>	<b>53</b>
	4.1- Le mystère de la conscience.....	54
	4.2- Les types de conscience.....	55
	4.3- Les éléments sur l’histoire de la doctrine chrétienne .....	57
	4.4- Qu’enseigne le Catéchisme de l’Eglise Catholique (CIC) au sujet de la Conscience Morale ? .....	58
	4.5- La formation de la conscience.....	59
<b>TABLE 5</b>	<b>MORALE PERSONNELLE : PÉCHÉ ET CONVERSION.....</b>	<b>68</b>
	5.1- Le mal moral et la liberté .....	68
	5.2- Les problèmes et défis autour du péché .....	70
	5.3- Le péché dans les Saintes Écritures .....	73
	5.4- Notions de péché mortel et véniel .....	77
	5.5- L’occasion proche du péché .....	81
	5.6- La conversion : en quoi consiste-t-elle ?.....	83
	5.7- L’évangile incarné de la conversion .....	83
	5.8- Les sacrements de conversion .....	85
	5.9- La participation du converti dans la conversion.....	88
<b>TABLE 6</b>	<b>MORALE PERSONNELLE : LES VERTUS.....</b>	<b>92</b>
	6.1- Les vertus cardinales.....	96
	6.2- Les vertus théologiques .....	104

<b>TABLE 7</b>	<b>BIOÉTHIQUE .....</b>	<b>118</b>
	7.1- Une première réflexion : les cas qui interpellent la Bioéthique	119
	7.2- La valeur de la vie humaine et les exigences éthiques.....	120
	7.3- L'avortement d'un point de vue moral.....	122
	7.4- Euthanasie et Dysthanasie.....	125
	7.5- Transmission de la vie humaine et exigences éthiques.....	126
	7.6- Interventions humaines pour empêcher la transmission de la vie .....	136
<b>TABLE 8</b>	<b>DEFIS ÉTHIQUES - CARACTERE SOCIAL DE LA MORALE ..</b>	<b>140</b>
	8.1- Défis éthiques de l'économie .....	142
	8.2- Défis éthiques du travail .....	143
	8.3- Défis éthiques de la pauvreté.....	145
	8.4- Défis éthiques de la politique.....	147
	8.5- Défis éthiques de la culture .....	148
	8.6- Défis éthiques de l'environnement.....	149
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>152</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE UTILISEE, CITEE ET RECOMMANDEE .....</b>	<b>156</b>

## INTRODUCTION GENERALE

Ce cours est une contribution pour l'étude de la morale chrétienne ou de théologie morale (autrement appelée Ethique théologique), qui cherche, à la lumière de la parole de Dieu, à discerner les normes concrètes qui poussent la personne à sa pleine réalisation : **humaine et chrétienne**.

En ce sens, la "morale chrétienne est la pratique de la foi, à la suite de Jésus Christ pour réaliser le règne de Dieu". C'est ce qui définit le mieux la morale chrétienne et ses rattachements à la foi. Autrement dit, la morale est une dimension nécessaire de la foi chrétienne (la foi étant comprise en tant que relation entre l'être humain et son Dieu).<sup>1</sup>

Marciano Vidal éclaircit encore cette définition, quand il affirme que la théologie morale "est cette partie de la Théologie qui, à la lumière de la Révélation et de la Foi vécue dans la communauté ecclésiale, entend désigner le chemin de la pleine humanisation des personnes et de la société, sur le chemin de Jésus Christ et de son Règne".<sup>2</sup>

Ainsi comprise, la morale chrétienne ne décrit pas seulement les comportements humains, mais cible un idéal à poursuivre ou à vivre, dont la force inspiratrice est : **Jésus Christ**. Il est la norme suprême pour le comportement moral et la vie du chrétien.

*Gaudium et Spes* affirme que le Christ, qui est la révélation pleine du Père, est en même temps la révélation pleine de l'humain (cf. n° 22). C'est ainsi que la morale chrétienne se pose dans la perspective de la Révélation consignée dans les Ecritures et intégrée dans la vie de la communauté de Foi, de vie de chaque chrétien.

Ainsi s'exprime la Commission Biblique Pontificale :

Pour les chrétiens, les écritures saintes ne sont pas seulement la source de la révélation, le fondement de la Foi, mais aussi le point essentiel de référence de la Morale. Les chrétiens sont convaincus que, dans la Bible, peuvent se trouver les indications et normes pour agir avec rectitude et pour atteindre la vie en plénitude.<sup>3</sup>

Le Concile Vatican II propose un "*aggiornamento*" (actualisation) et une rénovation de la Théologie Morale, qui depuis le XVIIème siècle portait une tonalité ou une vision négative et pessimiste, plus préoccupée par la condamnation des

<sup>1</sup> VIDAL, Marciano. **Para Conhecer a Ética Cristã**. São Paulo: Edições Paulinas, 1993, p. 11-15.

<sup>2</sup> VIDAL, Marciano. **Moral de Atitudes**. Aparecida: Editora Santuário, 1978, p. 482-489.

<sup>3</sup> PONTIFÍCIA COMISSÃO BÍBLICA. **Bíblia e Moral - Raízes Bíblicas do Agir Cristão**.

erreurs morales de la personne, de la société et du monde, que de promouvoir la personne dans son intégralité.

Dans la perspective de la Morale appelée *casuistique*, il y avait comme un dualisme à l'égard de l'être humain, du monde, du corps, de la sexualité, qui a séparé et opposé certaines réalités comme le corps et l'âme, le spirituel et le matériel, le ciel et la terre, etc.

Le pape Jean XXIII lui-même déclara à l'ouverture du Concile Vatican II que "les erreurs tombent d'elles même ou sont confrontées aux valeurs chrétiennes de manière positive".<sup>4</sup>

Un texte conciliaire fondamental parle de "l'*aggiornamento*" de la Théologie Morale :

Il y a un soin spécial à perfectionner la Théologie Morale, dont l'exposition scientifique, nourrie d'une plus grande intensité par la doctrine des saintes écritures, devra montrer l'excellence de la vocation des fidèles en Christ et son obligation de produire des fruits dans la charité pour la vie du monde.<sup>5</sup>

Les commentaires des théologiens à propos de ce texte et de la nécessité d'un "*aggiornamento*" font ressortir ce que le Concile attend de la morale :

- a) Caractère scientifique ("exposition scientifique") ;
- b) Spécificité chrétienne ("nourrie avec plus d'intensité par la doctrine des Saintes Ecritures") ;
- c) Orientation positive et de perfection ("elle devra montrer l'excellence de la vocation chrétienne") ;
- d) Caractère ecclésial ("des fidèles en Christ") ;
- e) Unifiée dans la charité et l'ouverture au monde ("son obligation de produire des fruits dans la charité pour la vie du monde").

Dans ce contexte, ce cours poursuit les objectifs suivants:

**Objectif général:**

- Comprendre que la Morale a toujours existé et que l'être humain possède une conscience morale qui le pousse à distinguer le bien du mal dans le contexte dans lequel il vit, et que cette même Morale montre Jésus-Christ comme l'idéal qui doit être suivi et vécu.

---

<sup>4</sup> AGOSTINI, Nilo. "Moral Renovada para uma Catequese Renovada". Texto publicado em CNBB (Org.). **Catequistas para a catequese com adultos: Processo formativo**. 1ª edição, São Paulo: Paulus, 2007, p. 45-62.

<sup>5</sup> DÉCRET SUR LA FORMATION DES PRÊTRES OPTATAM TOTIUS ECCLESIAE RENOVATIONEM, n° 16. "Que les disciplines théologiques soient enseignées à la lumière de la Foi et sous la direction du magistère de l'église, afin que les élèves puissent trouver avec exactitude la doctrine catholique dans la Révélation divine, la pénètrent profondément, en fassent un aliment de vie spirituelle et deviennent capables de l'annoncer, l'exposer et la défendre dans le ministère sacerdotal".

### **Objectifs spécifiques:**

- Présenter l'Éthique/Morale et les *Ethos*. La première dimension commune théorique et réflexive, la seconde comme dimension pratique de la vie morale dans le quotidien des personnes ;
- Faire comprendre que l'homme agit dans son quotidien non seulement par tradition, éducation ou habitude, mais principalement par la conviction de la foi, tout comme par l'intelligence et la raison ;
- Prendre conscience que la personne est le centre de toute considération Éthique et Morale dans la perspective chrétienne.

Ainsi, le présent cours permettra aux lecteurs intéressés par la grave crise morale dans laquelle nous vivons en ce moment ("changement d'époque", selon le Pape François),<sup>6</sup> d'entendre les signaux des temps, de les interpréter à la lumière de l'Évangile, et de répondre, par son mode de vie au quotidien, aux questions et interrogations des hommes au sujet du sens de la vie présente et future, et de la relation entre les deux.

Le chrétien non seulement croit, mais vit aussi. C'est pourquoi, la vie du chrétien doit être en conformité avec ce qu'il croit, et ses croyances doivent s'incarner dans la vie quotidienne.

Considérant que l'homme est social par nature, la vie morale n'affecte pas seulement sa vie personnelle, mais aussi ses attitudes dans la coexistence humaine (vie sociale et communautaire).

Le cours de MORALE est structuré par les chapitres suivants :

- 1- Introduction à la Morale : questions préliminaires
- 2- Éthique théologique et tradition
- 3- Catégories morales de base
- 4- La conscience morale
- 5- Morale personnelle : péché et conversion
- 6- Morale personnelle : les vertus
- 7- Bioéthique
- 8- Morale sociale

Dans une société de consommation relativement permissive et tolérante, avec la perte du sens éthique et la détérioration des relations humaines, où les moyens de communication ont une forte influence (positive et négative), il y a encore plus besoin de formation chrétienne des personnes (des catholiques, des couples chrétiens), pour qu'elles soient illuminées des lignes fondamentales de l'Évangile.

---

<sup>6</sup> Sa nature est principalement culturelle, en elle se fonde la conception intégrale de l'être humain et sa relation avec le monde et avec Dieu.

La morale catholique est souvent vue, même par nous catholiques, comme un ensemble de préceptes plus ou moins restrictifs, qui disent simplement ce qui est juste et ce qui est mauvais – bien que souvent les personnes ne comprennent pas pourquoi certaines choses sont considérées justes et d'autres mauvaises par l'Eglise. Cette vision pauvre et négative de la morale ou de l'éthique chrétienne, qui éloigne certains de la religion, est largement exploitée par la presse laïque, qui aime présenter l'Eglise comme "le grand répresseur".

Le pape François a affirmé que "toutes les discussions doctrinales, morales et pastorales n'ont pas à être décidées par une intervention du magistère", mais que les réponses et solutions doivent être recherchées dans la culture propre d'un pays, en observant les traditions et les défis locaux.

Et le Pape de continuer : "Un véritable pasteur (éducateur) ne doit pas se contenter de l'application de lois morales. Dans la croyance que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois les chemins de la miséricorde".

Jésus-Christ est le visage de la miséricorde du Père. Le mystère de la Foi chrétienne semble trouver dans ces paroles sa synthèse. Telle miséricorde s'est révélée vivante, visible et a atteint son apogée en Jésus de Nazaré. Avec sa parole, ses gestes et toute sa personne, Jésus de Nazaré révèle la miséricorde de Dieu.<sup>7</sup>

La miséricorde de notre Seigneur se manifeste surtout quand Il s'incline sur la misère humaine et démontre sa compassion, pour qui a besoin de compréhension, soin et pardon. Tout en Jésus parle de miséricorde ; plus encore, Lui-même est la miséricorde.

Voilà ce à quoi se consacre cette étude : que personne ne vive à la marge de l'Evangile de Jésus Christ, et que tous puissent adhérer à la personne de Jésus Christ et, par conséquent, à la doctrine de Jésus, à son Evangile.

Jésus et son message – le Règne de Dieu – est le point de départ et d'arrivée pour tout chrétien (Mc 1,15; Mt 5,3-12).

L'étude de la morale chrétienne – par les fidèles laïcs – se révèle être d'une certaine complexité ; non seulement en raison de la présence de concepts abstraits, mais aussi parce que les personnes ont encore beaucoup de doutes sur la doctrine de la Foi et de la Morales catholique.

Pour beaucoup, la morale chrétienne est considérée comme un ensemble de théories, difficiles à comprendre dans leur ensemble, et non comme un fondement et une motivation pour l'action des chrétiens dans leur quotidien.

Ce cours possède, peut-être une complexité supérieure à d'autres, et, pour cela, le langage peut paraître plus soutenu. Il est, aussi, plus long et propose

<sup>7</sup> Pape François. *Misericordiae Vultus*. Bulle de Proclamation du Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde, Rome, 11 avril 2015.

des questions à la fin de chaque partie, faites pour permettre une meilleure compréhension de ce qui a été lu.

Par ailleurs, se profile dans le même esprit et dans le même désir de répondre aux questionnements de notre Foi catholique, la recherche de la Vérité.

La père Caffarel disait toujours que l'un des objectifs du mouvement des Equipes Notre Dame est d'être "**une école de vie chrétienne**", qui aide les couples à "acquérir la compréhension des exigences de la vie chrétienne, de ce qu'elle est, dans sa globalité, et de toutes les richesses du dogme" ; elle doit aider à montrer "ce qu'est la vie chrétienne, dans son entièreté, dans toute son amplitude" (...), parce que "les équipiers Notre Dame doivent désirer vivre avec le Christ, comme le Christ, par le Christ, partout : dans la sphère conjugale, (...) mais aussi dans la vie professionnelle, dans la ville, dans la paroisse, dans les loisirs".



## TABLE 1

# INTRODUCTION À LA MORALE

## QUESTIONS PRELIMINAIRES

Nous allons débiter cette partie en donnant quelques définitions de base, afin d'éviter doutes ou confusions dans la terminologie utilisée.

Il est important de noter que l'étude de ce cours – la Morale Chrétienne – s'insère dans le contexte de la Théologie Morale, qui traite de la réflexion sur les actes humains, dans la perspective de sa réalisation en tant que personne humaine en Jésus Christ, en tant que partie prenante du plan de la Création et de la Rédemption. Il s'agit, en effet, du style de vie que le chrétien est appelé à suivre dans chaque dimension de sa vie.

Nous allons aborder la morale chrétienne d'une part, en soulignant une **question anthropologique** (réalisation de la personne humaine) et, d'autre part, une **question théologique** (réalisation de la personne humaine à la lumière de la foi en Jésus Christ).

Les Saintes Ecritures sont l'esprit de la morale chrétienne, non pas comme un code de "moralité", mais bien comme une source de vie morale.

### 1.1- Terminologie

Les termes Morale et Éthique sont utilisés fréquemment comme synonymes, mais conservent entre elles certaines différences, comme nous pouvons le voir ci-après :

Les philosophes grecs utilisent le mot "éthique" en partant d'ethos ou coutume, morale. L'éthique est la réflexion systématique qui tente de soutenir la conduite de la nature humaine. Cicéron, dans son précis sur le fatalisme (De Fato), propose d'enrichir la langue latine pour ne pas à avoir à utiliser le grec éthique, inventant le mot "moral". Tout comme les grecs dérivent l'éthique de *ethos*, coutume, de même peuvent faire les romains, en déclinant *moralis*, morale, de *mos*, coutume en latin. Ainsi, sont restés dans le monde occidental les deux mots, **éthique et morale**, qui originellement signifient la même chose, l'un en grec, l'autre en latin. Il est certain qu'au fil des siècles les deux mots se sont enrichis de nuances qui s'additionneraient. Ainsi, en certaines occasions et pour certains ces mots se différencient, bien qu'historiquement ils soient synonymes.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> HORTELANO, Antonio. *Moral Alternativa - Manual de Teologia Moral*. Traduction de l'espagnol par João Rezende Costa, Editions Paulus: São Paulo, 2000, p. 20.

Ainsi, nous utilisons:

- Éthique → pour une approche plus rationnelle, philosophique.
- Morale → pour une considération religieuse et pour des codes de comportement en relation avec cette vision religieuse.

Donc, l'éthique (*Ethica*) est la norme, alors que la morale (*MOS*) est l'action. Autrement dit, l'éthique est ce qui se produit dans le champ du discours, et la morale est ce qui se produit dans le champ de la pratique. La morale est convention, et l'éthique est réflexion.

Dans la perspective de la morale chrétienne, Ethique et Morale coïncident, et peuvent être ainsi définies :

- Une manière d'être, de penser et d'organiser un peuple ;
- Un ensemble de connaissances extraites de la recherche sur les comportements humains, tentant d'expliquer les règles morales de manière rationnelle, fondamentale, scientifique et théorique ;
- Une réflexion sur la vie morale, où sont soulignés les valeurs, les normes et les principes pour un bien agir humain ;
- Etude des coutumes, comportements ou règles qui régissent la vie, déterminant les actions et jugements sur la moralité des actes humains.

Ainsi, l'Éthique, et/ou la Morale, sera responsable de la construction des bases qui vont guider la conduite de la personne humaine, déterminant son caractère et son mode de comportement dans une société déterminée.

### **Quel est le sens du mot *ETHOS*?**

*Ethos* évoque la vie morale d'un individu ou d'un groupe. Dans la langue grecque, le mot *ethos* se retrouve sous deux formes :

- Commencant par ε → (epsilon) => Signifie Coutume/Ethologie (étude des coutumes).
- Commencant par η → (êta) => Signifie Caractère / Manière d'être.

Cet *ethos* en référence au caractère est priorisé pour la Morale, parce que l'éthique s'identifie plus avec le caractère ou la manière d'être acquise, plutôt qu'avec la coutume.

Le mot "éthique" vient du grec *ethos*, et signifie, littéralement, la maison, le foyer, l'habitat, le nid, le refuge, l'identité, la conscience ; le lieu où les personnes habitent ; l'éternel et mystérieux foyer de l'Être, là où les êtres humains peuvent se rencontrer en profondeur avec "L'ÊTRE", et par là avec soi-même.

En ce sens, *ethos* fait référence à *humanum*, et montre un mode propre d'être et de vivre où "s'abrite" l'humain.

C'est pourquoi, quand on parle de **ethos chrétiens**, émerge toute l'expérience accumulée par les chrétiens au fil de l'histoire, ayant comme référence fondamentale la personne, le mystère et l'œuvre de Jésus. Le Christ lui-même est la norme suprême des chrétiens.

## **1.2- La question Morale**

La question Morale peut être confondue, parfois, avec la réalité sociologique ou juridique. Ce sont des réalités proches et importantes pour la morale, mais elles ne coïncident pas toujours. Pour ne pas être une morale abstraite, basée seulement sur des principes, il est important qu'elle prenne en compte la réalité (le vécu et le normatif).

### **a) Les coutumes et la morale – le niveau sociologique de la Morale**

La Morale doit prendre en compte la réalité. C'est son point de départ. Les coutumes, surtout les errements d'une culture, nous sont beaucoup plus familiers, plus proches de ce que nous souhaiterions qu'ils soient.<sup>9</sup>

La Morale a pour objectif de : transformer les coutumes en critères qui se justifient ; transformer les échelles de valeurs qui justifient la vie ; travailler dans l'ensemble des aspirations qui font partie de la compréhension de la vie, et qui sont aussi responsables des changements socio-historiques.

La connaissance sociologique et statistique traite du jugement des faits, c'est à dire, de ce qui est. L'Éthique évolue sur les jugements de valeurs, c'est à dire, sur ce qui doit être.

Une morale concrète peut être désincarnée, mais peut aussi céder à la tentation de vouloir déduire, du vécu et des faits, des normes d'action ou des principes de valeurs.

Sur la question de la vérité et de la valeur, la croyance pseudoscientifique de la majorité absolue ne vaut rien. L'Éthique ne se mesure pas par la quantité. Ce n'est pas parce que "tout le monde le fait" que c'est une vertu.

**Conclusion:** l'Éthique ne se fonde pas sur le fait sociologique.

### **b) Le licite (légal) et la question morale**

Une loi ou une norme a ses valeurs positives. Elle sert à protéger, à réguler, et a une finalité pédagogique. La Morale est nécessairement liée au niveau licite – illicite, légal – illégal.

Cependant, une éthique, qui se préoccupe de ce qu'elle doit être, a la fonction de démystifier le niveau légal de la réalité.

Il faut être clair sur le fait que l'ordre juridique n'est pas l'unique instance normative (la Morale ne doit pas se reposer sur la protection juridique des valeurs

---

<sup>9</sup> Par exemple, une culture qui prime par l'économie, comme axe directeur et organisateur des relations sociales, produit inévitablement une tendance religieuse consumériste, sur les traces de la prospérité, qui établit des relations commerciales avec le divin.

éthiques, ni la loi positive être l'expression des valeurs et systèmes moraux des groupes majoritaires).

D'autant qu'un comportement concret peut être évalué en partant de la conscience (elle a un caractère moral), et peut être évalué à partir de la perspective de l'ordonnement juridique (elle a un caractère juridique). Dans le cas concret d'une personne, c'est la conscience qui a la primeur ; donc il existe une subordination du niveau juridique à l'ordre moral.

La justice de l'ordonnement juridique se mesure à ce qu'il apporte au bien commun. Dans la réalisation du bien commun, la justice des lois civiles doit laisser de l'espace pour l'objection de conscience, sans pour autant, causer des dommages au bien commun.

**Conclusion:** la question Morale ne s'identifie pas, bien qu'elle ait des connexions ou des liens étroits, avec l'ordonnement juridique.

### **c) La conditionnalité de la question Morale**

Nous vivons dans un temps dans lequel nous pouvons identifier une « crise » de la Morale. Cependant, cette crise peut être évaluée sous le prisme de dé-moralisation et sous le prisme du changement.

La réalité, aujourd'hui, est faite d'ombres et de lumières. La crise trouve son origine dans la compréhension incorrecte des grands champs signifiants de la réalité (le monde, l'homme, Dieu). Ils ont subi des obscurcissements. La crise de la Morale est liée à la crise culturelle et de civilisation.

En observant la crise sous l'aspect de la dé-moralisation, nous identifions trois niveaux:

- a) **Sur l'immoralité** → C'est la manière la plus superficielle de l'analyser. Normalement elle mesure la réalité en termes quantitatifs.
- b) **Sur la permissivité** → La société aujourd'hui est permissive, fruit de son pluralisme géré par la tolérance.<sup>10</sup> Le Pluralisme, la permissivité et la tolérance se répercutent en profondeur dans la manière de vie et de de formuler la Morale. Nous vivons aujourd'hui dans une société ouverte.

La permissivité sociale se caractérise par le passage de la clandestinité à la publicité. Les moyens de communication sociaux sont des facteurs importants de ce passage, ainsi que la justification qu'il est nécessaire de pour rendre les faits publiques : "Nous devons montrer comment sont les choses".

Le grand problème, d'une part, est que l'on fait la publicité des failles morales ou des vécus, sans prendre en compte les valeurs, ce qui créé un obscurcissement des valeurs morales. Elle laisse passer une mentalité de connaturalité avec le mal. Elle réduit le niveau de la réaction morale. Les aspects négatifs de la permissivité sont encore plus ressentis par les adolescents, des individus en formation, des personnes simples, etc.

---

<sup>10</sup> Certains auteurs affirment que la tolérance est une des vertus, nécessaire pour élever l'être humain à sa condition d'être civilisé, et représente un état moins mécanique de vivre les différences.

D'autre part, nous devons soigner le scandale pharisien et la morale hypocrite. La vie privée, soit disant pour le bien de l'individu, et pour le bien de la société, est passée au crible de manière excessive. Les failles de l'administration publique en revanche doivent être rendues publiques. Cela aide à élever le sens moral de la société elle-même.

En ce qui concerne la permissivité juridique, par exemple, elle a favorisé le déclin des valeurs morales chrétiennes. Il faut que cela soit clair que, pour nous chrétiens, l'ordre juridique doit avoir comme base l'ordre moral. Si la loi permet quelque chose, ce peut être quelque chose qui, d'un point de vue moral, soit immoral. Si la loi civile tolérante crée un vide moral, c'est le devoir des chrétiens de combler ce vide en étant un exemple, et travailler honnêtement et sincèrement à changer la loi.

- c) **Sur l'amoralité** → C'est le niveau le plus profond et le plus préoccupant. Notre société a des facteurs structurels qui rendent difficiles l'éthique et génère l'amoralité (modes relationnels : consumérisme, massification, hédonisme, technicisme, etc.).

Nous voyons surgir l'homme-foule, par exemple, qui se caractérise par l'impulsivité collective et l'irréflexion. Sont présents là, l'anonymat, l'incompétence, et l'impuissance. Est également à déplorer, aujourd'hui, la désintégration des relations humaines. Nous avons besoin d'organiser le lien. Les choses sont impersonnelles et trop professionnelles.

Par ailleurs, soulignons aussi la fonction manipulatrice de la parole (communication). Cela montre la fonction manipulatrice des attitudes. Les moyens de communication, par exemple, dictent des normes comportementales et manipulent facilement les individus et les groupes, créant des individus et des groupes complètement aliénés.

Tout cela favorise la dégradation de l'amour et de la sexualité, par exemple. Il n'existe plus de rencontre entre les personnes. Il n'y a plus d'engagement. Les musiques, les gestes sont les signes de la dégradation de l'amour.

La culture de demain dépend de la culture d'aujourd'hui. La publicité actuelle valorise l'érotisme au risque d'une dépersonnalisation. La violence devient un mode de communication interpersonnel. On assiste à l'augmentation de la violence gratuite. Par ailleurs, nous sommes dans une sorte d'impasse idéologique: l'humanité ne sait plus si elle doit donner plus de pouvoir à l'état ou à l'individu.

Enfin, nous constatons l'appauvrissement de l'esprit humain : manque d'altruisme ; déficit de volontariat ; manque d'oblativité (gratuité). Quand l'esprit est pauvre, il est difficile de parler d'éthique.

Mais, il est clair qu'il existe aussi des **facteurs socioculturels** qui aident à maintenir vivantes les questions morales :

- a) La recherche du sens de la vie ;

- b) La nécessité de faire surgir des utopies globales, d'idées, de rêves. Pour l'humanité il ne reste plus qu'à "miser sur les utopies" ;
- c) La valeur inaliénable de la personne humaine. Il y a l'opportunité de voir resurgir l'éthique. L'humanité est sensible aux droits humains.

En regardant la **crise sous le prisme du changement** – et c'est ainsi que nous sommes appelés à interpréter la situation actuelle en tant que chrétiens -, il est nécessaire dès à présent de faire naître des changements dans la propre compréhension de la vie et des valeurs.

Certains **changements significatifs** doivent être soulignés :

- a) Valorisation de l'historicité de l'homme et du monde (GS, 5). L'homme est un être historique. Il ne vit pas seulement dans le temps, il est aussi temporalité ; cela signifie qu'il est une réalité dynamique, qui comprend les valeurs sur un mode nouveau ou différent;
- b) La diversité culturelle et sociologique des normes du comportement. Il est important de ne pas confondre une forme concrète de comportement humain avec les normes éthiques. Il faut être vigilant avec l'ethnocentrisme.<sup>11</sup> Les valeurs propres d'une culture ne doivent pas disparaître. Cependant, toutes les formes socioculturelles ne se valent pas ;
- c) Nous devons avoir un doute sincère sur le concept de nature humaine. La nature humaine a été considérée par la Morale Chrétienne comme le lieu abstrait des valeurs et des principes éthiques.

### 1.3- Les bases rationnelles de l'Éthique

Avant de parler des fondements de l'Éthique Chrétienne, il faut parler de rationalité de l'Éthique. Il est nécessaire de fonder l'Éthique Chrétienne dans la rationalité, c'est à dire donner plus de crédibilité à la Morale Chrétienne. Nous voulons surtout mettre l'accent sur la rationalité de la dimension éthique de l'être humain.

#### 1.3.1- Le sens éthique de l'existence humaine

La rationalité de l'Éthique est réelle en raison de la présence du sens moral dans l'ensemble des vécus humains (elle a sa place dans chaque vie humaine). La vie humaine est inséparable de son interprétation.

Le sens éthique de l'existence humaine apparaît quand nous regardons les dimensions de la responsabilité et de l'engagement. Selon Aristotéles, "l'être humain naît éthique parce qu'il peut, par son intelligence, diriger les impulsions de sa nature profonde (*physis*) et réfléchir sur ses actions".<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Une vision ethnocentrique démontre, parfois, une méconnaissance des différentes habitudes culturelles, conduisant à l'irrespect, à la dépréciation et à l'intolérance à l'égard de ceux qui sont différents, créant, dans les cas les plus extrêmes, des attitudes de préjugés, radicales et xénophobes. Un individu ethnocentré considère les normes et les valeurs de sa propre culture meilleures que celles des autres cultures. Cela peut être un problème, parce que cela donne fréquemment naissance à des préjugés et des idées infondées.

<sup>12</sup> MOSER, Antônio. **Teologia Moral: a busca dos fundamentos e princípios para uma vida feliz**. Petrópolis: Vozes, 2014, p. 23.

Le pape Benoit XVI, dans un discours aux parlementaires du Parti Populaire Européen, explique son **sens éthique de l'existence humaine**, soulignant qu'existent des principes non négociables, qui ne sont pas le fruit de la religion, mais sont fondés sur la nature humaine :

En ce qui concerne l'église catholique, l'intérêt principal de ses interventions dans la sphère publique est la protection et la promotion de la dignité de la personne et, par conséquent, elle appelle en conscience à une attention particulière pour les principes qui ne sont pas négociables.

Parmi ceux-ci, aujourd'hui émergent : la protection de la vie dans toutes ses étapes, depuis le premier moment de la conception jusqu'à la mort naturelle ; reconnaissance et promotion de la structure naturelle de la famille, en tant qu'union entre un homme et une femme basée sur le mariage, et sa défense contre les tentatives pour la rendre juridiquement équivalente à des formes d'union qui, en réalité, l'abiment et contribuent à sa déstabilisation, niant son caractère particulier et son rôle social unique ; la protection du droit des parents à éduquer leurs propres enfants.

Ces principes ne sont pas des vérités de la foi, même s'ils bénéficient de l'éclairage et de la confirmation de la foi. Ils sont inscrits dans la nature humaine et, par conséquent, sont communs à toute l'humanité. L'action de l'église pour les promouvoir ne constitue donc pas un caractère confessionnel, mais se destine à tous, indépendamment de leur filiation religieuse.

Au contraire, cette action est d'autant plus nécessaire que ces principes sont niés ou mal compris, parce que cela constitue une offense à la vérité de la personne humaine, une blessure grave infligée à la justice elle-même.<sup>13</sup>

Au quotidien, nous nous confrontons spontanément au sens moral de la vie, par exemple, dans le langage lui-même : tuer est mal ; ne fais pas cela ; il est bon de courir. La structure socio-historique de la réalité est faite de valorisations, normations (d'où le sens éthique). Toute structure sociale a des réalités ouvertes et des réalités régulées.

C'est pourquoi il est nécessaire de situer le sens moral dans l'ensemble des activités de base dont est faite l'existence humaine ; c'est à dire dans la vie économique, intellectuelle, sociale, esthétique, religieuse, etc.

En observant la globalité de l'existence humaine, nous pouvons distinguer des niveaux entre les champs de la vie : biologique, anthropologico-culturel, psychologique, religieux, etc.

Au niveau psychologique, le sens moral se traduit par des comportements, c'est à dire la réponse du sujet aux stimulations signifiantes.

Nous pouvons souligner trois éléments de motivation fondamentaux du comportement qui intègrent la structure psychologique de la conduite morale : les aspects cognitifs, les aspects affectifs et les aspects de motivation.

---

<sup>13</sup> BENOIT XVI, *Ad Congressum a "Popolari Europae Factione" provectum* (30 de março de 2006), in AAS 98 (2006), 344-345.

**a) Les aspects cognitifs:**

- Conscience de soi ;
- Conscience de l'autre ;
- Anticipation des conséquences du comportement ;
- Formulation et application de normes et principes ;
- Convictions morales (compréhension des valeurs) ;
- Capacité de la pensée conjecturale (pensée logique, basée sur les hypothèses) ;
- Cohérence intellectuelle.

**b) Les aspects affectifs:**

- Capacité à l'empathie (identification à l'autre et à ses problèmes) ;
- Imitation (surtout dans les premières années de la vie) ;
- Pudeur, honte et remords (comme indicateurs de moralité).

**c) Les aspects de motivation:**

- Dépendance de l'extérieur (hétéronomie) ;
- Approbation sociale ;
- Réciprocité (importance pour la justice) ;
- Conscience morale (indicateur de l'autonomie morale)

### **1.3.2- La structure socio culturelle de l'Ethique**

Si la conduite individuelle a nécessairement une base éthique, l'enchevêtrement de la vie sociale a aussi sa dimension éthique (individu X société). La dimension éthique de la structure sociale conditionne la pratique transformatrice de la réalité sociale.

**a) L'anthropologie culturelle et éthique**

L'*ethos* fait partie de la culture de tout groupe humain. Il se manifeste dans les motivations, les justifications, les orientations des valeurs, dans les normes concrètes. C'est pourquoi il est difficile d'isoler l'éthique d'une culture concrète.

La culture est la particularité humaine, et c'est ce qui distingue l'homme du comportement des autres animaux. L'animal est limité par la nature. L'être humain se trouve libéré mais "sans défense" "impuissant" par la culture. L'être humain est un être culturel, en qui se trouve nécessairement l'éthique.

**b) La culture comme donnée socio-historique**

La culture est une réalité factuelle. C'est une forme réelle de la vie d'un groupe humain. C'est une manière d'exprimer la vie et de la comprendre. Pour l'éthique cela signifie éviter le relativisme moral et l'ethnocentrisme moral.

**c) La fonction de l'*ethos* dans la structure socioculturelle**

Cette fonction peut être vue de façon critique ou de façon naïve. La culture sociale dominante tend toujours à manipuler l'*ethos* d'une société (il existe des



composants idéologiques aussi bien dans l'éthique vécue que dans celle qui est formulée).

La fonction idéologisante des contenus moraux se manifeste par ces attitudes qui veulent maintenir l'ordre établi.

Quant à la responsabilisation : c'est elle qui rend la morale subjective ou personnelle. La manipulation intervient dans le transfert de responsabilité, par exemple, vers une autorité externe, qui peut être la loi voire même Dieu.

#### **d) Les effets de la localisation éthique**

L'éthique au sein de la conscience morale se manifeste à travers:

- Les jugements de conscience hétéronomes, c'est à dire que la décision est en en dehors de la morale (c'est le fruit du manque de capacité critique);
- Les jugements autoritaires de conscience : elle est dominée par l'autorité ou bien agit de manière autoritaire ;
- Les jugements de conscience massifiés : elle agit par réaction de masse, par contagion ;
- Les jugements de conscience : elle a tendance à servir l'ordre dominant.

#### **e) A qui profite la manipulation éthique**

Etant donné que l'essentiel de la manipulation éthique est structurel, elle est naturellement au service du pouvoir politique, économique, culturel ou religieux dominant.

### **1.3.3- Perspectives philosophiques de l'Ethique**

La dimension éthique de l'existence humaine est un thème de premier ordre dans la réflexion philosophique. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi. La fonction que nous pouvons admettre aujourd'hui est le fondement qui donne un support à l'éthique de la critique raisonnable. Le principal est la raison critique. Si elle n'est pas rationnelle, elle ne présente pas les conditions pour étayer ou pour justifier.

**Questionnements** : est-ce vrai que la raison humaine agit toujours de manière raisonnable ? Parfois la raison ne préfère-t-elle pas le non raisonnable ? Agissant rationnellement, sommes-nous plus capables d'être partiaux ?

Il n'existe pas une seule justification philosophique à l'éthique. Ce n'est pas la fonction de l'Ethique Théologique de se prononcer pour l'une ou l'autre éthique philosophique (l'Eglise ne pense pas ainsi). L'Ethique Théologique doit utiliser les différentes contributions philosophiques et discerner.

**Pour réfléchir :**

- 1) Comment pouvons-nous définir Ethique et Morale ?
- 2) Dans la perspective de la Morale Chrétienne, Ethique et Morale coïncident. Quelles sont les caractéristiques que vous définiriez ?
- 3) Quel est le sens du mot *ETHOS* ? Cherchez un peu plus au sujet de l'*ETHOS* comme référence au "*humanun*".
- 4) La question Morale est-elle une réalité sociologique ou juridique ? ou aucune de ces réalités ? Justifiez.
- 5) Que signifie le fait de dire que nous vivons aujourd'hui une "crise morale"? Quelles sont les aspects majeurs de cette crise ?
- 6) Pourquoi est-il nécessaire de fonder l'Ethique Chrétienne dans la rationalité ? Qu'est-ce que cela signifie ? Quelles sont les bases rationnelles de l'Ethique ?
- 7) Pourquoi les principes éthiques de l'existence humaine ne sont-ils pas les fruits de quelque religion et sont-ils considérés non négociables ?
- 8) Mettez en évidence et recherchez les critères "positifs" qui fondent et soutiennent l'Ethique.

## TABLE 2

### ETHIQUE THEOLOGIQUE ET TRADITION

Cette partie approfondit les réflexions sur l’Ethique Théologique – ou morale catholique – qui tient le Christ comme référence. Comme l’affirme la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, la morale a besoin de Jésus comme modèle ; les fidèles chrétiens doivent aspirer à s’identifier à Lui ; la Bible sert à le comprendre et à mieux le connaître. (GS, 22)

Dans ce contexte, il est important de comprendre quel est l’objectif et la mission de la morale catholique. Comme l’affirme Pinckaers:<sup>14</sup>

“La morale catholique ne se réduit pas à un simple code de prescriptions et d’interdits enseigné par l’Eglise pour maintenir les personnes dans l’obéissance au détriment de leur liberté. Elle cherche, surtout à répondre au désir du cœur humain pour la liberté et le bien, en proposant un chemin qui, quand il est suivi, fait croître cette aspiration et la renforce à la lumière de l’Evangile. La morale catholique n’est pas oppressive par nature, ni conservatrice par principe : elle cherche à éduquer pour la croissance. Là est sa véritable mission”.

#### 2.1- Éthique Théologique

Comme nous l’avons vu dans la partie 1, le Concile Vatican II a demandé une présentation de la morale alimentée par la doctrine des Ecritures et des Pères de l’Eglise ; plus fermement unie à l’enseignement dogmatique sur la Trinité, le Christ et les sacrements ; et mieux fondée, tant scientifiquement que philosophiquement, pour assurer une confrontation plus avisée avec la pensée contemporaine.

##### 2.1.1- Les sources de l’Ethique Théologique ou Théologie Morale<sup>15</sup>

Les sources de la Théologie Morale : la Parole de Dieu et l’expérience humaine. La parole de Dieu non seulement écrite, mais aussi comprise, interprétée, vécue, proclamée à travers l’Eglise des siècles (Ecritures Saintes, Saintes Traditions et Magistère Sacré).

Le recours aux Saintes Ecritures est imprescriptible. Si les sources de la Théologie Morale ne sont pas dans l’esprit de la Parole de Dieu, alors elle n’est pas chrétienne.

<sup>14</sup> PINCKAERS, Servais-Théodore. *A Moral Católica*. Tradução de Paulo Jacobina, São Paulo: Quadrante, 2015, p. 9.

<sup>15</sup> Cf. GS 33, 36 e 46.

Surviennent alors quelques questions :

- Quelle est la relation exacte entre les Saintes Ecritures et la Morale ?
- Quelles sont les normes bibliques valides aujourd'hui ?
- L'Ecriture Sainte donne-t-elle seulement des orientations fondamentales? Ou fournit-elle aussi des normes catégorielles concrètes et valides pour aujourd'hui ?

#### a) Les Saintes Ecritures et les orientations fondamentales

Il ne fait aucun doute pour l'église que les Saintes Ecritures sont essentielles pour l'Ethique Chrétienne, et que les orientations fondamentales pour la Théologie Morale trouvent leur origine spécifique dans les Saintes Ecritures. C'est un fait. Il suffit de vérifier ce que nous dit la Constitution Dogmatique *Dei Verbum* sur la Révélation Divine, numéro 24, quand elle évoque l'importance des Saintes Ecritures pour la Théologie :

La Théologie sacrée s'appuie, comme fondement vivace, sur la parole de Dieu écrite et sur la sainte Tradition, et en elle se renforce fermement et se renouvelle sans cesse, cherchant, à la lumière de la Foi, toute la vérité contenue dans le ministère du Christ. Les Saintes Ecritures contiennent la parole de Dieu, et, par le fait d'être inspirées, sont véritablement la parole de Dieu ; ainsi, l'étude de ces livres saints doit être comme l'âme de la sainte théologie. De même, le ministère de la parole, c'est à dire la prédication pastorale, la catéchèse et toute forme d'instruction chrétienne, dans laquelle l'homélie liturgique doit avoir une place centrale, s'alimente avantageusement et se revigore en sainteté à la parole des Ecritures.<sup>16</sup>

**Nous pouvons en conclure cela :**

- Ce sont les Saintes Ecritures qui conditionnent l'Ethique Chrétienne ; c'est à dire que l'on ne doit pas recourir aux Saintes Ecritures pour asseoir des positions ou des décisions éthiques ;
- Il ne suffit pas de trouver le sens exact du texte. Il faut l'interpréter et le vivre : c'est à dire, se demander quelle est la volonté de Dieu "*hic et nunc*" (ici et maintenant) pour l'être humain concret aujourd'hui ;
- Nous devons éviter deux extrêmes : le fondamentalisme et le libéralisme. Le **fondamentalisme** est l'interprétation littérale, sans interprétation rationnelle des obligations ou du moins des normes morales des Saintes Ecritures. C'est aussi prendre un verset déterminé ou péricope,<sup>17</sup> et en déduire immédiatement des normes morales. Par ailleurs, le **libéralisme** consisterait à comprendre les Saintes Ecritures comme étant dépourvues de tout contenu moral, et l'argument pour cela est que la Bible est très ancrée historiquement ; les conditionnements culturels et religieux sont très présents.

<sup>16</sup> *Dei Verbum*, n° 24. Voir aussi les numéros 7 e 21.

<sup>17</sup> Péricope est un terme grec qui signifie "couper autour", c'est à dire une partie détachée d'un texte, pour être analysée et étudiée séparément. Passage biblique sélectionné pour la lecture.

- Pour nous les Saintes Ecritures ont une valeur indicative et impérative. Par exemple, le sens imitatif de la morale de l'alliance, dans laquelle les avantages de Jahvé (indicatif) sont fondamentaux pour les agissements du peuple d'Israël (impératif). Dans le nouveau testament, ce que Dieu réalise par l'homme en Christ, constitue un engagement pour le chrétien (indicatif et impératif). Pour Saint Paul, l' "être en Christ" fonde le "vivre en Christ". Pour Saint Jean, l' "être fils de Dieu" fonde une conduite de fils (cf. 1Jo, 6).

- **Orientations fondamentales**

Les orientations fondamentales donnent l'esprit, l'*animus* avec lequel doit être vécue la vie. Les orientations fondamentales présentes dans les Saintes Ecritures sont vivaces, et cela signifie qu'elles demeurent valides quel que soit le lieu ou l'époque.

Pour résumer, nous pourrions dire ce qui correspond à ce que dit Saint Paul aux Galates : "*Fides quae per caritatem operatur*" ("La Foi qui opère par l'amour"). (Gl 5,6). Voici quelques exemples d'orientations fondamentales :

- *Sequela Christi* (la poursuite du Christ);
- Conversion et participation à la vie divine ;
- Mission du Règne de Dieu ;
- Docilité à l'Esprit Saint (discernement) ;
- Observation des Commandements ;
- Tension Eschatologique (se positionner dans l'Espérance face au **tout de suite** et au **pas encore** du Salut);
- Lutter contre le *Sarx* (chair);
- Porter la Croix => affronter la vie avec joie, à travers les difficultés qui se présentent ;
- Vivre la vie comme un service ;
- Les dix commandements sont des orientations fondamentales.

Nous pouvons conclure en disant que les Saintes Ecritures nous offrent des orientations fondamentales en nous donnant le présupposé ontologique pour vivre en chrétien, à partir duquel nous déduisons les orientations opératives concrètes.

- **Les Saintes Ecritures et les orientations particulières**

Les Saintes Ecritures nous enseignent et établissent aussi des orientations particulières. La Bible parle du Commandement et des commandements, comme option fondamentale et choix particuliers. Nous pouvons voir l'esprit de la loi et la lettre de la loi : "Aimer Jahvé et ne pas suivre d'autre Dieu".

Différemment des orientations fondamentales rencontrées dans les Saintes Ecritures, des orientations qui sont vivaces et ne sont pas susceptibles de changement, les orientations particulières peuvent changer, évoluer et même disparaître au cours de l'histoire.

## 2.1.2- Evaluation Ethique de l'Ancien Testament

### a) L'imperfection des orientations morales de l'Ancien Testament

- Les imperfections et contradictions particulières sont notables et abondantes. Par exemple : l'oppression réelle, même si elle n'est pas toujours légale, contre les femmes, les esclaves et les étrangers.
- Le règlement de comptes avec le recours à la vengeance de sang (la loi du Talion ; maudire l'ennemi).
- Le droit matrimonial avec une morale sexuelle qui permettait la polygamie, le divorce, le concubinage, l'abus des prisonniers et le lévirat<sup>18</sup> pour garantir la propriété privée, etc.

### b) Evaluation de la Constitution Dogmatique *Dei Verbum*

- Les livres de l'Ancien Testament, divinement inspirés, conservent une valeur vivace ;
- Cependant ils contiennent aussi des choses imparfaites et transitoires (cf. *Dei Verbum* n° 14);
- Elles ont été intégralement assumées par le prêche apostolique (cf. *Dei Verbum* n° 15);
- Ainsi, nous pouvons conclure qu'un équilibre est nécessaire pour évaluer l'Ancien Testament, dans lequel on peut comprendre "un plus et un moins" (cf. Jésus).
- Jésus est le critère. Tout l'Ancien Testament doit être lu en ayant Jésus comme référence. Les normes morales de l'Ancien Testament seront d'autant plus valides qu'elles seront alignées avec la pensée et le comportement de Jésus.

### c) Caractère fragmentaire de l'Ancien Testament (cf. Hb 1,1)

- Il est normal, dans un discours religieux moral, qui a duré huit siècles, avec autant d'auteurs divers, qu'il y ait les traces personnelles de ses auteurs et de la culture de leur temps.
- L'Ancien Testament a une valeur relative, tout en proposant une réponse partielle, il doit être évalué avec les critères du Nouveau Testament. Valeur relative signifie qu'il a de la valeur. C'est un témoignage culturel, anthropologique et éthique de grande influence dans la formation de la conscience de l'homme occidental.
- Pour le chrétien, l'Ancien Testament est l'horizon de compréhension qui a été relu à partir des événements historico-salvifiques du Nouveau Testament.

---

<sup>18</sup> Obligation, que la loi de Moïse impose au frère d'un défunt, d'épouser sa veuve.

- La valeur relative signifie qu'il ne peut être absolutisé, parce que de nombreux préceptes corrects et motivations éthiques ne correspondent pas à une morale révélée, et sont le fruit d'une insuffisance anthropologique.

### **2.1.3- Les directives morales du Nouveau Testament (caractère d'unité)**

#### **a) Le comportement de Jésus (l'exemple et le critère d'un amour qui sert et se donne)**

- La venue, la vie et les actions de Jésus sont engagées avec le service, qui ne se conclut qu'avec la mort (cf. Lc 22,27ss; Mc 10,25; etc.).
- Dans la relecture de Paul sur "l'évènement Jésus", il dit que Jésus a vécu une *kénosis* (un dépouillement ou un abaissement), et en cela il est un paradigme d'une éthique imitative (cf. Fl 2,6ss; 2Cor 8,9).
- La conduite de Jésus est, par conséquent, caractérisée comme un amour, qui sert et se remet à nous, et ainsi, rend visible l'amour de Dieu (cf. Rm 5,8; 8,31ss).

#### **b) La Parole de Jésus est la norme morale ultime**

- Les paroles de Jésus expliquent l'amour de Jésus, celui qui est venu et qui a été crucifié. Pour Paul, les paroles du Seigneur ont une force requise, définitive et permanente (cf. 1Cor 9,1-5; 7,1-16).

#### **c) Les Directives particulières impliquent diverses obligations**

- A propos de l'amour fraternel, tout en étant générales, elles ont une valeur inconditionnelle comme la LOI DU CHRIST (cf. Gl 6,2).

### **2.1.4- Saintes Ecritures et Théologie Morale (contributions)**

Lisez avec une attention spéciale Exode 20,1-17 e Matthieu 5,1-12.

Pour les chrétiens, les Saintes Ecritures ne sont pas seulement la source de la révélation, la base de la Foi. Mais ce sont aussi le point de référence imprescriptible de la morale. Les chrétiens sont convaincus que, dans la Bible, ils peuvent trouver les indications et les normes pour agir avec droiture et vivre la vie pleinement.

Nous devons, par conséquent, aborder la question suivante : quel est la valeur et la signification du texte inspiré pour la morale de notre temps, sans ignorer les difficultés qui peuvent être mentionnées pour la vivre ?

Dans la Bible se trouvent de multiples normes, commandements, lois, collections de codes, etc.; une lecture attentive nous montre cependant que telles normes ne sont jamais isolées, ni n'apparaissent de manière autonome, mais sont toujours liées à un contexte déterminé.

Il est certain que l'on ne peut trouver directement dans les Saintes Ecritures des solutions à tous les problèmes d'aujourd'hui. Nonobstant, la Bible, même si elle n'apporte pas de solutions toutes prêtes, présente les critères dont l'application aide à trouver les solutions viables pour les agissements humains.

Deux critères, avant toute chose, sont indiqués : la conformité avec la vision biblique de l'être humain et la conformité avec l'exemple de Jésus.

De l'ensemble des Saintes Ecritures peuvent être déduits, de fait, au moins six lignes de force pour appréhender des prises de positions morales solides, qui s'appuient sur la révélation biblique :

- **Critères de convergence** : une ouverture aux diverses cultures, et ainsi, un certain universalisme éthique;
- **Critère d'opposition** : une prise de position ferme contre les valeurs incompatibles ;
- **Critère de progression** : un processus d'affinement de la conscience morale qui se trouve dans chacun des deux testaments ;
- **Critère de la dimension communautaire**: une correction de la tendance à reléguer les décisions morales uniquement dans la sphère subjective, individuelle ;
- **Critère de la finalité** : une ouverture pour un futur absolu du monde et de l'histoire, susceptible de marquer en profondeur l'objectif et la motivation de l'agir moral ;
- **Critère de discernement** : une détermination attentive, selon les cas, des valeurs relatives ou absolues des principes et des principes moraux.

Tous ces critères sont profondément enracinés dans la Bible et leur application pourra aider le croyant : il s'agit de montrer quel sont les points que la révélation biblique offre pour nous aider, aujourd'hui, dans le processus délicat d'un juste discernement moral.<sup>19</sup>

## 2.2- Fidélité à la Tradition authentique

Nous allons présenter un bref développement historique de l'enseignement moral de l'Eglise à partir des Pères de l'Eglise Catholique, ou de la Patristique.

### 2.2.1- La Théologie Morale (Enseignement Moral) de la Patristique

La situation culturelle eu début de l'ère chrétienne se caractérisait par la présence de nombreux courants philosophiques. On ne peut faire sans ce savoir-là, si l'on veut comprendre correctement la réflexion qui, à l'intérieur du christianisme, est développée par ceux qui seront appelés les "Pères de l'Eglise".

La période Patristique se distingue, entre autres choses, par une première élaboration de l'**ethos chrétien**. Cependant, dans les deux premiers siècles il n'y a pas d'intérêt à caractère proprement théorique pour les thématiques morales, et la

---

<sup>19</sup> Cf. PONTIFÍCIA COMISSÃO BÍBLICA. BÍBLIA E MORAL - RAÍZES BÍBLICAS DO AGIR CRISTÃO – Prefácio, 2008.



production littéraire est marquée presque entièrement par l'intention pratique, parénétiq<sup>20</sup> et pastorale.

Au début sont mis en évidence les Pères Apostoliques, appelés ainsi parce que leurs écrits (composés entre la fin du 1er siècle et la première moitié du deuxième, et dont le seul lien est chronologique) se comprennent comme un reflet fidèle et authentique du premier prêche apostolique. Avec eux, l'exercice vivant de la transmission de la foi se réalisait, surtout, à travers la prédication. Sans aucun doute, la morale y était présente, même si les Pères Apostoliques ne peuvent pas être définis en tant que "moralistes" dans le sens technique du terme.<sup>21</sup>

Dans la réflexion des Pères Apostoliques, l'éthique est essentiellement religieuse ; il n'est pas encore fait d'analyse de la nature humaine ; la morale est Théo centrée ou Christo centrée, et consiste à faire faire ce que Dieu veut.

Ces auteurs savent aussi que si la parole est le fondement de la morale, il y a nécessité du don de la grâce, qui exclut toute forme d'auto justice.

L'enseignement moral s'articule en étroite liaison avec l'expérience liturgique. Et elle est toujours le *kérygme*,<sup>22</sup> et non une compréhension abstraite de la nature humaine, que véhicule le commandement de Dieu.

Les nommés Pères Apostoliques sont aussi importants au début de l'Eglise.<sup>23</sup> La confrontation du christianisme avec la culture ambiante a ses premiers témoins dans la littérature de genre apostolique, ainsi nommée parce qu'il s'agit d'écrits dans lesquels les auteurs devaient effectivement défendre la vérité de la foi face aux attaques hostiles provenant de divers horizons.

La caractéristique de ces rédacteurs qui nous intéresse le plus est la confrontation qu'ils établissent entre la morale chrétienne et le paganisme. Les Apôtres insistent fortement sur la différence de vie entre les chrétiens et les adeptes du paganisme, et essaient de résoudre les questions dans un sens rigoriste. Cependant, il est difficile de trouver dans les apologistes une documentation consistante de la vie chrétienne effective ; mais ils nous offrent une référence marginale et en des termes idéalisants.

Au IV<sup>ème</sup> siècle, de nombreux évêques se confrontèrent sur l'instruction doctrinale. La pratique morale n'est jamais absente de la doctrine et de son enseignement. La même nécessité de résister à la pression des coutumes du paganisme et de préserver le raisonnement chrétien de l'erreur, a déterminé un approfondissement théorique et une diffusion des vérités d'ordre moral.

L'idéal moral des chrétiens est aussi profondément marqué par la vie monastique, dans ses diverses formes.

---

<sup>20</sup> Art de prêcher, de discourir au moyen de sermons ; éloquence sacrée ou religieuse.

<sup>21</sup> Se distinguent parmi les Pères Apostoliques : Saint Clément le romain ; Saint Ignace d'Antioche ; Saint Policarpe de Smirne ; A Didaché, écrit anonyme, dont le texte complet fut découvert en 1873. Il est comme la doctrine des douze apôtres ; la lettre du Pseudo-Barnabé ; et Le Pasteur de Ermas.

<sup>22</sup> *Kerygma* est l'annonce de la bonne nouvelle de Jésus Christ. C'est le mot grec qui signifie "proclamation", "annonce". *Kerix* est le messager, celui qui porte la bonne nouvelle. C'est pourquoi il est donné le nom de *kerigma* à l'annonce de l'Evangile.

<sup>23</sup> Se distinguent parmi les Apostoles : Saint Justin ; La lettre à Diogneto ; Saint Irinée de Lião.

En occident, se distinguent certains noms comme : Saint Ambroise ; Saint Augustin ; Saint Zeno de Vérone ; Saint Jérôme ; Saint Maxime de Turin et Saint Cassin.

**a) Quel est le défi des Saints Pères ?**

- Le grand défi était de proclamer le *Kérygme* au-delà de la culture judaïque. Le monde hellénique exigeait de la réflexion sur l'évènement Jésus Christ, et une réflexion sur la praxis (une réflexion exégétique et herméneutique).

**b) Caractéristiques communes des Pères :**

- C'est une Théologie Morale de la perfection, c'est à dire qu'elle a comme objectif d'atteindre la vertu et, surtout, la charité ;
- La source principale est la Sainte Ecriture, suivie du stoïcisme et du platonisme ;
- La théologie Morale est élaborée dans l'homilétique<sup>24</sup> et un climat liturgique.

**c) Conclusions:**

- C'est une éthique non pas académique, mais insérée dans la vie et dans l'activité de la communauté ecclésiale. Elle donnait une identité à la communauté face au monde (inculturation et sens critique face aux catégories culturelles) ;
- C'est une éthique parénétiq ue qui exhorte à la plénitude de la vie chrétienne. L'engagement éthique vient de la grandeur de la vocation. L'éthique est la conséquence de la mystique. Ainsi, elle germe du cœur de la spiritualité ;
- C'est une éthique véritablement théologique ; il y a un lien étroit entre théologie et éthique. Sans la dimension éthique, l'identité chrétienne resterait mutilée, et serait seulement un mutualisme. C'est, donc, une éthique de la foi ;
- C'est une éthique pour la communauté ecclésiale. Le point de référence est toute la communauté, bien que la formulation soit faite par les responsables de la communauté.

## **2.2.2- De la Patristique à la Scolastique**

**a) VI<sup>ème</sup> – X<sup>ème</sup> siècles**

La chute de l'empire romain et l'arrivée des Barbares méritent une attention spéciale. L'église a essayé de conserver l'héritage théologique des Pères. Il y a dans cette période une absence de créativité théologique :

---

<sup>24</sup> L'homilétique est considérée comme l'art de prêcher, à savoir, utiliser les principes de la rhétorique avec comme finalité spécifique de parler du contenu de la bible sacrée.

- Les critères pour entrer en christianisme ont changé ;
- La pratique pénitentielle changea, avec l'arrivée du nommé "*Toties Quoties*" (on peut recevoir le pardon autant de fois que possible);
- Sont apparus les livres pénitentiels, qui se limitaient à cataloguer les péchés, pour faciliter pour les confesseurs l'imposition de la pénitence ;
- Ces "*Libelli Sacerdotum*" sont formels, juridiques, sans montrer les motivations ni la catéchèse. Le clergé en cette période est analphabète ou semi analphabète.

#### **b) XIII<sup>ème</sup> – XIV<sup>ème</sup> siècles**

Nous avons alors les *Summae Confessariorum*. C'était une espèce de lexique ou *vadémécum* (elles avaient des instructions sur la morale, la foi, la liturgie, la pastorale des sacrements).

C'étaient de petits manuels de doctrine, présentés par ordre alphabétique, qui recueillaient les opinions de divers auteurs sur la matière. C'était une aide théologique pour le travail ministériel des confesseurs. C'était un chemin parallèle aux grandes Sommes Théologiques des Scolastiques.

#### **2.2.3- Le XIII<sup>ème</sup> siècle (Morale Scolastique)**

##### **a) Les faits d'une influence décisive dans l'histoire de la morale chrétienne**

Le XIII<sup>ème</sup> siècle est certainement parmi les meilleurs, sinon le meilleur, pour la théologie chrétienne, qui a trouvé en Thomas d'Aquin son expression la plus grande. Ce siècle cueillerait aussi les fruits les plus mûrs de la réflexion médiévale sur le problème éthique.

Parmi les faits du XIII<sup>ème</sup> siècle, trois en particulier ont une influence décisive dans l'histoire de la morale chrétienne :

- La fondation de l'université ;
- La fondation des ordres mendiants ;
- La découverte de la philosophie aristotélicienne et l'apport décisif de l'éthique aristotélicienne dans la réflexion chrétienne.

Comme en tout, le XIII<sup>ème</sup> siècle se caractérise par un retour aux sources chrétiennes. Il est aussi admis ici la possibilité d'une étude spéculative et scientifique.

##### **b) L'avènement des grandes Sommes Théologiques et la confection des livres pénitentiels**

A côté des grandes Sommes Théologiques, diverses Sommes de cas de conscience continuent d'être composées, par les confesseurs, qui existaient déjà dans les deux siècles précédents.

Cependant, après le Concile du Latran IV, sous le Pape Innocent III, est promulgué le décret *Omnis Utriusque Sexus*, qui impose à tous les fidèles, qu'ils

fassent usage de la raison, l'obligation de la confession annuelle des fautes graves devant leur propre curé ; la confection de ces Sommes pour les confesseurs furent plus abondantes.<sup>25</sup>

Dans cette période apparaissent aussi les grands Manuels, destinés aux professeurs et aux spécialistes en théologie et en droit. Mais, pour la majorité des sacerdotaux (fréquemment pauvres, de peu d'instruction, qui ne pouvaient pas profiter d'œuvres érudites et chères) étaient exigés des manuels simples et faciles.

### **c) La production théologique de l'école franciscaine**

Vers la moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle commence la production théologique de l'école franciscaine. Des auteurs de cette période nous mettons en évidence :

- Alexandre de Hales, dont la renommée est liée, surtout, à une somme théologique monumentale, vaste synthèse de la doctrine théologique qui constitue le patrimoine commun de l'augustinianisme médiéval. La spéculation d'Alexandre est pénétrée de l'idée du bien, et dans ses œuvres sont présentes deux caractéristiques qui ont marqué toute l'école franciscaine : l'augustinianisme et le volontarisme.
- Saint Bonaventure de Bagnoregio, dans les œuvres duquel les considérations morales n'ont pas de place distincte, expose les questions morales selon l'œuvre première, l'œuvre du Lombard, et dans la seconde celle de la somme alexandrine. Dans toute l'œuvre bonaventurienne, il y a l'usage limité des catégories philosophiques et une certaine résistance à l'introduction de l'éthique des philosophes.

Pour Bonaventure, le point de départ de toute la réflexion théologique est toujours et seulement le Christ, Verbe de Dieu, source de toutes les sciences, modèle suprême. Et, par-là, le Christ est le centre de la vie morale.

Le fondement et la norme herméneutique de l'action morale est l'enseignement de sa vie et de sa parole. De manière certaine, l'acte moral exige la participation de la raison, mais le chemin de l'homme jusqu'à Dieu ne peut se réaliser uniquement sur le plan de l'intellect.

A ces auteurs, se joignent encore, Saint Antoine de Padoue, grand prédicateur, qui préférait l'interprétation des Saintes Ecritures, privilégiant le sentiment allégorique et moral, dont les thèmes préférés sont les préceptes de la morale chrétienne : et Pierre de Jean Olivi, qui a développé, avant tout, le primat de la volonté sur la raison.

---

<sup>25</sup> Nous mettons en évidence, dans ce processus, les auteurs suivants : a) Avant le Concile de Latran IV, Robert de Flamborough; b) Après le Concile émergent Thomas de Chobham, Paul le Hongrois, Saint Raimond de Peñafort, Jean de Dieu, Monaldo de Capodistria, Jean de Friburg, Jean de Erfurt et Albert de Brescia.

#### **d) La théologie de l'école dominicaine**

La théologie de l'école dominicaine, à son tour, se caractérise par l'aristotélisme et est, alors, plus rationnel et empirique que l'école franciscaine. Ici soulignons quelques noms comme :

- Saint Albert Le Grand, le premier philosophe chrétien qui a la claire conscience de la distinction existant entre philosophie et théologie, et de la parfaite autonomie de la première vis à vis de la seconde. Pour lui, toute théologie comporte un processus intellectualo-affectif. Et, par le fait que toute la théologie est une discipline essentiellement pratique, dans son système théologique, non seulement est ignorée une partie proprement morale, mais la considération morale chrétienne est réduite à l'exhortation morale pratique, soutenue par les exemples de piété et de sainteté contenus dans la Bible.
- Saint Thomas d'Aquin, pour qui certainement la théologie est aussi pratique, étant donné que les Saintes Ecritures offrent de nombreux enseignements sur les comportements ; mais, d'un point de vue pratique, la théologie doit être abordée avec une méthode principalement spéculative. Dans l'enseignement de Thomas il y a la reconnaissance de l'autorité de la *fides* en relation à l'*intellectus*.

La morale de Thomas est essentiellement théologique et théocentrique. Il valorise la réalité des êtres créés et de la nature humaine en particulier. Pour lui, l'homme, comme créature rationnelle, participe du plan de la création divine. Quant à la loi nouvelle de l'Évangile, elle est une loi intérieure, infusée dans le cœur du croyant, et a comme élément principal la Grâce même de l'Esprit Saint, qui est donnée aux fidèles du Christ.

La conscience est la troisième catégorie fondamentale de la réflexion éthique thomiste, et sa sagesse est le critère indispensable de l'agir humain, sans être une norme absolue. Aussi, pour Thomas, l'homme trouve les règles de l'agir moral dans la nature rationnelle elle-même et les lois humaines établissent les principes généraux de la loi naturelle.

Enfin, pour Saint Thomas d'Aquin, la mesure de la perfection la plus noble de toutes les vertus est la charité, dont la fonction est d'unir à Dieu. La formation progressive de la charité est le critère légitime de la morale.

#### **2.2.4- La morale Casuistique**

##### **a) Préliminaires et caractéristiques de la Morale Casuistique**

Dans la période qui suit le Concile de Trente, la morale casuistique a occupé une place privilégiée dans l'histoire de la Théologie Morale. La morale s'est affirmée comme discipline indépendante. Certains facteurs de l'émergence de cette morale sont :

- L'influence du nominalisme de Guillaume de Ockam (+ 1349). Pour Ockam, la loi est la volonté de Dieu, que nous pouvons connaître, en

premier, par la révélation : "Nous avons le droit divin dans les Ecritures ", que nous interprétons en accord avec les lois de la stricte logique ou avec la connaissance intérieure de la mystique. L'autre source de la connaissance de la loi est la raison, car dans la raison humaine existe "un sentiment que certaines actions sont ordonnées ou interdites." Il y a, donc, une loi interne, qui détermine notre devoir. C'est l'impératif catégorique, la voix de Dieu en nous.

La morale de Guillaume de Ockham est une éthique positive, qui doit d'abord regarder pour voir s'il existe une loi. La moralité consiste dans l'obéissance à la loi. C'est, donc, une morale légaliste, qui ne se préoccupe que des actes.

Le nominalisme d'Ockham donne une valeur au singulier, à l'individu ; pour lui, les universalistes et les espèces n'existent pas. Se posant en contre point des "universalistes", le nominalisme va accentuer le "singulier" ; s'opposant à une vision de totalité, il va privilégier les actes ; rejetant les motivations internes, il va tomber dans le légalisme arbitraire, dont n'échappent ni les Commandements, considérés sans consistance interne, qui sont considérés comme des impositions de Dieu. C'est pourquoi, il suffirait de se contenter du minimum, pour ne pas contrarier les dispositions divines. Il y a peu de place pour les grands ravissements de la générosité spirituelle. C'est exactement dans le nominalisme que se trouve une des racines de la Morale Casuistique, dans ce qu'elle présente de plus fragile et négatif.

La conséquence pour la morale : l'acte libre est toujours une émanation d'un être singulier, en un instant singulier (il existe dans l'être humain des dispositions pour le bien et pour le mal, comme des habitudes, mais l'acte singulier et libre supplante ces dispositions).

## **b) Critiques et Casuistique**

Dans la morale casuistique il y a un lien étroit entre la théologie morale et le droit canonique, portant en soi un juridisme exagéré, où les normes morales sont interprétées comme normes juridiques. Par conséquent, la conscience morale reçoit par la loi toute sa raison de moralité : elle doit se conformer avec ce que dit la loi de manière universelle.

Beaucoup d'ouvrages de morale casuistique portent le titre de "théologie morale", avec le sous-titre suivant "selon les normes du droit canonique et civil". Ainsi, les questions de théologie morale sont présentées selon la méthode des sciences juridiques, dont l'attention principale se limite aux devoirs universels.

La morale devient, avant tout, une question de loi, normes et règles. Un acte humain devient proprement moral dans la relation qu'il a avec la loi. Il sera bon ou mal dans la mesure où il sera conforme ou contraire à la loi, au devoir. En cela, est donné au droit canonique un grand espace, étant considéré comme un des traités les plus importants. Le danger qui menace cette morale est évident : tomber dans le légalisme et dans la judiciarisation.

Les manuels visent une finalité très restrictive : la préparation juridique des confesseurs, avant la vie pleinement vécue en Christ. Ils ont un contenu très négatif, donnant une importance majeure au péché, plutôt qu'aux vertus.

La casuistique donne l'impression que le chrétien existe avant tout pour accomplir une quantité incalculable de préceptes et de lois. De plus, la conscience est également réprimée, se soustrayant devant l'application de loi générale aux cas particuliers. En elle, la morale est débranchée de la dogmatique, et surtout de la spiritualité.

Après le 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale furent observées de plus près les failles de la Morale Casuistique, ses lacunes et ses limites :

- **Déconnection de la morale de la synthèse théologique** → L'avènement de la morale comme discipline autonome n'est pas négatif en soi, mais est négative la déconnection de la morale des sources de la vie chrétienne, c'est à dire des Saintes Ecritures, de la Christologie, de l'Eschatologie, etc.
- **Légalisme exagéré** → En donnant une importance exagérée au devoir, la morale ou l'éthique s'est retirée du normal (de la norme morale). Il est donné une importance excessive à la loi ecclésiastique. Par exemple : l'Evangile dit : "tu aimeras" ; la casuistique dit "tu obéiras".
- **Positivismisme théologique** → Il était donné une importance exagérée quand il s'agissait d'un argument d'autorité ; par exemple, une citation biblique, un document du magistère, somme d'opinions unanimes des moralistes, etc. Les solutions n'étaient pas soumises à une révision. La grande préoccupation était de déduire des applications pour les cas à partir de quelques principes indiscutablement acceptés, etc.
- **Lien excessif avec la pratique pénitentielle** → La casuistique voulait aider les confesseurs. De préférence pour déterminer les péchés (pour certains la casuistique était la morale du péché, la morale du minimum ou la morale de la limite).

## 2.3- La Morale Rénovée

Déjà au XIX<sup>ème</sup> siècle il y avait des contestations à caractère méthodologique à la morale, avec des tentatives de rénovation, mais sans changement significatif. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle le malaise était général, et venait de toutes parts, manifestant avec force la nécessité de réaliser urgemment une rénovation de la Morale.

### 2.3.1- Le XX<sup>ème</sup> siècle – La nécessité de la rénovation

Le XX<sup>ème</sup> siècle peut être divisé en trois périodes :

- a) La première période (jusqu'à 1930), caractérisée par des discussions de principe sur la structure de la théologie morale ;
- b) Dans la deuxième période (1930-1960) on assiste à des tentatives diverses pour élaborer des manuels avec de nouvelles méthodologies ;

c) La troisième période est dominée et influencée par le Concile Vatican II.

Le droit théologico-moral du début du siècle jusqu'en 1960 semble avoir été sous-tendu par trois lignes fondamentales :

- **Une première ligne fondamentale** est caractérisée, avant tout, par le fait que, dans certains manuels, le schéma des commandements est substitué par celui des vertus, conséquence d'une réflexion sur les principes fondamentaux de l'agir chrétien et donne la voie d'un discours éthique plus attentif à l'unité de la personne.
- **Une deuxième ligne a mené à poser la question décisive** : quel est le fondement ultime de la norme morale pour le chrétien ? Autour de quel principe est construit le discours théologico-moral ?

Le développement du mouvement liturgique et biblique, tout comme la tentative de la nommée "Théologie Kérygmaticque" ont donné une impulsion forte pour répondre à ces questions.

La réponse, modulée à partir de divers changements, est que l'organisation du discours théologico-moral doit être faite uniquement autour d'un principe spécifiquement chrétien, qui embrasse tous les autres et constitue l'idée dominante. Ainsi, la personne et la prédication du Christ remplacent la science thomiste de la vérité comme point de référence programmatique.

Dans le sillage de "l'école de Tubinga", par exemple, beaucoup de théologiens moralistes, dans leurs publications, ont cherché à structurer une théologie morale positive de la vie chrétienne, soulignant l'imitation du Christ, le témoignage du règne de Dieu et l'agapè.

Certains auteurs sont de l'opinion que le principe capable d'unifier le discours éthique chrétien est la charité. Parmi les divers auteurs qui s'orientent sur ce "principe-charité", rappelons : René Carpentier (qui propose une morale de la charité liée plus directement à une vision biblique); Gérard Gillemann et Jacques Leclercq, qui, entre autres choses, avertissent quant à la nécessité d'une réforme de la théologie morale, en partant de la dénonciation des graves défauts casuistiques.

Nous avons aussi Bernhard Häring, pour qui la vie chrétienne est l'imitation du Christ, et, plus encore, est la vie du Christ. Le grand mérite de Häring est d'avoir exposé sous forme de manuel les principaux résultats des recherches de la théologie morale murées surtout en Allemagne de 1920 à 1950, spécialement par Fritz Tillmann. Häring rappelle la spécificité de la morale chrétienne et l'influx libérateur des commandements – objectif dans la vie du chrétien.

- **Une troisième ligne fondamentale** inclut ces auteurs et ces publications qui tentent de surmonter les précédentes tentatives. Ici apparaissent de nouvelles questions : quel doit être le rapport entre le *kerigma* et l'histoire ? Et aussi : quelles est la pertinence de la foi chrétienne pour l'agir sur terre, professionnel ou politique ?



Nous mettons en évidence ici la théologie de la réalité sur terre, comme est appelée la théorie critique de la praxis temporelle chrétienne. Un éclaircissement important du caractère dogmatique de cette théologie peut se trouver chez Gustave Thils, qui affirme que, avant de dire aux hommes comment se comporter, il est nécessaire de leur donner une vision divine et leur faire comprendre. De cette manière, Thils établit une comparaison-confrontation entre révélation et réalité empirique.

## **2.3.2- Notas : Ante, in, post Concile Vatican II**

### **2.3.2.1- Avant le Concile**

- Fritz Tillmann (+1953) => Il a donné à la morale une imposition biblique et christocentrique. Il produisit une œuvre appelée “Manuel de Morale Catholique”. Curiosité : il était professeur du Nouveau Testament à Bonn, et fut obligé d’enseigner la Théologie Morale.
- Jacques Leclercq => Une de ses œuvres est aussi appelé “L’enseignement de la Morale Catholique”. Curiosité: le journal L’Osservatore Romano, au jour du 02/02/1956, écrivit : “cette œuvre produit l’effet d’un bélier implacablement destructeur”.<sup>26</sup>
- Bernhard Häring => “La Loi du Christ” (1954) est le premier manuel à introduire de façon organique et systématique les tendances nouvelles de la morale. C’est un manuel de transition entre la casuistique et la morale rénovée. Plus tard paraîtra “Libres et Fidèles en Christ” (1978), sur un style plus didactique et discursif.<sup>27</sup>

### **2.3.2.2- Pendant le Concile**

Pour le Concile Vatican II furent menées diverses commissions qui élaborèrent des documents de travail ou des textes préconciliaires. Le texte de Morale s’appelait “*De Ordine Morale*”. Il fut rejeté par les pères conciliaires et ne fut pas remplacé par un autre. Il se disait que c’était un texte très contradictoire.

Mais, au final, qu’est-ce que le Concile Vatican II a apporté à la Morale ? Le Concile Vatican II a peu parlé de la Théologie Morale, mais il a donné des directives méthodologiques importantes et essayé d’élaborer deux essais spécifiques : l’un pour une morale de la charité intégrale, dans la Constitution *Lumen Gentium*, n° 39-42, et l’autre dans la Constitution *Gaudium et Spes*, où,

---

<sup>26</sup> Un bélier est une machine antique de guerre constituée d’un fort tronc de bois résistant, avec une tête de fer ou de bronze, à laquelle était donnée en général la forme d’une tête de bélier ; les béliers étaient utilisés pour rompre les portes et les murailles des châteaux ou des forteresses.

<sup>27</sup> Observation : jusqu’au Concile Vatican II la morale Casuistique était enseignée dans les centres de formation théologique.

dépassant une éthique individualiste, sont présentés les principes fondamentaux d'une morale sociale au niveau planétaire.<sup>28</sup>

Pour certains, comme Ives Congar, Le Concile a apporté peu de nouveauté. Pour d'autres, comme Häring, tous les documents du Concile aident à créer la Morale pour les temps nouveaux.

Nous pouvons dire que les deux positions sont justes, parce que le Concile Vatican II ne fut pas un Concile avec des préoccupations pour la morale, et le concile a juste fini de mûrir et consolider ce qui était déjà latent dans la vie de l'Eglise (en particulier, la morale n'avait pas mûri en terme d'études).

Dans *Optatam Totius* (n° 16), où sont abordées les études ecclésiastiques, nous pouvons constater des points importants, clairs et décisifs pour l'étude de la Théologie Morale :

- Que soit faite une expression plus scientifique de la Théologie Morale ;
- Donner de la valeur à la spécificité chrétienne (alimentée par les Saintes Ecritures) ;
- Donner à la Morale une orientation pratique et de perfection (montrer l'excellence de la vocation chrétienne) ;
- Donner une orientation ecclésiale (basée sur la vocation commune en Christ) ;
- Accentuer l'union dans la charité et l'ouverture au monde (la vie chrétienne doit produire des fruits pour la vie dans le monde).

Avec le Concile, l'Eglise porte son attention au temps et à l'espace dans lequel nous sommes, dans la conscience que nous sommes, comme l'Eglise, un don de Dieu au service de l'humanité, faisant de l'historicité une référence importante.

Ainsi, la Théologie Morale elle-même cherche à se situer dans le temps et dans l'espace pour être un support adéquat pour l'être humain d'aujourd'hui, face aux défis et aux interrogations du moment présent. Elle réalise cela dans l'écoute attentive des appels de Dieu dans les événements de l'histoire.

On dépasse, ainsi, cette vision qui trouvait que, dans le champ de la morale, tout était déjà établi une fois pour toutes, sans aucune nécessité de rénovation.

### **2.3.2.3- La Morale dans le Post-Concile**

Nous pouvons dessiner des périodes pour le Théologie Morale Postconciliaire :

- La période immédiate post-concile (1965 – aux débuts des années 70).
- Le dialogue interdisciplinaire (émergence de *Humanae Vitae* - 1968 – à la fin des années 70).

---

<sup>28</sup> Le décret *Optatam Totius*, dans le numéro 16, fournit la directive pour construire une morale centrée sur le ministère du Christ et dans l'histoire du salut. Au centre de cette morale se trouve la charité.

- Questions du “*Proprium*” – quelles sont les questions spécifiques de la morale chrétienne ? (à partir des années 80).
- La Morale Autonome - Éthique de la foi.
- Le Pluralisme Moral.

**Quelques thèmes au sujet de la morale postconciliaire :**

- Le dialogue avec la culture moderne.
- La dimension théologique : comment la morale est-elle réellement théologique ?
- Le problème épistémologique de la morale.
- La nécessité de concrétiser la rénovation proposée dans le Concile.

Il est nécessaire de répondre à la question : comment la foi intervient-elle dans la morale chrétienne ?

Autre question importante : quelle est la spécificité de la morale chrétienne ?

Il était nécessaire d'éclaircir cela.

À partir du Concile, s'affirme une vision intégrative de l'humain et du monde, dans laquelle le monde est le lieu où Dieu manifeste son plan d'amour, Jésus Christ étant la manifestation pleine de cet amour et de sa grâce.

Conjointement, le dualisme est dépassé, avec sa vision négative et pessimiste vis à vis de l'être humain, du monde, du corps et de la sexualité, qui a séparé et opposé les réalités comme le corps et l'âme, le spirituel et le matériel, le ciel et la terre, etc.

Le légalisme, dans ses exagérations, ouvre un espace pour les catégories de l'Alliance, des Béatitudes et, spécialement, du Règne de Dieu. En ceci, Dieu est celui qui invite et non qui oblige ; Jésus Christ est celui qui propose et non qui impose.

Se laisser attirer par l'invitation de Dieu, par la proposition de Jésus Christ, dans la force de l'Esprit Saint, devient le support d'une morale revisitée dans un esprit évangélique.

Depuis le Concile Vatican II on arrive à la conclusion que, si la Théologie Morale est réellement une discipline théologique, les Saintes Ecritures et les autres sources théologiques doivent avoir en elle une place centrale et être lues avec des critères d'une exégèse scientifique ; de plus, en utilisant les données théologiques, il ne faut pas ignorer ce que les sciences tiennent à notre disposition.

Ainsi, la réflexion théologico-morale est appelée à voir chaque problématique éthique à la lumière de la Parole de Dieu.

Aussi, depuis le Concile, existe le débat sur l'existence d'une spécificité de la morale chrétienne.

La Théologie Morale a connu un développement abondant et prometteur. Sont apparues des semaines théologiques sur la morale, des revues spécialisées, des dictionnaires, des encyclopédies, des associations de moralistes, etc.

### 2.3.3- Traits caractéristiques de la Morale Rénovée

- a) **La Morale de la Personne et pour la Personne** : la morale de l'autonomie et de la responsabilité, c'est à dire, qui situe la personne au centre des préoccupations éthiques. La personne est le sujet des valorisations éthiques.
- b) **La Morale du dialogue et pour l'homme séculier** : aujourd'hui nous avons besoin d'ouverture et de convivialité, sans perdre l'identité et la spécificité chrétienne. Il y a besoin de dialogue avec la science théologique, maintenant la dépendance à la discipline. Le dialogue avec les sciences humaines (elles élargissent la connaissance) est aussi important. Il est enfin fondamental de dialoguer avec les autres éthiques non catholiques, etc.
- c) **La Morale pour tous** : nous devons donner une tonalité plus communautaire aux questions morales. Les défis sont plus sociaux, communautaires et globaux qu'individuels.

**En résumé** : la morale qui soulignait par trop le "ne peut pas", "ne doit pas" et la "peur", laisse la place à une morale selon laquelle le chrétien "peut" et "doit" participer aux projets de Dieu pour un monde nouveau, ceux-ci étant – ici et maintenant – le lieu et le temps de la grâce de Dieu pour nous.

L'humain et le divin se réconcilient, le chrétien étant équipier de Dieu, créé à son image, est appelé à la "domination" de la création, avec attention, respect et dans la juste gestion de cette création, sans se laisser dominer par une quelconque sorte d' "idolâtrie".

#### **Pour réfléchir :**

- 1) Dans la perspective de la morale catholique, à quoi "sert" la bible ? Pourquoi, pour l'Eglise, la Parole de Dieu est la source première des orientations morales ?
- 2) Que signifie dire que la Parole de Dieu conditionne l'éthique chrétienne ?
- 3) Quel est l'objectif et la mission de la morale chrétienne ?
- 4) Quelles sont les sources de la Théologie Morale ?
- 5) Quelles sont les orientations fondamentales pour les chrétiens, présentes dans les Saintes Ecritures ?
- 6) Regardez pourquoi les directives morales du Nouveau Testament ont un caractère contraignant.
- 7) Notez quelques caractéristiques et préoccupations en relation avec l'enseignement moral de l'époque Patristique (Les Pères de l'Eglise).
- 8) Pourquoi le XIII<sup>ème</sup> siècle est-il considéré comme une période décisive dans l'histoire de la morale chrétienne ? Quels sont les faits qui eurent une influence majeure dans l'élaboration de la Morale chrétienne ?

- 9) Que signifie la Morale Casuistique ? Quelles sont les principales caractéristiques et contributions de la Morale Casuistique pour la morale chrétienne ? Quelles sont les principales lacunes et limites de la Morale Casuistique ?
- 10) Que signifie la Morale Rénovée ? Quelles sont les principales caractéristiques et contributions de la Morale Rénovée pour la morale chrétienne ? Quelles sont les principales lacunes et limites de la Morale Rénovée ?
- 11) Quelles sont les principales caractéristiques et contributions de la Théologie Morale post Concile Vatican II pour l'Eglise et pour la vie des chrétiens ?

### TABLE 3

## QUESTIONS FONDAMENTALES DE MORALE

### CATEGORIES MORALES DE BASE

Nous allons réfléchir, dans cette partie, sur certaines catégories morales de base, comme la liberté, la responsabilité, l'acte moral et l'option fondamentale.

Nous avons déjà vu, dans les précédentes parties, que toute la vie morale s'appuie sur la responsabilité humaine, et qu'il n'est pas possible de "vivre et pratiquer la morale" sans responsabilité. Aussi, qu'il n'est pas possible de comprendre la responsabilité de la personne sans médiation morale. De là les affirmations que l'"être libre et l'"agir moralement" sont une même réalité.

En accord avec le Catéchisme de l'Eglise Catholique, Dieu a créé l'homme doué de raison et lui a conféré la dignité d'une personne dans la grâce avec l'initiative de la maîtrise de ses actes, pour qu'il puisse, lui-même, "chercher son créateur et, le suivant librement, atteindre au bonheur plein et parfait". (CIC, 1.730; GC, 17)

Atteindre la perfection pleine et heureuse signifie vivre les béatitudes, un désir de source divine, déposé par Dieu dans le cœur de l'homme, pour l'attirer à lui, puisque seul lui –l'homme – peut satisfaire ce désir. Pour cela, dans la vision de Dieu, "Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu" (Mt 5,8). Autrement dit, seule l'expérience des béatitudes permet à l'homme de participer de la nature divine et de la vie éternelle. Par les béatitudes, l'homme entre dans la gloire de Dieu.

#### 3.1- La liberté

La raison pour laquelle il est exigé de l'homme un comportement moral, est qu'il est un animal rationnel et libre. En vertu de la liberté, la personne devient maîtresse de ses propres actes, et d'elle (la personne) est exigé qu'elle assume sa pleine responsabilité.

Si l'agent n'est pas libre, ses actions (du point de vue éthique) ne sont pas bonnes ni mauvaises, étant donné qu'elles ne se réalisent pas en vertu d'une décision personnelle prise librement.

Donc, **la liberté est la première condition pour l'agir avec éthique** : même s'il s'agissait d'un acte objectivement mauvais, comme, par exemple, l'homicide, il perdrait la qualité de "moralement mauvais" s'il n'était pas réalisé par un agent (par la personne) selon un acte libre.

Devant les autres êtres qui existent dans la nature, l'homme se distingue par la rationalité et par la capacité à agir librement. Ici est l'origine de la différence entre l'homme et le reste des réalités créées. De fait, les êtres non organiques sont guidés mathématiquement par les lois qui régissent la matière. Par exemple, la loi de la gravité se réalise à chaque fois que nous lançons une pierre en l'air.

De même les êtres vivants agissent conformément à leurs lois biologiques: les végétaux procèdent (naissent, croissent et meurent) selon quelques lois qui configurent leurs espèces. De même, les animaux se comportent selon les instincts de leurs espèces respectives, et l'on sait que ces instincts sont inclus dans leurs gènes. Par conséquent, l'animal agit automatiquement, toujours de la même manière, selon sa propre impulsion instinctive.

L'homme, au contraire, peut intervenir directement dans le processus de sa propre action : s'il décide ou s'il s'abstient ; interrompt ce qu'il avait décidé ou choisi entre de multiples possibilités qui lui sont offertes ; il décide de continuer ou de suspendre une action déterminée ; et il peut opter pour son contraire, etc. **Cela s'appelle "la liberté"**.

La liberté est, alors, la capacité de s'autodéterminer. L'essence de la liberté n'est pas à proprement parler dans la possibilité de choisir, parce que le "choix" en tant que tel suit l'"autodétermination", de telle sorte que, une fois que le sujet (l'homme) a choisi, il ne peut exercer son choix une autre fois. Il est clair que l'homme peut décider de faire un autre choix, et il peut aussi le corriger, mais cela équivaut à s'"autodéterminer" de nouveau.

Donc, la liberté est le pouvoir, basé sur la raison et la volonté, d'agir ou pas, de faire ceci ou cela ; ainsi, de pratiquer des actes délibérés. La liberté est dans l'homme une force de croissance et de maturation dans la vérité et la bonté. La liberté atteint sa perfection quand elle est ordonnée pour Dieu, notre béatitude. (CIC, 1.731)

Les auteurs classiques distinguent trois types de liberté :

- **La liberté de nécessité** : c'est la possibilité d'agir ou de ne pas agir.
- **La liberté de spécificité** : c'est la capacité de décider entre diverses possibilités.
- **La liberté de contradiction** : c'est celle qui décide entre deux choses opposées.

### **3.1.1- La conception de la liberté humaine**

La conception de la liberté humaine dépend du concept de l'homme, de la foi, de Dieu et de la morale que nous avons.

Quand nous appliquons à l'homme le mot "liberté", que voulons-nous réellement dire ? Et quand nous appliquons ce mot à la foi ?

Si par morale nous comprenons ce qui doit être fait ou qui doit arrêter d'être fait pour atteindre le salut (le règne de Dieu, la béatitude), le concept de liberté aura une matrice ou une autre. Il y a une possibilité, par exemple, de comprendre

la liberté sur le mode juridique, négatif (s'il m'est permis ou pas ; si cela est péché ou pas ; jusqu'où suis-je libre d'agir ou pas). Ici, la liberté est comprise en termes de minimum indispensable pour tomber dans l'irrégularité, avec un caractère négatif.

La morale prétend présenter les possibilités offertes par le Christ pour vivre en cohérence avec lui. **Donc la morale est : ce que nous sommes capables de faire en cohérence avec notre dignité humaine et de chrétien** (cf. CIC, 1.691).

Partant, la morale se comprend comme un comportement en cohérence avec la vie à laquelle nous sommes appelés, nous portant à la citoyenneté du Règne, en nous comportant, et pas seulement en nous portant. Vivre en cohérence avec l'Évangile, en cohérence avec ce que nous sommes (fils de Dieu), dans un mode de vie digne des saints (cf. Lettre aux Romains).

Si la morale chrétienne est cela, la morale chrétienne est libératrice. Nous avons été faits libres pour vivre la liberté. Nous avons été libérés du péché, dans le sens positif de la Grâce de Dieu.

Face à une vision négative de la liberté, se présente maintenant une vision plus positive. Cependant, si à tout cela nous ajoutons les questions sur la liberté depuis le prisme de la philosophie, de la Bible, etc., la chose commence à se compliquer.

La liberté a pu être comprise comme une possibilité de ce que je m'autodétermine, ou comme "possibilité de choix", ou comme "acte volontaire" (je fais ce que je veux), ou bien encore, à partir de la perspective de la spontanéité, ou comme "absence du cœur", ou "compter sur une certaine marge d'autodétermination".

Depuis ces perspectives dans l'histoire de la pensée humaine, beaucoup ont affirmé la liberté, et d'autres l'ont niée. On parle de plusieurs types de liberté (d'expression, d'association, de presse, etc.), dont on déduit que c'est une réalité très complexe.

Qui a mieux formulé la liberté dans la morale chrétienne que Saint Augustin. La liberté est une énigme, de laquelle se détache son caractère de valeur (c'est d'une grande valeur) et son caractère mythologique (c'est un mythe, un mystère, une énigme). "Quand j'agis, je sais que je suis libre ; mais, si tu me demandes ce qu'est la liberté, je ne sais pas te répondre.

### **3.1.2- La liberté, concept équivoque**

De quel concept de liberté partons-nous ? Quatre affirmations proposées par Saint Augustin peuvent être déduites :

- Dieu est libre, dans la mesure où il est omnipotent, omniscient (...)
- L'homme n'est pas Dieu, et donc n'est pas comme Dieu. Cependant, il est l'image de Dieu, et pour cela, est une image libre ;
- L'homme, image libre de Dieu, est esclave de sa finitude, limitation ;
- Le Christ vient pour libérer la liberté esclave de l'homme.



A partir de là nous approchons le thème de la liberté dans la morale chrétienne. Le chrétien est un homme libre, dans le sens que la liberté n'est pas quelque chose d'accessoire ou uniquement en référence à la morale. C'est une dimension caractéristique de la vie de l'homme : "pour la liberté le Christ nous a libéré " (Gl 5,1).

Le croyant, en tant que tel, est libre et est appelé à vivre en liberté. Cette liberté ne peut être comprise comme absence de pré-programmation, ni comme indépendance personnelle, mais plutôt comme la possibilité de remplir la vie de possibilités diverses.

Cette liberté est "indépendance" de tous les autres, de la loi, de nos propres instincts (et non indépendance totale). L'indépendance dans le sens où le chrétien, par le fait de l'être, se comprend libéré par l'œuvre de Dieu en Christ. Dieu se communique lui-même dans l'homme.

La liberté doit être comprise comme un don, une grâce et une mission. C'est un bien pour l'homme (GS, 17), c'est une mission, une nécessité, une possibilité, une exigence pour s'autodéterminer. Elle permet à l'homme de passer d'une approche ontique<sup>29</sup> à une autre éthique, de sorte que la liberté et la conscience de la dignité de l'homme sont corrélées. La liberté se présente depuis la nécessité de l'autodétermination.

### **3.1.3- La liberté responsable**

*Gaudium et Spes*, au paragraphe 17, souligne que l'homme peut se tourner vers le bien seulement en liberté, à laquelle justement il aspire, mais qui ne réussit pas toujours à bien s'éduquer en elle, en cultivant parfois des comportements viciés, comme s'il était permis de faire tout ce que l'on aime ou qui se rapporte à ses intérêt personnels.

La liberté, à l'inverse, a été donnée à l'homme pour que, en elle, il cherche spontanément Dieu et l'atteigne avec une libre adhésion intérieure (option consciente libre et responsable).

De tout cela se manifeste que l'homme est un être libre, mais précisément pour cela, il doit aussi répondre de ses actions et ses comportements à Dieu lui-même. Alors, la liberté et la responsabilité sont les deux éléments constitutifs de l'acte et du comportement moral. Donc, le fondement anthropologique de la morale est la liberté de la créature humaine.

### **3.1.4- L'agir libre**

D'une simple observation du comportement humain, nous pouvons comprendre immédiatement que l'homme est capable d'agir, de décider et de choisir. C'est le point de départ de l'évaluation de l'agir humain : le constat de cette

---

<sup>29</sup> L'ontique se rapporte à l'être, à l'immanent, au phénoménique (phénomène : du grec *fanós*, ce qui apparaît), ce que les sens nous montrent. L'ontique est le superficiel qui fonde le sens commun. C'est ce que tout le monde voit.

capacité. **Tout agir volontaire naît d'un choix qui se traduit en décision et qui débouche sur l'agir.**

La décision s'impose comme médiation entre le volontaire et l'involontaire. Il existe un volontarisme quand, dans mon agir, s'unissent une intentionnalité et une motivation.

L'intentionnalité est ce qui me fait "*in-tendere*", c'est à dire, ce qui me pousse vers une décision déterminée, et sous-entend un acte de libre volonté. La motivation est ce qui justifie et me met en mouvement dans mon choix et ma décision ; c'est le pourquoi, la raison de mon agir.

**L'homme est la liberté fondamentale.** Cela signifie reconnaître, derrière chaque action, un sujet qui s'autodétermine sur cette action, exprimant ainsi l'intentionnalité et la motivation. La tâche de l'homme est de se mettre en œuvre (se construire) lui-même ; et cela devient un devoir moral qui vise à la réalisation de l'humanité elle-même dans la liberté.

Bien que l'homme soit essentiellement un être libre, pour autant, sa liberté n'est pas absolue, mais conditionnée et limitée. En d'autres termes, sa liberté est une liberté de créature. L'homme, alors, décide toujours en partant de contextes déterminés et de situations conditionnantes, qui peuvent être internes ou externes à l'homme lui-même.

La liberté de créature, donc, est la plus grande fatigue du vivre, parce qu'elle surgit entre l'élan vers l'infini (la pleine réalisation de la liberté) et la condition de finitude (créature) ; autrement dit, c'est l'aspiration à la réalisation de la pleine liberté dans la condition de finitude.

Elle est la contradiction de la vie de l'homme qui crée l'angoisse et l'anxiété de vivre, et qui porte Saint Augustin, dans ses Confessions, à s'exclamer : "*Inquietum est cor nostrum, Domine, Donec Requiescat in te*" ("Notre cœur est inquiet, tant qu'il ne repose pas en toi, Seigneur").

La liberté ne signifie pas, en premier lieu, pouvoir faire ceci ou cela, mais la faculté d'être confié à soi-même et d'être capable de décider par soi-même de manière responsable, ce qui signifie "auto gouvernance", dans le sens de l'autonomie. Et ce pouvoir est donné à l'homme.

Dire que la liberté humaine fait de l'homme le sujet, qui s'appartient de manière autonome, ne veut pas dire que cette liberté existe par soi-même, se refusant à se soumettre à quelque lien. La liberté rend l'homme sujet précisément orienté vers une autre liberté.

Ainsi, l'homme, doté d'un esprit, est, par son essence la plus intime, tourné vers Dieu comme sa seule fin satisfaisante. Cette orientation est inscrite dans la nature de l'homme. Elle s'exprime dans un "désir naturel", et l'homme réalise que la liberté l'oriente et le tend vers cette fin.

### 3.2- La responsabilité

Qu'est-ce que la responsabilité ? Du latin : *responsabilis, responsum* => ce qui nécessite une réponse.

La responsabilité a à voir, alors, avec la réponse : rendre des comptes, faire une comptabilité. Cela présuppose une relation dialogique. Il est nécessaire de rendre des comptes à l'autre à propos de quelque chose.

Elle a voir aussi avec la "causalité". Quelqu'un doit répondre des conséquences de ce qu'il est ou est la cause ; il est tenu à l'obligation de prendre soin des choses ou des personnes, et doit rendre compte sur la manière dont il a réalisé ses missions. C'est une qualité personnelle. Il est le responsable ; cela implique une capacité ou une compétence personnelle ; elle est en relation avec la punition et la récompense.

La liberté est un principe constitutif pour que l'être humain puisse être jugé sur la responsabilité de ses actes. La liberté qualifie les actes humains. Ainsi, la relation qui existe entre la liberté et la responsabilité morale est une relation de complémentarité. Leclercq affirme que:

[...] les actes n'ont de caractère moral qu'à partir du moment où en eux intervient la liberté ; et le caractère moral diminue en proportion de ce que diminue l'intervention du libre-arbitre.<sup>30</sup>

Partant, la moralité des actes consiste à faire usage de la liberté. Quand on est privé de liberté, il n'y a pas de responsabilité morale. Donc, l'homme est responsable des actes qu'il pratique en liberté. Vasquez ajoute :

[...] Les actes proprement moraux sont ceux dans lesquels nous pouvons attribuer à l'agent une responsabilité non seulement de ce qu'il se propose de faire, mais aussi des résultats ou des conséquences de ses actes. Mais, le problème de la responsabilité morale est étroitement liée, de son côté, à celui de la nécessité et de la liberté humaines, car ce n'est qu'en admettant que l'agent dispose d'une certaine liberté d'option et de décision que l'on peut le responsabiliser pour ses actes.<sup>31</sup>

S'il y a eu pour l'individu la possibilité d'une option, il devient possible de lui attribuer une responsabilité morale.

Alors, quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes pour pouvoir attribuer à un individu une responsabilité morale pour ses actes ?  
**Essentiellement:** il faut que le sujet n'ignore ni les circonstances ni les conséquences de son action, ou bien, que son comportement ait un caractère conscient. Et que la cause de ses actes soit en lui-même et non d'un autre agent qui le force à agir d'une certaine manière ; autrement dit, que sa conduite soit libre.

#### 3.2.1- La responsabilité morale comme concept éthico-moral

Quelques provocations :

- Vers une définition de la responsabilité : qu'est-ce que la responsabilité ?  
Que veut-on dire quand quelqu'un utilise ce mot ?

<sup>30</sup> LECLERQ, J. *As grandes linhas da filosofia moral*. São Paulo: Herder. 1967, p. 376.

<sup>31</sup> VÁZQUEZ, A. S. *Ética*. 16<sup>a</sup> edição. Trad. João Dell' Anna. Rio de Janeiro: Civilização brasileira, 1996, p. 91.

- Classification des responsabilités : comment les distinguer entre elles, et sur la base de quels concepts clés pouvons-nous révéler les différents types de responsabilités ?
- Les relations de responsabilité : social/personnel.
- Le jugement et l'attribution de la responsabilité : comment pouvons-nous juger si quelqu'un a la responsabilité d'agir ou pas, ou que quelqu'un est responsable pour ce qu'il a fait ?
- La responsabilité chrétienne aujourd'hui : l'engagement chrétien de vivre de manière responsable est ce que la sagesse chrétienne nous offre comme guide.

Cette provocation prétend répondre aux questions suivantes, qui sont fondamentales : **à quoi sert la moralité ? Que signifie être bon ?**

Il existe tellement de réponses possibles à ces questions, comme par exemple : la moralité nous fait faire le bien ; elle m'aide à devenir une bonne personne ; elle rend possible le vivre avec les autres ; elle nous offre une stabilité sociale ; elle rend possible la construction d'un monde meilleur ; elle nous motive à prendre soin des autres ; elle nous sensibilise à la nécessité de rechercher la justice ; elle nous qualifie quant à la manière de traiter les injustes ; etc.

H. Richard Niebuhr (1894-1962) fut un des théologiens nord-américains le plus influents et prestigieux de son temps, et dans son œuvre sur la responsabilité sociale (un essai sur la philosophie morale du christianisme), **identifia trois métaphores, et des types de narration morales qui en découlent**, qui incarnent ces diverses habitudes en ce qui concerne les *telos* (finalité) de la moralité : il parle de l'artisan du bien (celui qui construit la bonté), du bon citoyen (celui qui coopère avec les autres) et du répondant – ou du responsable (celui qui réagit ou qui répond).

- a) **L'artisan** du bien est cette personne qui a le pouvoir créatif, qui crée en liberté sur la base d'une idée et parie sur cette idée. Par son agir il crée pour lui-même son Monde personnel et social, sa société. Comme bien ou mal, la vie morale est pour lui un engagement artistique. Il croit que le plus important est la liberté de choix et se concentre sur la finalité de son agir, c'est à dire, le bien.
- b) **Le citoyen** n'a pas la même quantité ou qualité que l'artisan. Il n'est pas un créateur de lui-même ; il est créé. Il doit apprendre à assumer ce qu'il a reçu. Tout ce qu'il est, lui est imposé de l'extérieur, à partir de Dieu, des autres, de la culture, de la société, de la génétique etc. Le plus possible c'est apprendre à vivre en harmonie avec ses impulsions, ses désirs, ses perceptions, etc., en cherchant à les soumettre à un contrôle personnel.
- c) **Le répondant ou responsable** cherche à expliquer cette dimension unificatrice et dynamique de la personne comme sujet moral. Il unit les intuitions les plus importantes de l'artisan avec celles du citoyen. Il ne les

annule pas, mais il les intègre. Le concept clé qui met en relation tous les autres concepts moraux devient “La Responsabilité”.

**L’artisan demande** : “Que dois-je faire pour devenir bon ? Quel est le meilleur choix ?”

**Le citoyen demande** : “Quel est mon devoir ? Que dois-je faire ? Quel est le bon choix ?”

**Le répondant dit** : “Faire le bien est le bon choix”. Il unit la présence des valeurs transcendantales et les exigences déontologiques du moment en une situation réelle et immanente, personnelle et sociale. Il pose d’abord la question : “Que se passe-t-il ici ?” puis : “Comment dois-je y répondre : comme un être humain ou comme un chrétien, etc.?”

Tous les trois répondent aux deux principales exigences de la vie psychologique de l’être humain :

- **L’autonomie personnelle** : je deviens moi-même une bonne personne ;
- **L’altérité – la sociabilité** : vivre en paix avec les autres et construire avec eux un endroit bon pour habiter (vivre).

Cependant, chacun de ces acteurs sociaux donne une réponse plus ou moins différente à l’usage de sa liberté au moment d’agir, de faire des choix entre le bien et le mal, ou entre ce qui est correct ou pas.<sup>32</sup>

**La réponse de chaque personne, dans sa conduite morale**, est formulée avec comme base l’interprétation personnelle ou interpersonnelle des faits. L’agir moral est la conduite qui a une signification, et cette signification est le résultat d’un processus qui englobe “analyse, interpréter et juger”, et qui dépend de chaque personne et du rôle qu’il exerce dans la société.

Donc, le sentiment de responsabilité est présent dans la formulation de la réponse. Nous sommes conscients de la nécessité de nous justifier devant les autres, tant pour notre interprétation que pour notre réponse. Mais, en même temps, nous savons que les autres interprètent ce que nous faisons (nos motifs, etc.), et qu’ils répondront à ce que nous faisons en se basant sur leurs interprétations sur notre agir.

Donc, la responsabilité exige la connaissance des motifs, ou de l’intention, qui est la nature même de l’activité. Ainsi, la responsabilité morale exige aussi une “perte” de l’innocence, qui porte en soi la capacité de distinguer entre un acte bon ou mal.

Cependant, donner une réponse raisonnable requiert, en même temps, la connaissance du langage moral de la société dont fait partie la personne. Chaque groupe a un discours moral particulier, et l’explication (justificative) de ce qui se fait doit être communiqué dans cet “univers et langage moral ”.

---

<sup>32</sup> Pour qui veut approfondir cette thématique, il est suggéré voir : H. Richard Niebuhr. **The Responsible Self – an essay in Christian Moral Philosophy**. Library of Theological Ethics Edition, Westminster John Knox Press, USA, 1999. Cet auteur révèle dans ses écrits une grande préoccupation pour l’impact du christianisme dans la culture de son époque, collaborant ainsi au débat sur le rôle social de l’église chrétienne.

Ainsi formulé, **qui est moralement responsable ?**

- Celui qui est conscient ;
- Celui qui est capable et compétent dans la communication relationnelle ;
- Celui qui est en relation intimement avec les autres, conséquence de son altérité. C'est la personne responsable.

Alors, à qui avons-nous le devoir de répondre ? A l'autorité.

**La moralité est un phénomène purement humain.** Les animaux ne sont ni des sujets ni des objets de la responsabilité morale. La responsabilité morale est de donner une réponse à quelqu'un capable de comprendre la réponse. Entendre la réponse requiert la capacité d'interpréter la réponse. L'interprétation requiert des talents et des connaissances linguistiques. La connaissance et le langage exigent la sociabilité. La sociabilité requiert la communauté en tant que *locus* de valeur et lieu où la question est formulée.

Le chrétien doit répondre, en premier lieu, à Dieu ; en tant que personne humaine, j'ai été créé à Son image et à Sa ressemblance. Je dois répondre de la manière dont je me comporte moi-même vis à vis des autres – le type d'image que je suis.

Comme agent, je possède le pouvoir créatif. Je suis co-créateur avec Dieu de l'état actuel du monde comme homme "accueil de Dieu". Dieu aussi agit à travers l'histoire humaine, et l'usage de notre capacité d'agir a à voir avec le développement de la bonté divine. Nous devons rendre des comptes sur la manière dont nous coopérons avec Dieu ou pas dans la construction d'une terre nouvelle et de cieux nouveaux.

De la première responsabilité peuvent s'en décliner d'autres :

- La "responsabilité de base" signifie répondre avec comme objectif d'harmoniser les tensions internes et externes.
- La "responsabilité morale" comme modalité consciente de la "responsabilité de base" nous rappelle que : donner une réponse est une manière d'agir. Mais une réponse morale requiert d'expliquer les raisons pour lesquels nous avons fait ce que nous avons fait.

### **3.3- L'acte moral**

La personne humaine est entièrement investie dans l'action qu'elle réalise. Cet investissement est encore plus accentué quand il s'agit de décider sur des questions qui ont à voir avec l'intimité ; ou même, quand le sujet se sent responsable de ses propres actes, parce qu'il croit se comporter bien ou mal sur la base de critères moraux qui lui furent suggérés par des convictions personnelles ou par le credo religieux qu'il pratique.

L'engagement de faire le bien et d'éviter le mal est encore plus évident chez le chrétien. De fait, un baptisé qui connaît la dignité et qui cherche à être fidèle à ce qu'il professe, prend tout le soin nécessaire pour que ses actions répondent à la

vocation reçue, ce qui en pratique consiste à accomplir la volonté de Dieu et à identifier sa propre vie avec la vie de Jésus.

Au contraire, qui ne vit pas en accord avec sa propre vocation, expérimente un remord qui l'accuse d'infidélité et d'incohérence, une fois qu'il ne pratique pas ce qu'il a promis.

L'activité morale est en soi très complexe, parce qu'elle s'ajoute à la richesse insondable de l'être humain. En pratique, se produisent au moins cinq facteurs :

- Les données génétiques héritées ;
- La psychologie qui définit le caractère personnel ;
- La sensibilité et les passions qui l'habitent ;
- Les habitudes qui – presque comme une seconde nature – jouent un rôle considérable dans les déterminations de la volonté ;
- Les circonstances concrètes dans lesquelles il se trouve ou dans lesquelles se déroule sa vie ;
- Les opinions du moment ;
- L'éducation reçue ;
- La formation religieuse ; et surtout,
- La lucidité de connaissance de ce qu'il fait, au-delà de la capacité de décision avec laquelle il la prend.

A juger la moralité d'un comportement, on doit prendre en compte l'ensemble de ces facteurs. Plus exactement, étant donné qu'il existe une relation intime entre la morale et l'anthropologie, la vie morale doit partir des quatre caractères qui définissent l'être humain comme tel :

- L'unité extrême de la personne ;
- L'historicité ;
- La sociabilité ; et,
- L'ouverture au transcendant.

De ces quatre caractères, en réalité, le jugement moral doit partir sur un comportement déterminé de la personne.

Le premier caractère est **l'unité essentielle propre de la personne humaine**, dans laquelle convergent le corps et l'âme : c'est l'individu homme et l'individu femme qui fait le bien ou le mal, étant donné que "c'est dans l'unité de l'âme et du corps que la personne est le sujet de ses propres actes moraux" (VS, 48). Il n'existe pas de péché du corps ni de péché de l'esprit, mais c'est l'individu qui pêche ou qui fait le bien.

En outre, on doit considérer la **condition historique** qui est propre à la personne humaine ; dans son fonctionnement/agir interviennent – de diverses manières – l'âge et la condition de l'individu, la formation reçue, la biographie qui constitue le scénario de son passé, les évaluations éthiques de son temps, etc.

De même, il faut prendre en compte **la sociabilité**, qui étant une dimension essentielle de l'être humain, permet à la personne de recevoir aussi les divers

facteurs sociaux, comme l'influence de l'environnement culturel, l'action négative du dénommé "péché social" et des "structures de péché", les sensibilités caractéristiques de son temps, etc.

Enfin – et surtout –, il est nécessaire de considérer que la personne est radicalement **ouverte à la transcendance**, et cela exige une conduite morale conforme à la volonté de Dieu. A cette dimension religieuse – commune à tous les hommes –, le christianisme ajoute l'élévation surnaturelle due à la grâce divine. Une telle chose, si d'un côté elle facilite l'action morale, d'un autre elle exige un niveau de comportement qui surpasse les forces naturelles, pour lequel il faut l'aide des dons surnaturels.

Le résultat de tant de facteurs est que la vie morale est si importante et décisive dans l'existence d'un homme concret qu'il est difficile et exigeant de le vivre dans le moment, de la juger, de l'interpréter.

Pour cela, l'Évangile nous avertit : "Tu ne jugeras pas" (Mt 7,1-4). Seul Dieu peut émettre un jugement authentique sur la conduite des personnes ; mais, chaque individu doit être vigilant, pour savoir interpréter la vie elle-même à la lumière des exigences et des impératifs moraux tels qu'ils sont promulgués par les Évangiles, selon lesquels elle sera jugée par Dieu.

Ceci étant, voici un préliminaire et en même temps conclusif : il faut distinguer ce que sont les actes humains et ce que sont les actes de l'homme. Saint Thomas les définit ainsi : 'Seuls sont considérées spécifiquement humaines les actions qui procèdent d'une décision délibérée ; les autres actions, il vaut mieux les appeler les actes de l'homme, et non humains, parce qu'ils ne procèdent pas de l'homme en tant qu'homme" (STh I-II, 1,1).

Pour qu'une action puisse être dite "morale", elle doit, avant tout, être "humaine". Pour cela, la moralité d'une action exige que la personne la réalise avec la connaissance et la liberté, deux caractéristiques de l'être humain, qui sont, en même temps, rationnelles et libres.

Donc, un acte sera moral dans la mesure où, avant de le réaliser, le sujet est capable de reconnaître sa bonté ou sa malveillance, et se dispose librement à la réaliser, ou, en certains cas, l'omettre.

Le pape Jean Paul II attire notre attention sur le fait que

L'homme peut être conditionné, pressonné, empêché par de nombreux et puissants facteurs externes, comme il peut être sujet à des tendances, des tares et habitudes en relation avec sa condition sociale. En certains cas, de tels facteurs externes et internes peuvent atténuer, à un degré supérieur ou mineur, sa liberté et, par conséquent, sa responsabilité et sa culpabilité.

Cependant, c'est une vérité de la foi, aussi confirmée par notre expérience et notre raison, que la personne humaine est libre. Et cette vérité ne peut être ignorée, pour remettre en réalité externes – les structures, les systèmes, les autres – le péché de chacun. De plus, cela serait oblitérer (annuler) la dignité et la liberté de la personne (*Reconciliatio et Penitentia*, n° 16).



Les **critères qui permettent de juger un acte humain** sont à la base : le défaut de connaissance et l'insuffisance de liberté. Pour ce qui est du défaut de connaissance, nous avons l'ignorance et le doute. Quant à l'insuffisance de liberté, ce peut être par ignorance, concupiscence, violence et peur.

Ainsi, la moralité ne se limite pas et ne s'épuise pas dans l'action, puisqu'interviennent fortement les sentiments et l'intention. Pour que l'action soit moralement bonne, elle doit s'ajuster parfaitement aux valeurs objectives. Cependant, la valeur de l'acte n'est pas déterminée par la valeur objective en elle-même, mais seulement dans la mesure où telle valeur est le vrai motif de l'action. De là le déterminant ultime de l'action n'est pas son objet, mais son motif. Le motif décide, en dernière instance, de la valeur morale de l'action.

### **3.4- L'option fondamentale**

L'autoréalisation de la liberté (qui peut être appelée option fondamentale) historicise la personne comme être unique et irremplaçable. L'option fondamentale ou autoréalisation de la liberté de la personne est un acte moral. Libre et consciente, la personne choisit le chemin de Dieu (le Bien Absolu), elle choisit de vivre le Règne dans son cœur dans sa relation avec ses frères, ou elle choisit, tout aussi librement, de rejeter ce chemin (les bien relatifs).

Par l'option fondamentale chaque être humain, en liberté, donne sens à son existence, de manière concrète, par la réalisation de l'être en tant que personne ouverte au Bien Absolu, ou dans la dépersonnalisation (le fait de nier) de l'être par une fermeture égoïste.

L'option se donne dans l'agir moral. Quelqu'un peut avoir de bons sentiments, mais agir de manière préjudiciable pour son frère. L'Apôtre disait déjà : "Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas".

Aujourd'hui, il est difficile d'affirmer avec assurance quand une personne fait une option consciente et libre. La personne est terriblement conditionnée par la société de consommation. Ainsi, l'option fondamentale, comme choix libre et mûri, a besoin d'être comprise comme choix fait au plus intime de soi-même. Opter pour Dieu, choisir le bien, le beau, le parfait. De ce choix se déclinent tous les autres choix qui, bien qu'ils puissent être faits en liberté, sont des choix relatifs.

C'est pourquoi il faut reconnaître que, même dans l'option fondamentale, l'initiative vient de Dieu. Il place dans le cœur humain sa loi de l'amour, donnant à l'homme la grâce de choisir et d'opter pour son amour de Père.

Mais, où est né le concept d'option fondamentale ? Une question de type théologique : comment peut-on dire qu'un non-baptisé peut aussi être sauvé ?

Sur cette question est apparue l'option fondamentale : le non-baptisé, s'ouvrant au bien en relation avec lui-même et aux autres, réalise une option fondamentale, en orientant sa vie, dans ce cas, vers le bien. Alors, cette ouverture de fond caractérise la vie d'une personne et transparait dans chaque choix et

chaque action qu'il réalise. Comme cela a déjà été dit précédemment, chaque conscience présuppose une précompréhension, qui se fonde dans la connaissance.

Cela concerne à la décision, dans le sens que quand je décide, je suis déjà orienté pas tant sur ce que je vais faire, mais sur le sens que je dois donner à ce que je vais faire.

L'option fondamentale, donc, est une orientation existentielle qui donne de la substance à mes actions individuelles, qui peuvent faire apparaître, mais aussi contredire l'option fondamentale.

Le concept d'option fondamentale embrasse l'homme dans sa totalité et éclaire nécessairement les autres aspects de la vie morale, leur donnant une signification nouvelle. On ne peut, alors, parler d'option fondamentale en négligeant de parler de la conscience.

*Gaudium et Spes*, au numéro 16, souligne que, en son intimité, l'homme découvre une loi qui ne vient pas de lui, mais qui le pousse à obéir, et qui lui dit d'aimer, de fuir le mal et de faire le bien (l'homme a dans son cœur une loi écrite par Dieu).

**Elle est la voix de la conscience**, comprise comme le noyau le plus secret, comme le sanctuaire de l'homme, où il se trouve seul à seul avec Dieu dans un dialogue intime.

Saint Augustin, dans ses Confessions affirmait : "*Noli foras ire, in te ipsum redii, in interiore hominis habitat Veritas*" ("Ne sors pas, reviens en toi : la vérité habite à l'intérieur de l'homme").

Et c'est exactement ici qu'est le concept de la conscience fondamentale, dont naît, ensuite, l'option fondamentale, comme réponse existentielle à la *Veritas* découverte au plus intime de l'homme.

Mais en quoi consiste cette *Veritas*? Pour nous, chrétiens, c'est Dieu qui s'est fait chair, est mort et ressuscité pour nous les hommes, et a envoyé sur nous son Esprit. Avec sa mort, le vieux monde académique, corrompu par le péché, est mort ; avec sa résurrection il a réalisé une nouvelle création, un nouvel Adam, duquel descend une nouvelle humanité. Dans le ressuscité furent anticipés les cieux nouveaux et la terre nouvelle, dans lesquels nous vivons et participons déjà, bien que partiellement.

De ces nouvelles réalités anticipées en Christ, et qui vivent déjà en nous, nous devons témoigner. C'est cela que Paul appelle la Vie dans l'Esprit et selon l'Esprit. C'est cela la *Veritas*, qui constitue notre conscience fondamentale, conscience qui est un contenant/réceptacle de la vérité qui illumine notre existence et nous incite à mettre en conformité notre existence avec ces *Veritas*.

Et c'est exactement sur ce point que naît la réponse existentielle, c'est à dire, la décision d'incarner dans ma vie cette *Veritas*, et de mettre en conformité ma vie avec elle. De là naît l'option fondamentale.

Toutefois, cette option fondamentale, une fois acquise, n'est pas garantie pour toujours, mais nécessite d'être alimentée par une relation constante avec la

Parole de Dieu, avec les Sacrements, avec la prière et avec l'étude. C'est exactement dans ce travail intérieur continu qu'elle demeure vivante, s'alimente et se renforce.

### 3.5- La Loi Naturelle

La loi naturelle est traditionnellement définie par les théologiens comme la participation de loi éternelle dans la créature rationnelle. La loi naturelle est la loi propre à l'être humain : de tous et de chaque homme, en tant qu'être intelligent et libre. Pour cela, elle ne doit pas être comprise comme une loi éternelle en référence à la matière ou aux animaux.

La loi naturelle n'est pas du type des lois physiques ou biologiques qui régissent la matière ou les êtres vivants, appliquées à l'homme. C'est une loi radicalement humaine, que Thomas d'Aquin décrit en ces termes :

“Eu égard aux autres créatures, la créature rationnelle est plus sujette à la divine providence, bien que celle-ci participe aussi de la providence, l'assurant à soi-même et aux autres ; c'est ainsi qu'il y a en elle une participation de la raison éternelle, grâce à laquelle il y a une inclination naturelle pour l'acte et la fin qui sont dus ; cette participation de la loi éternelle dans la créature rationnelle est appelée loi naturelle” (STh I-II, q. 91, a. 2).

La loi naturelle est, alors, la loi de la personne en tant qu'être rationnel et libre. Ainsi, le point de référence n'est pas la loi physique des minéraux, ni la loi biologique des plantes et des animaux, mais une loi spécifique, écrite par Dieu dans la nature de l'homme et de la femme, qui leur permet de connaître le bien et le mal.

Le fait est que la nature humaine ne se réduit pas à des éléments physiques ou chimiques – bien qu'ils fassent partie de l'homme – mais est la propre nature d'un être spirituel, comme l'affirme *Veritatis Splendor*. Donc, la loi naturelle n'est autre que la lumière de l'intelligence infusée par Dieu dans la nature rationnelle ; loi qui est l'expression de la sagesse divine.

Parmi les fonctions de la conscience, il y a celle d'intégrer la personne et la nature. Dans cet effort continu, est reconduite, pour sa bonne interprétation, l'historicité de la loi naturelle. S'il existe des possibilités de changements de la loi naturelle, cela ne se produit qu'en fonction du degré de maturité de la conscience.

**Pour réfléchir :**

- 1) Pourquoi la liberté est-elle la première condition de l'agir éthique de la personne ?
- 2) Où réside l'essence de la liberté de la personne humaine ? Que signifie "la liberté qualifie les actes humains" ?
- 3) Que signifie "l'homme est liberté fondamentale" ?
- 4) Considérez-vous la morale chrétienne comme libératrice ou oppressive ? Justifiez votre réponse.
- 5) Que signifie dire que la responsabilité est présente dans "l'agir humain" ? En ce sens, qui est moralement responsable ?
- 6) Qu'est-ce qu'un acte moral ? Et quels sont les facteurs qui influencent l'acte moral de la personne ?
- 7) Que signifie dire que la conduite morale de l'homme doit être conforme à la volonté de Dieu ? Expliquez avec vos propres mots et à partir de vos expériences de vie.
- 8) Pourquoi un acte moral dépend-il de l'option fondamentale de la personne ? Expliquez comment l'option fondamentale donne du sens à l'existence de l'homme ?
- 9) Cherchez un peu plus sur l'œuvre de Richard Niebuhr au sujet de la responsabilité personnelle. Approfondissez votre connaissance sur la métaphore de cet auteur et les types de narration morale qui ont à voir avec les habitudes de l'"artisan du bien" ; du "bon citoyen" et de la personne "responsable".
- 10) Dans quel sens une personne non baptisée peut-elle être sauvée ?
- 11) A qui le chrétien doit-il répondre en premier ? Pourquoi ?
- 12) Quels sont les facteurs qui interfèrent avec l'"acte moral" ? Cherchez la signification de chacun de ces facteurs.
- 13) Que signifie dire que l'option fondamentale est une orientation existentielle ?
- 14) Que pouvons-nous comprendre par "voix de la conscience" ?
- 15) Qu'entend-on par loi naturelle ?
- 16) Quelle est l'importance de la loi naturelle pour l'agir humain ?

## TABLE 4

### QUESTIONS FONDAMENTALES DE MORALE

### LA CONSCIENCE MORALE

Dans cette partie nous allons voir que la conscience morale est ce qui existe de plus noble chez l'homme et chez la femme. Si la liberté est ce qui donne forme à l'existence humaine, **la conscience caractérise l'être propre à la personne.**

Origènes a écrit:

"L'âme de l'âme est la conscience". La conscience est "le noyau le plus intime" de la personne, le "sanctuaire de Dieu", le "tabernacle de l'homme", le "lieu où Dieu parle à l'homme". Pour cela, elle est considérée "sacrée".

Le sens commun reconnaît cette sacralité et cette dignité de la conscience au point de définir la qualité de la personne à partir de sa conscience. Voilà pourquoi le plus grand éloge que l'on puisse faire sur une personne est d'affirmer : "C'est un homme ou une femme de conscience". Parallèlement, le jugement le plus négatif s'exprime en termes similaires : "Cet homme ou cette femme est sans conscience".

De même, l'importance de la conscience personnelle se reflète dans les expressions qui demandent sa reconnaissance ou ses droits. Des affirmations comme "je ne permets à personne de s'immiscer dans ma conscience", "j'exige que l'on respecte ma conscience", "cela ne m'est pas permis par ma conscience", "c'est quelque chose que je dois faire en conscience", ce sont des expressions qui apparaissent spontanément dans les moments où la personne humaine doit prendre une décision qui implique son être dans sa plus profonde intimité.

Etant donné l'importance de la conscience personnelle, les Déclarations des droits de l'Homme reconnaissent la "liberté de conscience" comme un des droits fondamentaux, qui, à son tour, est le point de départ de bien d'autres droits.

De même, est reconnue l'"objection de conscience" : avec elle la conscience est protégée de toute ingérence externe, que ce soit d'entités privées, ou d'états. La "liberté" et l'"objection" de conscience sont reconnues dans la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU (art. 18), dans la déclaration sur la Liberté Religieuse du Concile Vatican II (*Dignitatis Humanae*, 1-2; *Gaudium et Spes*, 79) et dans la Constitution de nombreux états.

La description la plus complète et le rôle décisif que la conscience développe dans la vie morale se trouvent exprimés dans la lettre de la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes* avec ces encouragements solennels:

**La conscience est le centre le plus secret et le sanctuaire de l'homme**, dans laquelle se trouve le lien solitaire avec Dieu, dont la voix se fait entendre dans l'intimité de son être. Grâce à la conscience, se révèle de manière admirable cette loi qui se réalise dans l'amour de Dieu et du prochain. Par la fidélité à la voix de la conscience, les chrétiens sont unis les uns aux autres, dans le devoir de chercher la vérité et en elle de résoudre tant de problèmes moraux qui apparaissent dans la vie individuelle et sociale. Donc, plus prévaut la droite conscience, plus les personnes et les groupes seront loin de l'arbitraire aveugle et chercheront à se conformer aux normes objectives de la moralité. Il n'est pas rare, en outre, que la conscience soit en errance, par ignorance invincible, sans perdre sa propre dignité. On ne peut en dire autant quand l'homme néglige de chercher la vérité et le bien, et quand la conscience s'aveugle, par habitude du péché (GS 16).

Ainsi, on peut définir la conscience, en accord avec le Catéchisme de l'Eglise Catholique (CIC), dans les termes suivants :

**La conscience est un jugement de la raison, avec lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret** (CIC, n. 1796).

C'est à dire, c'est un jugement pratique rationnel qui évalue la bonté ou la malice (méchanceté) d'une action. Donc, la fonction de la conscience est de juger les actions personnelles de l'individu, individualisant la qualité morale des actes, en permettant leur classification en bon ou mauvais.

#### **4.1- Le mystère de la conscience**

Une proposition théologique de la conscience correcte doit avoir la profondeur et la cohérence non seulement d'être, mais aussi d'être nouvelle en Christ, selon la renaissance pascalle réalisée dans le baptême. C'est le "mystère" de la conscience qui doit être approfondi et annoncé avec franchise et honnêteté aujourd'hui, en tenant compte, de manière particulière, la richesse des dons que l'exégèse biblique a mis en évidence ou proposé.

Dans la communauté chrétienne, la vision de la conscience est enracinée dans les affirmations bibliques explicites, surtout pauliniennes, et dans la centralité que toute la révélation attribue au cœur dans la détermination de la bonté de notre agir : ceci est le critère ultime et décisif (cf. Mt 12, 33-35; 15,17-20). Au-delà de cette catégorie, d'autres aussi sont importantes, comme : l'esprit, la pensée, etc.

Mais, **il est nécessaire que la conscience reste ouverte à Dieu** – à sa parole, à sa loi, à son esprit – **et à ses frères**. Elle perd sa valeur quand elle s'endurcit et se ferme ; pour cela, l'appel permanent à la formation et à la conversion (cf. Ez 36,26-28). Elle exige aussi le respect des autres ; seul Dieu peut entrer en elle sans lui nier l'autonomie, mais en lui donnant une plénitude de fondement et d'horizon. C'est le cœur qui, étant libéré de "l'état d'esprit de ce siècle", se consacre à une lecture attentive de la réalité "pour pouvoir discerner la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plait et est parfait" (Rm 12,2).

Au chapitre 8 de la Lettre aux Romains – surtout quand on le lit en ayant à l'esprit le contenu du chapitre 7 -, tout cela est présenté avec une évidente perspective pneumatologique.<sup>33</sup> La conscience apparaît, alors, comme :

- L'écoute/l'accueil du témoignage intérieur que l'Esprit Saint fait de notre réalité filiale : 'l'Esprit lui-même, joint à notre esprit, atteste que nous sommes fils de Dieu' (v. 14-16);
- Qui nous libère de l'esclavage du péché et des désirs de l'homme charnel, en nous suggérant des désirs et des choix nouveaux (v. 1-12) ;
- Elle nous révèle insérés dans une économie d'espérance, non seulement au niveau personnel, mais aussi de toute la réalité (v. 18-25) ;
- Elle nous fait aussi vivre de manière constructive l'expérience dramatique de la fragilité qui demeure toujours dans notre vie, l'ouvrant à la perspective de la plénitude du projet de Dieu (v. 26-30) ;
- Elle ne nous fait plus dépendre des applaudissements des autres, nous rendant plus forts (v. 31-39) ;
- Le bien vient, alors, ajouté comme possibilité de grâce qui séduit et ouvre les horizons et les désirs, plus que comme un devoir qui limite.

#### 4.2- Les types de conscience

Il y a trois types de conscience, dépendant du moment où est émis le jugement :

- **Antécédent**: c'est ce type qui précède l'action ; avant d'agir, on pense si ce que l'on va faire est "bon" ou "mauvais" ;
- **Concomitant**: c'est ce type qui accompagne l'action pendant qu'elle est en train de se réaliser ;
- **Consécutif** : c'est le jugement moral qui est fait après avoir réalisé un acte.

En raison de sa concordance avec la loi de Dieu, la conscience peut être droite ou vraie et erronée, selon si ce qu'elle dicte est en adéquation avec cette loi. L'erreur peut être vaincue (si l'on a tous les moyens pour sortir de l'erreur) et invincible (si ayant mis tous les moyens, on ne peut sortir de l'erreur). On doit suivre la conscience droite et véritable, mais aussi l'invincible erroné.

En raison de l'assentiment de ce que la conscience nous dicte, elle se divise en **certaine** (qui émet le jugement avec assurance), **probable** et **incertaine** (quand on doute de quelque donnée relative à l'acte qui se réalise ou qui s'omet ; ou quand on ne sait pas s'il existe ou pas une loi qui autorise ou interdit une action donnée ; ou quand un doute naît parce que nous ne savons pas si une loi oblige ou pas), en accord avec le degré de sûreté qui est tenu.

---

<sup>33</sup> La pneumatologie est dans la doctrine chrétienne ce qui traite de l'Esprit Saint. Le terme descend des mots grecs *PNEUMA* (l'esprit) et *LOGOS* (l'enseignement sur). La pneumatologie étudie la personne et l'œuvre de l'Esprit Saint, surtout sa participation au SALUT.

On doit suivre la conscience certaine, dans certains cas la probable, mais jamais la douteuse. Il faut d'abord sortir du doute.

Ce n'est pas la même chose d'être sûr de quelque chose et d'atteindre la cible. La première est la conscience certaine ; la seconde est la conscience véritable. L'une est l'assurance subjective, et l'autre objective. Or, il ne suffit pas d'"être sûr" (conscience certaine), mais nous devons agir avec la loi (conscience véritable).

Se limiter à une assurance personnelle, c'est se mettre à la place de Dieu, qui est l'unique qui n'était pas. Par ce chemin se confond le spontané avec l'objectivement bon.

A cause de la limitation humaine il peut se produire qu'une personne puisse être certaine de quelque chose qui ne soit pas vrai. C'est pour cela que ce n'est pas idéal de n'avoir qu'une conscience morale certaine : il faut tendre, alors, à avoir une conscience droite et véritable.

La conscience, pour être la norme valide pour l'action humaine, doit être droite, c'est à dire, véritable et sûre de soi et non douteuse et coupablement erronée.

En raison du mode habituel pour émettre un jugement, peuvent être identifiés **divers types de consciences**. Les plus fréquents sont :

- La conscience sensible : c'est celle qui cherche à chaque instant, et dans tous les actes mineurs qui soient, à juger correctement ce qui a été commandé ou interdit afin de le respecter ;
- La conscience scrupuleuse : c'est celle qui trouve un motif de péché où il n'y a aucune raison pour cela ;
- La conscience lâche : c'est celle par laquelle tous les motifs sont bons pour se sentir justifiée et ne pas observer ce qui est commandé.

En raison de la responsabilité avec laquelle s'émet un jugement, elles peuvent être classifiées en :

- **Conscience droite** : c'est celle qui s'ajuste au jugement de la raison : "est appelé prudent l'homme dont les choix sont conformes à tel jugement" (CIC, n° 1780);
- **Conscience distordue ou fausse** : c'est celle qui ne se soumet pas à la raison ; elle correspond à l'homme qui agit de manière imprudente et téméraire.

Une personne qui agit contre la conscience, pèche. Mais, il pèche aussi de ne pas ajuster délibérément ses préceptes à la loi de Dieu, qui est la norme suprême de l'action.

La méconnaissance du Christ et de son Evangile, les mauvais exemples reçus des autres, l'esclavage des passions, la prétention d'une autonomie mal comprise de la conscience, le refus de l'autorité de l'Eglise et de ses enseignements, le manque de conversion et de charité peuvent conduire à des déviations du jugement dans la conduite morale (cf. CIC, n° 1792).



Il est certain que nous devons décider avec notre propre conscience, et aussi que personne ne peut nous forcer à agir contre elle ; mais, il n'est pas moins certain que nous avons le grave devoir de faire que les préceptes de cette conscience s'ajustent à ce que Dieu veut, qu'elle soit droite et véritable.

**La bonne et pure conscience est éclairée par la foi véritable.** La charité procède bien en même temps d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sans hypocrisie. (1Tm 1,5)

#### **4.3- Les éléments de l'histoire de la doctrine chrétienne**

Il y a deux noms de référence dans l'histoire de la doctrine chrétienne : Saint Augustin (V<sup>ème</sup> siècle) et Saint Thomas d'Aquin (XII<sup>ème</sup> siècle).

Chez Saint Augustin nous trouvons très présent le thème de l'intériorité de l'homme, à l'intérieur duquel nous trouvons son authenticité ; et c'est justement dans l'intérieur de cette intériorité que Dieu est accueilli et écouté.

Le thème de la voix de Dieu et de la conscience de l'homme apparaît la première fois chez Saint Augustin qui, dans ses Confessions, raconte son chemin intérieur en direction de Dieu, son dialogue intime avec Dieu, dans lequel il découvre un Dieu qui l'interpelle et l'appelle. Dans ce sens, son affirmation est significative : *“Noli foras ire in te ipsum redii, in interiore homine habitat veritas”* (“Ne vas pas au dehors, mais reviens à l'intérieur de toi-même ; à l'intérieur de l'homme habite la vérité”).

Avec Saint Thomas nous sommes en pleine scolastique et nous est offert, pour la première fois, une pensée théologique sous forme scientifique. Dans ses considérations sur la conscience, Thomas part d'une position plus objective, dans le sens où la réalité qui est face à nous, nous pouvons la connaître et la décrire ; chose qui, au contraire, sera décriée par la pensée moderne.

Thomas pense la conscience à l'intérieur de la relation entre la *“synderesis”*, c'est à dire la capacité connaturelle de l'homme de connaître de manière certaine les principes moraux, et la *“conscientia”*, comprise comme la conscience considérée dans une situation spécifique. Cette conscience, alors, est la faculté qui applique dans les situations individuelles les principes de l'agir moral.

Donc, pendant que la *“synderesis”* exprime la capacité innée de l'homme de connaître les principes de l'agir moral, la *“conscientia”* exprime la capacité de l'homme d'appliquer dans les situations individuelles tels principes moraux.

Une fois que les situations éventuelles sont changeantes, la *“conscientia”* ne bénéficie pas de l'infaillibilité de la *“synderesis”*, et, considérant la contingence dans laquelle elle évolue, elle peut arriver à une évaluation pas toujours précise/correcte.

Saint Thomas continue en affirmant que la conscience produit un *“savoir rationnel pratique”* ; c'est à dire, parce que l'homme *“sait ce qui est bien”*, et juste parce qu'il le sait, il peut aussi le vivre ; alors, l'intelligence précède et fonde la volonté.

Dans ce contexte, **la conscience est la capacité de connaître ce qu'est le bien et le mal**, une connaissance de type pratique, dans le sens où si l'homme sait ce qu'est le bien et le mal, il doit aussi, par conséquent, s'y conformer. Alors, la conscience n'est pas seulement une connaissance, mais a à voir avec la décision ; donc, c'est un connaître en fonction d'un décider qui doit être dans un sens unique : en direction du bien perçu.

Un autre aspect de la doctrine morale chrétienne est la "casuistique" (XVI-XVIII<sup>ème</sup> siècle, en bonne partie, jusqu'à nos jours). Avec la casuistique, la Théologie Morale n'est plus chargée de réfléchir sur l'agir de l'homme et sur ses motivations, mais simplement sur ce que l'homme doit faire ou pas ne pas faire pour ne pas commettre le péché mortel ou véniel.

Se développe, alors, une série de cas sur lesquels est débattue la licéité de l'action, étudiant les signifiants entre le péché véniel et le péché mortel.

L'agir de l'homme, donc, est décomposé en autant de cas, sur lesquels est émise *a priori* une évaluation morale.

Dans un tel contexte, la conscience est réduite à une simple application de la norme, appauvrissant son rôle essentiel pour fournir les éléments et les valeurs fondamentales pour l'orientation de l'existence et sur laquelle se concentreront tous les choix du quotidien.

#### **4.4- Qu'enseigne le Catéchisme de l'Eglise Catholique (CIC) au sujet de la Conscience Morale ?**

Le numéro 1.776 du Catéchisme de l'Eglise Catholique définit la conscience comme "une loi que l'homme ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il doit obéir et dont la voix résonne, quand cela est nécessaire, aux oreilles de son cœur, l'appelant toujours à aimer et faire le bien et à éviter le mal", et cette loi est "une loi écrite par Dieu lui-même".

Et ainsi, citant la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, du Concile Vatican II, numéro 16, le catéchisme affirme que

**La conscience est le noyau le plus secret et le sanctuaire de l'homme, dans lequel il se trouve en seul à seul avec Dieu, dont la voix résonne dans l'intimité de son être.**

C'est pour cela que nous apprend le numéro 1.777: "Quand il prête attention à la conscience morale, l'homme prudent peut entendre Dieu lui parler". Et c'est aussi pour cela qu'est exigée la rectitude de la conscience morale, dont dépend la dignité de la personne humaine (cf. n° 1780).

Le numéro 1780 dit :

La conscience morale comprend la perception des principes de moralité ("*syndérèse*"), son application dans des circonstances déterminées au moyen d'un discernement pratique des raisons et des biens et, enfin, le jugement émis sur les actes concrets à faire ou déjà faits. La vérité sur le bien moral, déclarée dans la loi de la raison, est reconnue en pratique et concrètement par le jugement prudent de

la conscience. Est dit prudent l'homme qui fait ses choix en conformité avec ce jugement.

De là nous savons que c'est la conscience qui permet d'assumer la responsabilité des actes pratiques, afin que,

Si l'homme commet le mal, le jugement juste de la conscience peut être en soi le témoin de la vérité universelle du bien et, en même temps, du mal de son option concrète [...]. Attestant de la faute commise, il rappelle le pardon à demander, le bien à pratiquer encore et la vertu à cultiver sans cesse avec la grâce de Dieu. (CIC, n° 1781)

**Ici l'on voit la nécessité de formation continue de la conscience morale.** (CIC, n° 1783) Cette formation de conscience est le travail de toute une vie, depuis les premières années de vie, quand l'enfant s'éveille à la connaissance et à la pratique de la loi intérieure reconnue par la conscience morale. Il est exigé une éducation prudente où se détache l'enseignement de la vertu. "La formation de la conscience garantit la liberté et dirige la paix du cœur". (CIC, n° 1784)

**Ici, la parole de Dieu aura le rôle fondamental, comme formatrice principale de la conscience, elle illumine le chemin de l'homme.**

Nous devons l'assimiler dans la foi et dans la prière, et la mettre en pratique. Nous devons aussi examiner notre conscience, les yeux posés sur la croix du Seigneur. Nous sommes assistés par les dons de l'Esprit Saint, aidés par le témoignage et par les conseils des autres et guidés par l'enseignement autorisé dans l'Eglise. (CIC, n° 1785).

Enfin, le numéro 1789 du Catéchisme nous présente quelques **règles de base et essentielles qui favorisent la formation adéquate de la conscience et rendent possible le discernement moral**, à savoir :

- Il n'est jamais permis de pratiquer un mal afin qu'en résulte un bien ;
- La "règle d'or est : tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le, de même, vous aussi (Mt 7, 12);
- La charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience : " A pêcher ainsi contre tes frères, à blesser leur conscience, c'est contre le Christ que tu pêches" (1Cor 8, 12). "Il est bon de s'abstenir... de tout ce qui peut faire trébucher, chuter ou affaiblir ton frère" (Rm 14, 21).

Ainsi, "la conscience bonne et pure est illuminée par la foi véritable". La charité procède, en même temps, "d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère" (1Tm 1, 5) (CIC, n° 1794).

#### **4.5- La formation de la conscience**

L'éveil à la nécessité de consciences mûres n'est pas suffisant. Il n'est pas non, plus suffisant d'affirmer son rôle irremplaçable, en demandant un respect toujours plus convaincu aussi au niveau social.

Pour tous est affirmée la nécessité d'un effort renouvelé pour une formation de sa conscience : pas seulement comme responsabilité inaliénable de chacun, mais aussi comme coresponsabilité, qui doit être partagée dans la solidarité.

#### 4.5.1- La nécessité de cette formation

La formation est nécessaire pour une personne de foi, qui veut mieux connaître Dieu. Le catéchisme de l'Église Catholique insiste bien là-dessus en disant que :

**Une conscience doit être éduquée et le jugement moral éclairé.** Une conscience bien formée est droite et véritable. Elle formule ses jugements selon la raison, conformément au bien véritable voulu par la sagesse du créateur. L'éducation de la conscience est indispensable aux êtres humains sujets à des influences négatives et tentés par le péché, et tentés de préférer leur propre jugement et à rejeter les enseignements autorisés (CIC, n° 1783).

Quel que soit le domaine, nous avons la volonté d'acquérir le plus de connaissances pour être *expert* de ce que nous savons. Et si nous ne les obtenons pas, nous évitons de parler du thème.

Mais, est-ce la même chose avec la foi et la morale ? Pour cela, "la conscience a besoin de formation. Une éducation de la conscience est nécessaire, comme il est nécessaire pour tout homme de croire intérieurement, puisque sa vie se réalise sur un espace suffisamment complexe et exigeant". La Catéchisme enseigne que "l'éducation de la conscience est une tâche de toute une vie (...) La formation de la conscience garantit la liberté et gère la paix du cœur" (CIC, n° 1784).

Pour cela, la formation de la conscience suivra des règles similaires à celles de toute formation. Il est évident, qu'au moment d'appliquer ces règles, nous ne pouvons pas oublier une donnée très importante : à vouloir former la conscience, ce n'est pas simplement acquérir une compétence ou développer une faculté, mais c'est bien réussir notre destin éternel.

#### 4.5.2- La Révélation et le Magistère Ecclésiastique

Pour connaître notre destin surnaturel et les moyens pour l'atteindre, nous avons besoin de la Révélation. En ce sens, nous ne sommes pas "spontanément et naturellement chrétiens". La parole de Dieu non seulement assure qu'une chose conduit l'homme à sa fin, mais aussi informe sur son objectif surnaturel et tout ce qui s'en approche. L'objectivement révélé confirme et corrobore, alors, les dispositions imprimées par l'Esprit Saint dans l'âme qui est dans la grâce.

Comme disait Pie XII, la morale chrétienne doit être recherchée :

Dans la loi du Créateur imprimée dans le cœur de chacun et dans la Révélation, c'est à dire, dans l'ensemble des vérités et des préceptes enseignés par le Maître Divin. Tout cela – la loi écrite dans le cœur, ou la loi naturelle, comme les vérités et préceptes de la révélation surnaturelle – a été légué à l'humanité par Jésus Rédempteur comme trésor moral, dans les mains de son Église de telle sorte que la prédication, à toutes les créatures, l'explique et le transmette, de génération en génération, intact et libre de toute contamination ou erreur (Pie XII, Allocución, 23/03/1952).

**L'Église, donc, à travers son Magistère ordinaire et extraordinaire, est le dépositaire et le maître de la vérité révélée.** Ainsi "les chrétiens, dans la

formation de leur conscience, doivent prêter une attention zélée à la doctrine juste et sacrée de l'Eglise".<sup>34</sup>

On peut difficilement parler de la droiture morale d'une personne qui désobéit ou déprécie le Magistère ecclésiastique : "Ce qui vous arrive m'arrive, ce qui vous déprécie me déprécie ; et ce qui me déprécie, déprécie celui qui m'a envoyé" (Lc 10,16).

Est-ce, donc, le Magistère Ecclésiastique qui est la source fondamentale pour la formation de la conscience ? Comme le rappelle Jean Paul II:

Parmi les moyens que l'amour rédempteur du Christ met à disposition pour éviter ce danger et cette erreur [il fait référence à la conscience erronée], se trouve le Magistère de l'Eglise : **en son nom, il possède une véritable autorité d'enseignement qui lui est propre.**

Donc, on ne peut dire qu'un fidèle a réalisé une recherche assidue de la vérité, s'il ne prend pas en compte ce qu'enseigne le Magistère : si, en, l'assimilant à une toute autre source de connaissance, il se constitue son jugement ; si, dans le doute, il suit plus sa propre opinion ou celle des théologiens, les préférant à l'enseignement sûr du Magistère.<sup>35</sup>

#### 4.5.3- Une formation intégrale

La formation de la conscience est un des champs où notre culture, avec ses multiples contradictions, pose des défis nombreux et graves, qui se répercutent aussi dans la proposition formative, à tous les niveaux, en commençant par la famille.

Pour le Catéchisme de l'Eglise Catholique, comme nous l'avons déjà vu :

**L'éducation de la conscience est le travail de toute une vie.** Depuis les premières années de la vie, quand l'enfant s'éveille à la connaissance et à la pratique de la loi intérieure reconnue par la conscience morale... L'éducation de la conscience garantit la liberté et gère la paix du cœur (CIC, n° 1784).

Si dans le passé la formation des personnes a privilégié les dimensions cognitives ou comportementales, aujourd'hui l'accent est toujours plus mis sur les dimensions affectives et émotionnelles.

La formation de la conscience est un chemin qui ne peut pas être interrompu. Elle est constamment sollicitée par les nouveaux défis, auxquels elle est appelée à se confronter. La gradualité est sa composante fondamentale. Cette évidence est significative dans *Familiaris Consortio* n° 34, en ce qui concerne le "chemin graduel des conjoints":

**Il est toujours très important de posséder une conception juste de l'ordre moral, de ses valeurs et de ses normes** : l'importance augmente quand les difficultés pour la respecter deviennent plus nombreuses et graves.

Précisément parce qu'elle révèle et propose le dessein de Dieu Créateur, l'ordre moral ne peut être quelque chose de mortifère pour l'homme ni d'impersonnel ; au contraire, en répondant aux exigences les plus profondes de l'homme créé par Dieu, elle se met au service de sa pleine humanité, avec l'amour délicat et exigeant

<sup>34</sup> *Dignitatis Humanae*, n° 14; *Veritatis Splendor*, n° 64.

<sup>35</sup> Jean Paul II, Discours aux participants aux Congrès International de Théologie Morale, 12-XI-1988.

avec lequel Dieu lui-même inspire, soutient et guide chaque créature vers le bonheur.

Mais, l'homme, appelé à vivre en responsabilité le plan sage et amoureux de Dieu, est un être historique, qui se construit, jour après jour, avec de nombreuses décisions libres : pour cela, il connaît, aime et accomplit le bien moral selon des étapes de croissance.

Les conjoints aussi, dans l'optique de la vie morale, sont appelés à un chemin continu, soutenus par le désir sincère et agissant de connaître toujours mieux les valeurs que la loi divine conserve et promeut, par la volonté juste et généreuse de les incarner dans les décisions concrètes. Ils ne peuvent donc pas seulement voir la loi comme un idéal pur pour réussir le futur, mais ils doivent la considérer comme un mandat du Christ pour surpasser prudemment les difficultés.

Ainsi, ce qui est appelé "la loi de la graduation" ou le chemin graduel ne peut s'identifier à une "graduation de la loi", comme s'il y avait des degrés divers et formes diverses de préceptes dans la loi divine pour les hommes en situations diverses.

**Tous les conjoints sont appelés, selon le plan de Dieu, à la sainteté dans le mariage** et cette vocation se réalise dans la mesure où la personne humaine est en capacité de répondre au mandat divin avec un esprit serein, confiant dans la grâce divine et dans sa propre volonté.

#### **4.5.4- Le caractère ministériel dans la formation**

Sur le chemin complexe de la formation des consciences, la proposition morale de l'Eglise devra assumer une attention clairement pédagogique : à commencer par son propre arrachement (ou explication des significations), elle devra toujours être un diaconat (un service) pour les consciences.

Les affirmations de Jean Paul II dans l'Encyclique *Veritatis Splendor* sont significatives :

**L'Eglise se met toujours et seulement au service de la conscience**, en l'aidant à ne pas se laisser emporter çà et là par n'importe quel souffle de doctrine, à la solde de la malveillance des hommes (cf. Ef 4,14), à ne pas se détourner de la vérité sur le bien de l'homme, mais, spécialement dans les questions difficiles, à atteindre avec assurance la vérité et à demeurer en elle (VS, 64).

Il faut témoigner clairement que :

Cette œuvre de l'Eglise trouve son point d'appui – son 'secret' formatif - non seulement dans les énoncés doctrinaux et dans les appels pastoraux à la vigilance, mais surtout dans le maintien d'un regard fixe vers le Christ Jésus. L'Eglise regarde chaque jour vers le Christ avec un amour infatigable, pleinement consciente que seul en Lui se trouve la réponse véritable et définitive au problème moral (VS, 85).

C'est le caractère ministériel qui doit être vécu à la lumière de l'Esprit Saint, don par excellence du Ressuscité : présent dans la conscience de tout fidèle, c'est Lui qui témoigne de la vérité, inspire les choix concrets, ouvre le soutien sur le chemin, donne de l'assurance en dépassant les limites et en rendant capable de ne plus dépendre de l'unanimité et des applaudissements des autres (cf. Rm 8). Le "service de la conscience" est authentique s'il témoigne clairement qu'il est avant tout un serviteur de l'Esprit.

Les affirmations du Décret *Presbyterorum Ordinis*, sur le ministère et la vie des Sacerdotes, se révèlent être d'actualité. En approfondissant le ministère des **prêtres en tant que “guides et éducateurs du peuple de Dieu”**, le Concile rappelle, avant tout, la référence fondamentale au Christ :

En exerçant, avec l'autorité qui leur revient, la fonction du Christ tête et pasteur, les prêtres réunissent, au nom de l'évêque, la famille de Dieu, en tant que fraternité unie, et par le Christ, dans l'Esprit Saint, la conduisent à Dieu le Père. Pour exercer ce ministère, comme pour les autres offices sacerdotaux, le pouvoir spirituel est conféré, donné pour l'édification.

Mais, dans l'édification de l'Eglise, les prêtres doivent s'adresser à tous avec une grande humanité, à l'exemple du Seigneur. Ils ne doivent pas procéder selon les goûts des hommes, mais selon les exigences de la doctrine et de la vie chrétienne, leur enseignant et les réprimandant comme des fils très chers, en harmonie avec les paroles de l'Apôtre : il insiste dans le temps et hors du temps, reprend, supplie, réprimande avec toute la patience et la doctrine (2Tim. 4,2)” (PO, 6).

Cette fidélité, à l'exemple du Rédempteur, permettre un ministère effectivement évangélique, est ainsi décrite par le Concile :

**Il revient aux prêtres, comme éducateurs de la foi**, de veiller pour lui et pour les autres à ce que chaque fidèle soit amené, dans l'Esprit Saint, à cultiver sa propre vocation selon l'Evangile, à une charité sincère et agissante, et à la liberté avec laquelle le Christ nous a libérés.

Les cérémonies serviront peu, même si elles sont belles, comme les associations, même florissantes, **si elles ne se s'engagent pas à éduquer les hommes pour atteindre la maturité chrétienne**. Les prêtres les aideront à promouvoir cette maturité, pour que même dans les événements, grands ou petits, ils arrivent à voir ce que les choses signifient et quelle est la volonté de Dieu.

Qu'il soit aussi enseigné aux chrétiens à ne pas vivre que pour soi, mais, selon les exigences de la loi nouvelle de la charité, que chacun, comme il a reçu la grâce, l'administre mutuellement, et ainsi tous accompliront chrétiennement leurs devoirs dans la communauté humaine.

Bien qu'ils soient dédiés à tous, les prêtres se voient recommandés particulièrement les pauvres et les plus fragiles, avec lesquels le Seigneur lui-même s'est montré uni, et dont l'évangélisation est présentée comme signe de l'œuvre messianique.

Mais aussi avec une attention particulière, ils accompagnent les jeunes et, au-delà, les couples et les parents, qui se réunissent en groupes amicaux, pour s'aider mutuellement à procéder chrétiennement, plus facilement et en plénitude dans la vie souvent difficile.

Que les prêtres se rappellent que tous les religieux, hommes et femmes, en tant que part élue dans la maison du Seigneur, sont dignes d'une attention spéciale, pour leur profit personnel au bénéfice de toute l'église.

Finalement, qu'ils soient aussi sollicités par les malades et les mourants, en les visitant et en les réconfortant dans le Seigneur” (PO, 6).

La diaconie des consciences devra toujours être régie en partant de la perspective dite universelle pour la sainteté de tous les baptisés. C'est l'indication du *Novo Millennio Ineunte*:

En premier lieu, **je n'hésite pas à dire que l'horizon vers lequel doit tendre le chemin pastoral est la sainteté** [...] Ainsi, il faut redécouvrir, dans toute sa valeur

programmatische, le chapitre V de la Constitution Dogmatique *Lumen Gentium*, intitulée 'vocation universelle à la sainteté' [...] La redécouverte de l'Eglise comme 'ministère', c'est à dire comme 'un peuple uni par l'unité du Père, du Fils et du Saint Esprit', ne pouvait pas cesser d'impliquer une nouvelle rencontre avec sa 'sainteté', comprise dans son sens fondamental d'appartenance à celui qui est le Saint par excellence, le "trois fois saint" (cf. Is 6,3).

Professer l'Eglise comme sainte signifie montrer sa face d'Epouse du Christ, qui l'aima, se donnant précisément à elle pour la sanctifier (cf. Ef 5,25-26). Ce don de sainteté, pour ainsi dire, objectif est offert à chaque baptisé. Mais le don crée, à son tour un devoir, qui va façonner la vie entière : "Ceci est la volonté de Dieu : votre sanctification" (1 Ts 4,3). C'est un engagement qui ne s'adresse pas qu'à quelques-uns, mais 'les chrétiens de quelque état ou ordre sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité" (NMI, 30).

Le pape Jean Paul II savait que tout cela "pourrait paraître, à première vue, comme quelque chose de difficilement opérationnel". Mais en réalité

**Mettre la programmation pastorale sous le signe de la sainteté est un choix lourd de conséquences.** Cela signifie exprimer la conviction que, si le Baptême est une véritable entrée dans la sainteté de Dieu à travers l'insertion au Christ et l'accueil de son Esprit, ce serait un contresens de se contenter d'une vie médiocre, vécue selon une éthique minimaliste et une religiosité superficielle.

Demander à un catéchumène ; "Tu veux recevoir le baptême ?" revient à lui demander en même temps ; "Tu veux devenir saint ?". Cela signifie mettre sur son chemin la radicalité du discours de la Montagne : "Soyez parfaits comme votre père au ciel est parfait (Mt 5,48)" (NMI, 31).

Pour cela, il est nécessaire de :

Proposer à tous, avec conviction, cette "mesure pleine" de la vie chrétienne ordinaire : toute la vie de la communauté ecclésiale et des familles chrétiennes doivent viser cette direction.

Mais, il est clair, aussi que les chemins de sainteté sont personnels et exigent une pédagogie de la sainteté vraie et appropriée, capable de s'adapter au rythme des individus ; elle devra intégrer les richesses de la proposition lancée à tous sous la forme traditionnelle de l'aide personnalisée et de groupe et les formes plus récentes offertes par les associations et mouvements reconnus par l'Eglise (NMI, 31).

Ce n'est pas omettre, réduire au silence ou trahir la vérité, mais faire en sorte que celle-ci soit reconnue comme "bonne nouvelle" par la conscience ; ce n'est pas relativiser les valeurs morales, mais souligner le chemin qu'elles indiquent ; ce n'est pas minimiser ou proposer une tentative d'échapper à l'impératif moral, mais une ouverture et une tension vers la sainteté en partant des fragilités.

Aujourd'hui tout cela est important pour affronter de manière constructive les nombreuses situations de difficultés à partir des informations des moyens de communications sur la conscience. Tout cela vaut particulièrement pour le dialogue dans le Sacrement de Réconciliation.



#### 4.5.5- Les moyens pour former correctement la conscience

Nous pouvons expliquer maintenant les normes et les moyens pour la formation d'une conscience droite et véritable. Cependant, nous ne pouvons voir ces normes comme une facilité de notre part, "parce qu'il n'y a pas d'autre moyen". La formation, ce n'est pas "nous mettre sur un chemin qui nous mène où nous ne voulons pas aller", mais ce sont des moyens qui nous portent à la Vérité et à l'Amour (à la sainteté).

Si nous n'agissons pas ainsi, cela signifie que nous n'avons pas le désir de nous former. Il faut aussi prendre en compte le fait que cela demande quelques sacrifices d'avoir une conscience correctement formée ; nous n'oublions pas qu'**une vie chrétienne, ne peut exclure la croix** : "Celui qui veut me suivre, qu'il renonce à lui-même, porte sa croix et me suive" (Mt 16,24).

Enfin, si l'on forme sa conscience, alors on ne tombe pas dans l'enfermement intérieur, ni dans l'ignorance ou la dépréciation des normes de l'Eglise. **Une bonne éducation (ou formation) éloigne du scrupule comme du laxisme**<sup>36</sup>. Il faut avoir les idées bien claires, et les appliquer aussitôt, chacun à sa manière, en toute liberté et responsabilité.

##### ➤ **Chercher Dieu sérieusement**

Une bonne formation de la conscience devra prendre pour base une recherche sérieuse de Dieu fait Homme, descendu à nous pour se faire proche. Cette recherche, qui demande dès ses débuts des efforts, peut aboutir à une rencontre, parce que le Christ nous appelle non pas à ce que nous l'admirions comme un être exceptionnel, mais à ce que nous le suivions jusqu'à nous identifier à lui.

##### ➤ **La sincérité**

La sincérité envers soi-même, envers Dieu et envers les autres est absolument essentielle pour le développement d'une conscience droite. Et souvent nous essayons de nous mentir à nous même, pour ensuite mentir aux autres, et enfin, à Dieu.

Un moyen courant pour pratiquer la sincérité avec soi-même et avec Dieu est l'examen de conscience. Nous y exerçons clairement la responsabilité individuelle en prenant conscience de nos erreurs, en encourageant l'objectif d'amendement, en nous confessant si nécessaire, et en souffrant d'avoir offensé Dieu notre Père.

Un autre bon moyen de nous connaître mieux, de mieux connaître le Seigneur et de nous conduire avec plus de sincérité, est l'oraison, dans laquelle nous dialoguons directement avec Dieu de nos affaires (les joies, les soucis, les

---

<sup>36</sup> Laxisme: tolérance excessive en relation avec le manque d'accomplissement des devoirs et des obligations.

succès, les préoccupations...), les regardant alors sous un angle qui n'est plus uniquement humain et accommodant vis-à-vis de nos intérêts personnels.

➤ **S'appuyer sur les autres**

S'appuyer sur les autres nécessite de faire preuve de l'humilité de celui qui ne se suffit pas à lui-même, mais se reconnaît dans le besoin. Cette aide pourra prendre différentes formes, complémentaires les unes les autres : la direction spirituelle, la confession, le conseil d'un ami, des cours pour améliorer les connaissances doctrinales, un bon livre, etc.

Il faut rappeler l'importance de la sincérité quand on parle de direction spirituelle, et il serait bon de rappeler que, en étant sincère avec nous-même, il ne sera pas difficile – même si cela coûte – de l'être avec le directeur, parce que la direction spirituelle soit se fait en totale sincérité, ou alors ne se fait pas.

La confession est le point culminant de la direction spirituelle, à travers laquelle Dieu nous donne sa grâce pour lutter au quotidien. La confession pardonne nos péchés et rend droite notre conscience, parce qu'elle consacre et divinise notre désir de correction. "En réalité, la confession habituelle des péchés véniels aide à former la conscience, à lutter contre les mauvaises inclinations, à se laisser soigner par le Christ, à progresser dans la vie de l'Esprit" (CIC, 1458).

➤ **La formation à travers la lecture**

Il est évident que si l'Eglise est la dépositaire et l'interprète authentique de la vérité révélée ; notre premier moyen de formation sera l'étude des documents du Magistère, et d'autres livres de doctrine, approuvés par l'autorité ecclésiastique compétente.

Et, parmi celles-ci, le Catéchisme de l'Eglise Catholique ; à propos de la lecture des livres – si nécessaire – il n'est pas superflu de considérer qu'il est nécessaire d'être assisté avant de lire un livre, afin que ce livre aide effectivement à illuminer la conscience et non à l'obscurcir.

**Pour réfléchir:**

- 1) Qu'est-ce que la conscience morale ? Pourquoi la conscience est-elle sacrée chez la personne ? Réfléchissez à cela.
- 2) Regardez comment *Gaudium et Spes* (n° 16) décrit le rôle de la conscience dans la vie morale des personnes.
- 3) Regardez comment est présentée la conscience au chapitre 8 de la Lettre aux Romains. Approfondissez encore cette réflexion.
- 4) Quels sont les types de consciences que peut avoir une personne ? Que signifie chacune d'elles ?

- 5) Qu'est-ce qu'une conscience droite ou véritable ? Donnez des exemples de quelques "situations de vie" qui vous sont arrivées.
- 6) Qu'est ce qui peut conduire une personne à des dérives dans sa conduite morale ? Voyez quelques exemples dans notre société actuelle.
- 7) Que veut dire "la conscience bonne et pure est éclairée par la foi véritable"? Comment est votre foi en ce moment ?
- 8) Voyez ce que nous enseigne le Catéchisme de l'Eglise Catholique concernant la conscience morale. Lisez avec plus d'attention les numéros 1.776 à 1.794.
- 9) Pourquoi cet effort de formation de la conscience au quotidien et tout au long de la vie est-il nécessaire ? Où trouver cette formation ?
- 10) Cherchez ce que dit « Familiaris Consortio », spécialement au numéro 34, à propos de la "formation graduelle des conjoints" sur les questions morales.
- 11) Que signifie le fait de dire que la formation doit être une diaconie pour les consciences ? Approfondissez votre réflexion en vous arrêtant sur le sens du mot "service".
- 12) Comment définiriez-vous l'importance des prêtres dans la formation du Peuple de Dieu ?
- 13) Et comment voyez-vous l'importance du prêtre Conseiller Spirituel dans la formation du couple équipier ?
- 14) Comment le Concile Vatican II délimite-t-il le rôle de formation confié aux prêtres ? Comment percevez-vous votre curé dans ce rôle de "formateur" de la conscience morale du chrétien ?
- 15) Quels sont les moyens pour former correctement la conscience humaine ? Expliquez un peu chacun de ces moyens.

## **TABLE 5**

### **MORALE PERSONNELLE :**

### **PÉCHÉ ET CONVERSION**

Nous allons voir dans ce chapitre que l'histoire de l'humanité est la chronique de l'amour de Dieu pour l'homme. De la création à la rédemption, l'amour divin non seulement accompagne l'histoire de l'humanité, mais ce fut précisément l'amour qui motiva les grands moments des relations entre Dieu et l'homme.

De fait, la Bible et la tradition théologique, sont une confirmation continue du fait qu'à travers la création, Dieu voulait manifester son amour. L'incarnation du Verbe, elle aussi, est la démonstration plus palpable de cet amour pour l'humanité entière, dans un état de faiblesse profonde. Jésus le déclare expressément : "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique" (Jo 3,16). C'est, notamment dans la Rédemption que l'amour de Dieu pour l'homme atteint le sommet et devient évident : "Personne n'a de plus grand amour que celui-là : donner sa vie pour ses propres amis" (Jo 15,13).

Si l'amour que Dieu a pour nous est le moteur de l'histoire de l'humanité, le rôle joué par l'homme constitue, très fréquemment, "le revers de la médaille » ; ce qui veut dire que le comportement de l'homme et de la femme dans cette histoire grandiose consiste, relativement souvent, en une désobéissance envers Dieu.

Par ailleurs, l'histoire du mal dans le monde, initiée avec la rébellion de l'ange, se prolonge et culmine avec le péché de l'homme.

On peut donc conclure, avec certains théologiens, que les deux réalités qui constituent l'argument de la Bible sont "la grâce" et "le péché" ; ou, grâce et miséricorde de la part de Dieu, et péché de la part de l'homme. Ces réalités constituent la trame sur laquelle se réalise la relation magnifique de Dieu avec l'humanité, autrement appelée "Histoire du Salut".

#### **5.1- Le mal moral et la liberté**

Le message des Evangiles nous dit que Dieu est bon et réalise le salut de l'homme et de toute la création, malgré le mal, et surpassant tout le mal.

Même en ayant conscience de ce message, il n'est pas facile de le transmettre et de l'incarner dans la vie concrète, parce qu'il paraît être en contradiction avec de nombreuses et diverses expériences humaines.

En réalité, l'expérience quotidienne est tellement exposée au mal et aux souffrances, que l'homme a l'impression d'être un "jouet". Il se sent comme prisonnier de forces immenses et profondes, lesquelles lui transmettent un message autre : il n'y a pas de salut, parce que les nombreuses manifestations du mal semblent indiquer que la fin ultime de tout est la mort, la destruction, le vide de sens, la chute dans le néant.

De fait, le grand pouvoir et en même temps l'obscurité du mal, peuvent conduire à une attitude de pessimisme, scepticisme et adhésion au nihilisme.<sup>37</sup>

Mais, **l'expérience humaine témoigne aussi d'une réaction et d'une vision contraires face au mal.** Les expériences de l'amour étant propres aux hommes, les coups destructeurs du mal allument et augmentent en l'homme le désir et la soif de vivre, de s'opposer de manière décisive à la menace de l'absurde et de l'anonymat. Ils disent, ou plutôt crient : nos souffrances, oppressions et malheurs, nos douleurs et sacrifices ne peuvent être pour rien.

Le mal lui-même et son absurdité (contraire au bon sens) révèlent un désir incorruptible de l'homme pour le positif et pour le bon, pour la justice et pour l'accomplissement, pour le bonheur et pour le sens ultime.

La même expérience nous apprend que ce salut, ce sens ultime, ne peut se trouver à l'intérieur de ce monde dans lequel l'homme vit. Le propre fait que notre réalité humaine est imprégnée par le mal, pousse l'homme à chercher l'instance du sens et le salut, et au-delà en une transcendance, dans ce que nous appelons Dieu.

La réalité et le défi du mal, en même temps, mettent Dieu en doute et le clament. **Saint Thomas d'Aquin a exprimé ce cri à Dieu avec une audace intellectuelle réellement inédite.** Développant la thèse selon laquelle le mal démontrerait que Dieu n'existe pas, il fait du mal un indicateur très fort de l'existence de Dieu : "*quia malum est, Deus est*" ("Parce que le mal existe, Dieu existe").

Depuis les débuts de l'histoire, **l'homme se demande** : comment est-ce possible de concilier un Dieu créateur bon et omnipotent, et le mal du monde, qui crie contre le ciel ? Devant le mal, Dieu peut-il être le sens ultime de la réalité ?

Nous avons déjà vu précédemment que le mal est en lien avec la liberté de l'homme. La liberté signifie que l'homme n'est pas une chose statique, un objet. Elle signifie qu'il n'est pas aveuglément lié à des modèles de comportements et de mécanismes préétablis. Ainsi, la liberté signifie avant tout, que l'homme est confié à lui-même.

L'option et le choix du mal n'augmentent pas la liberté de l'homme et ne signifient pas une autoréalisation ; Ils signifient au contraire une trahison de la liberté, une diminution des possibilités de réalisation de l'être humain, et la perte de l'unique fondement qui peut donner à l'homme une vie en plénitude.

---

<sup>37</sup> Réduction au rien ; annihilation ; non existence. Point de vue qui considère que les croyances et les valeurs traditionnelles sont infondées et qu'il n'y a aucun sens ou utilité dans l'existence.

Le livre de la Genèse (chapitre 3) exprime ce fait, en disant que les yeux d'Adam et Eve s'ouvrent après leur mauvaise action, pour leur faire découvrir leur nudité (Gn 3,7). Cependant, la nudité n'est pas, en premier lieu, un symbole lié à la sexualité, mais bien un symbole qui exprime la perte totale de dignité et d'estime ; **la nudité exprime l'aliénation de soi-même**. Cette aliénation est tellement profonde qu'elle s'exprime avec le symbole de l'expulsion du jardin, qui signifie éloignement de Dieu, seule source de vie et du bien.

Ainsi, **la liberté n'est pas le fruit du mal, mais le don de Dieu bon**. Dieu créé l'homme comme être confié lui-même, comme image du modèle original qui est Dieu lui-même, afin qu'il puisse dire librement son oui au cadeau de la communication divine.

Nous pouvons, donc, dire : le mal moral découle de la liberté de l'homme. L'homme a été créé dans cette liberté "très bon" par Dieu. Associée à cette liberté est aussi donnée la possibilité du mal, possibilité qui, à travers l'action mauvaise de l'homme, devient réalité historique. Ce fait ne contredit pas l'omnipotence et la bonté de Dieu. Au contraire : la liberté de l'homme est le levain constant de cette omnipotence et de cette bonté, même à travers toutes ses dérives.

## **5.2- Les problèmes et les défis autour du péché**

Une confrontation sommaire entre la conscience contemporaine du péché et celle des temps anciens fournit un résultat paradoxal.

Le moyen âge a connu un développement dans la pratique pénitentielle et a soulevé des discussions, par exemple, quand il s'agissait de déterminer ce qui était péché véniel ou mortel, ou s'il convenait de donner plus de poids à la matière ou à l'intention. Mais, le péché en tant que tel n'était pas un problème. Chaque homme se savait, de toute évidence, dans le besoin de la miséricorde divine.

Des millions de personnes réalisent quotidiennement des pèlerinages longs et fatigants pour obtenir l'absolution des péchés ou la rémission des peines dues au péché. Quand le riche au moyen âge sentait approcher la mort, il laissait fréquemment à l'Eglise de grandes richesses, dans l'espoir de s'assurer les faveurs de Dieu.

Notre temps, au contraire, est particulièrement sensible au fait que le monde et les hommes sont exposés à de forts pouvoirs du mal. La littérature moderne se complait à discuter le destin de tout et de tous dans le contexte du mal. La psychologie, les sciences sociales et celles du comportement sont occupées à examiner les mécanismes et les structures du mal, dans l'espoir que, une fois connus, il soit possible de lancer des stratégies pour surpasser le mal.

Parallèlement, il apparaît que la conscience du péché va en s'effondrant. Plus l'homme d'aujourd'hui connaît le mal, plus cela devient pour lui un problème.

D'ailleurs, dans un message radiophonique au Congrès Catéchétique National des Etats Unis, Pie XII affirmait déjà en 1946 :

**Peut-être le plus grand péché du monde d'aujourd'hui est-il d'avoir commencé à perdre le sens du péché.**

Cette affirmation indique, sans aucun doute, une tendance inexorable des temps modernes et post-modernes.

Le fait que la conscience du péché disparaisse est constant, en premier lieu, sur le plan du langage. Dans le champ religieux, le concept d'homme pêcheur paraît perdre toujours plus son contenu concret.

**Beaucoup de fidèles ne réussissent plus à comprendre les distinctions traditionnelles entre péchés "véniels, graves et mortels", ou simplement ne veulent plus entendre parler de ces graduations.**

Sur le plan du comportement nous notons une régression claire dans la pratique de la confession. Des recherches réalisées dans les années 1980-90 indiquent une chute dramatique de la fréquence du Sacrement de pénitence dans diverses églises locales, surtout en Europe et en Amérique du Nord.<sup>38</sup>

Il n'est pas rare que le pénitent ne sache que penser ou que dire quand il arrive au confessionnal. Pendant que les générations passées n'avaient aucune difficulté à énoncer leurs péchés selon le nombre et l'espèce, aujourd'hui le confesseur entend fréquemment ce refrain : "Je ne sais que dire ; je ne sais par où commencer ; s'il vous plaît, aidez-moi" !

Affirmer que l'homme d'aujourd'hui, même celui qui croit, n'a plus aucun sens de la réalité du péché serait, sans doute, un jugement hâtif et téméraire. De toute manière, le péché est devenu une espèce de brouillard. **Parmi les causes de la perte du sens du péché nous avons :**

#### **a) La perte du sens de Dieu**

Le Pape Jean Paul II souligne que "la perte du sens du péché est une forme ou un fruit de la négation de Dieu : non seulement de cette négation athée, mais aussi de cette négation séculariste".<sup>39</sup>

Le monde contemporain n'est pas seulement caractérisé par un processus de sécularisation. Il est aussi devenu un monde pluraliste. Les voyages, les échanges culturels et, surtout, les moyens de communication ont clairement montré à chaque individu qu'il vit dans un monde différent, qui lui permet de connaître des religions, des convictions, coutumes et échelles de valeurs des plus diverses, où Dieu n'est pas toujours présent.

---

<sup>38</sup> Nous ne trouvons pas d'étude récente sur la question. Mais le pape François et les Conférences Episcopales de divers pays ont stimulé la catéchèse sur le Sacrement de Réconciliation (confession), en mettant en évidence que se reconnaître pêcheur devant Dieu est une grâce. Mais la perplexité de beaucoup de fidèles, dans la pratique pénitentielle, semble provenir de quatre ensembles de facteurs : crise de la Morale ; différentes formes de célébrations ; inutilité apparente de la confession ; certains schémas d'examen de conscience déphasés de la situation actuelle.

<sup>39</sup> Voir Exhortation Apostolique *Reconciliatio et Paenitentia*, 18.

## **b) La liberté mise en question**

En regardant les choses de plus près, il résulte que la question de la disparition de la conscience du péché a toujours à voir avec la question de la liberté.

Le Pape Jean Paul II a souligné cette problématique dans son Encyclique *Veritatis Splendor* en disant :

Un ensemble de disciplines, regroupées sous le nom de “sciences humaines”, a justement attiré l’attention pour les conditionnements d’ordre psychologique et social, qui pèsent sur l’exercice de la liberté humaine. La connaissance de ces conditionnements et l’attention qui leur est prêtée sont des conquêtes importantes, qui trouveront des applications dans divers champs de l’existence, comme, par exemple, dans la pédagogie ou dans l’administration de la justice. Mais certains, outrepassant les conclusions, qui peuvent être légitimement tirées de ces observations, sont arrivés au point de mettre en doute ou de nier la réalité propre de la liberté humaine.

Pour beaucoup, tout ce qui s’oppose à une telle liberté, comme celle préexistante, apparaît nécessairement comme une limitation et une menace : les traditions et les autorités, cultures et institutions. Il est nécessaire, surtout, de poser un examen radical, au moyen d’une herméneutique de la suspicion, quand de telles réalités préexistantes se font passer pour normes et valeurs.

## **c) Un concept restreint du péché dans la théologie morale**

Il n’y a pas que les options philosophiques ou théologiques fondamentales qui contribuent à la disparition de la conscience du péché ; y contribuent aussi certaines conceptions restreintes de la Théologie Morale elle-même.

Au fil du temps le péché est considéré comme une chose simple, qui s’en trouve plus légère ou plus lourde exclusivement et selon les circonstances juridiques.<sup>40</sup> N’entrent pas en considération, par exemple, les circonstances dans lesquelles le pêcheur qui se confesse a agi, et les intentions pour lesquelles il a été incité à agir.

La dimension de la miséricorde et de la réconciliation était presque inexistante. Il en résultait donc une image réduite et faussée de Dieu.

## **d) La bonne manière de parler du péché**

Le point de départ doit être l’homme concret dans son orientation vers Dieu. L’homme est, de fait, le sujet du péché. Deux éléments occupent une position clé dans une telle analyse : la relation entre l’homme et Dieu, et la question de la liberté de l’homme. De cela découlent deux exigences fondamentales :

- Sur le plan anthropologique il faut éclaircir, avant tout, la relation mal/culpabilité/péché et liberté ;

---

<sup>40</sup> L’objectif est de classer le péché avec plus de précision selon son espèce et son degré de gravité.



- Sur le plan théologique il faut montrer qu'il est possible de parler selon les règles du péché à la lumière de la grâce de Dieu, qui est apparu en Jésus Christ pour sauver tous les hommes (cf. Tit 2,11).

C'est uniquement à la lumière de la sainteté et de la miséricorde de Dieu que devient évident ce qu'est le péché. Ce n'est que devant Dieu que le péché révèle toute son essence négative et destructrice.

Le péché n'est pas simplement une petite faille dans le mécanisme du monde ; ce n'est pas simplement le manque de respect à une quelconque prescription ; mais c'est le rejet de ce Dieu saint qui a doté l'homme de la liberté ; c'est le rejet de ce Dieu qui va à la rencontre de l'homme avec un amour infini, même quand l'homme pêche ; c'est le rejet de ce Dieu qui, pour toute la création, est un chemin, une vérité et la vie (Jo 14,6).

Avec le rejet de Dieu est implicitement rejeté tout ce qui est en relation avec Dieu, et c'est seulement sur la base de cette relation que ce rejet peut être évidemment évalué et situé. Et quand cela se produit, le péché devient nécessairement une idolâtrie de tout ce qui n'est pas Dieu et est, donc, rien.

### **5.3- Le péché dans les Saintes Écritures**

Le péché touche le noyau le plus profond de l'existence humaine. Il est, en dernière analyse, la volonté de ne pas réaliser la liberté et de ne pas entrer en relation avec Dieu. Ainsi, il est opportun de tourner le regard vers les Saintes Écritures.

La bible connaît en profondeur la réalité du péché. Ce n'est cependant pas son thème principal. La thématique principale des Saintes Écritures est la louange et la glorification de ce Dieu qui a créé le monde et l'homme pour pouvoir entrer dans une relation d'amour avec sa création, et fait tout pour protéger et sauver une telle relation, bien qu'il coûte de se dépouiller de la manière la plus radicale.

La bible, donc, ne parle pas ni originalement ni principalement du péché, même si elle le mentionne dans presque toutes les pages. Tous les énoncés sur Adam et sur l'humanité pécheresse sont subordonnés à l'annonce du salut définitif et universel en Jésus Christ.

Nous sommes capables, donc, de délier la théologie biblique du péché seulement si, en même temps, nous faisons briller de manière infiniment plus forte la théologie biblique de la grâce.

#### **5.3.1- Aspects du péché dans l'ancien testament : le péché comme rupture de l'alliance**

L'ancien testament n'a élaboré aucune théologie systématique du péché. Il suffit de le parcourir pour voir qu'il parle très rarement en termes systématiques au sujet du péché. Mais il dédie beaucoup de place à la perte de l'homme, déjà dans l'histoire des origines (Gn, 1-11). L'histoire des origines a devant les yeux l'horizon universel du monde et de l'homme, et trace les constantes de tout ce qui va suivre.

L'histoire des origines raconte, pour ainsi dire, pas à pas, ce comportement erroné de l'homme devant Dieu, à commencer par Adam et Eve, les premiers représentants de l'humanité, jusqu'à l'orgueil de la construction de la Tour de Babel.

Les prophètes témoignent continuellement de l'universalité de ce péché en Israël : voir Jérémie 6,28; Oséias 1,2; 6; 9.

Le même tableau est dessiné dans la littérature de riva : voir Ecclésiastes 7,20; Jô 4,17-21; 15,14-16; 25,4-6; Salomon 50(51).

**L'ancien Testament met en évidence la nature collective du péché,** quand il déclare toute une ville pécheresse de haut en bas. La ville devient, pour ainsi dire, comme une métaphore du caractère pêcheur collectif dans ses divers aspects. Sodome et Gomorrhe représentent une perversion sexuelle collective (Gn, 19). La Babel de Genèse 11 devient l'expression de cette illusion collective, qui induit les hommes de tous les temps à s'élever vers les hauteurs divines en vertu de leurs propres forces et de leur efficacité.

La période de l'exil, la destruction de Jérusalem et la chute de l'ordre ancien ont aussi profondément secoué les idées religieuses traditionnelles des israélites.

La cadre décisif dans lequel apparaît le péché, est, dans la plus grande partie de l'Ancien Testament, la rupture de l'alliance entre Dieu et son peuple.

Avec la conclusion de l'alliance au Sinaï, Jahvé et Israël deviennent partenaires, qui assument solennellement les engagements mutuels et jurent une fidélité éternelle (Ex 20,24). Ce sont, surtout, les prophètes qui étiquettent le péché comme une rupture de l'alliance de la part de l'homme et mettent en lumière les diverses attitudes qui le poussent à cela.

Dans Amos il s'agit de l'ingratitude ; dans Osais de la présomption ; dans Jérémie de l'hostilité contre Dieu, qui bout secrètement dans l'intime du cœur. Ces différents aspects selon lesquels le péché peut advenir, suppose une inclination radicale pour la désobéissance au partenaire de l'alliance.

Les Ecritures Saintes indiquent une telle désobéissance spécialement avec ces mots : "Ne pas prêter l'oreille à la voix du Seigneur, ne pas lui obéir " (Dt 8,20; 9,23,18,16; 28,15.45.62).

Jeremias tout particulièrement va asséner, dans ses sermons sur le péché, cette forme de désobéissance, qui bouche les oreilles et les cœurs, afin d'être capable de s'éloigner du Dieu de l'alliance :

Alors ils n'écoutèrent pas et n'ouvrirent pas les oreilles, mais ont plutôt procédé par entêtement et obstination de leurs cœurs méchants, et au lieu de tourner la tête vers moi, me tournèrent le dos (Jr 7,24).

**Tous ces aspects sont comme les reflets, qui font apparaître de différentes manières le péché comme une rupture de l'alliance. L'essence du péché devient visible au point de convergence de la violation du pacte / alliance.**

La raison fondamentale qui pousse l'homme à trahir l'alliance avec Dieu est l'orgueil présomptueux, qui voudrait prendre la place de Dieu et, ainsi, ne reconnaît plus Dieu comme l'interlocuteur qui est devant lui et qui fonde cette relation réciproque.

La relation originale entre Dieu et l'homme est décrite par la Bible comme une relation faite d'amitié, de confiance, et familiarité. Dieu a créé le monde et l'homme par amour (Sb 11,24-25), pour commencer une histoire d'amour entre lui et la créature humaine. Cela s'exprime, surtout, par le fait que l'homme est façonné à l'image de Dieu. L'homme est créé à l'image de Dieu, de façon à être capable de répondre à l'appel du Modèle originel.

**Pour les Saintes Ecritures, le commandement n'est pas un instrument d'oppression, mais sert à rendre possible la liberté concrète.** Le commandement établit des limites et éclaircit les relations. Il manifeste qui est le créateur et qui est la créature, qui est le donateur originel, qui est par principe le récepteur.

### **5.3.2- Aspects du péché dans le Nouveau Testament**

Même le Nouveau Testament, à l'instar de l'Ancien, ne se propose pas de formuler une théorie systématique du péché. Il suppose simplement le pouvoir du péché et les formes variées de péchés individuels.

Tant Jésus que la communauté primitive utilisent le sens du péché transmis à partir des écrits de l'Ancien Testament; L'incrédulité, qui portera au rejet du Messie, est critiqué par Jésus lui-même (Mt, 23) et par Etienne (At, 7,51ss.) comme une continuation des péchés de ses parents.

Dans sa lettre aux Romains, Paul commence sa doctrine de la rédemption en décrivant la culpabilité des païens et des juifs, et arrive à la conclusion que tous sont sous la colère de Dieu : "Personne n'est juste, même pas un seul " (Rm 3,10).

Cette notion de l'universalité du péché, héritée de l'Ancien Testament induit aussi le Nouveau Testament à utiliser des termes variés, des images et concepts, quand le sujet revient sur le péché et sur les péchés.

Généralement, nous pouvons dire que dans les Evangiles Synoptiques<sup>41</sup> les affirmations sur le péché sont encore très peu systématiques. Non seulement parce qu'ils présentent un certain nombre de termes différents, mais aussi parce que ces termes, quand il s'agit de substantifs, sont souvent au pluriel.

Cela montre que les Synoptiques pensent, en premier, aux actions individuelles coupables, qui peuvent être réalisées de manière concrète sous des formes les plus variées.

Au lieu de cela, dans la théologie paulinienne on note une tendance claire pour la systématisation. Cela est dû au fait que l'apôtre des païens, avec peu

---

<sup>41</sup> Les Evangiles de Mathieu, Marc, et Luc sont connus comme les Evangiles Synoptiques du fait de raconter beaucoup d'histoires en commun, dans la même séquence, et, parfois, en utilisant exactement la même structure et même en utilisant les mêmes mots. Plusieurs études accèdent que ces évangiles partagent le même point de vue et sont clairement liés entre eux.

d'exceptions, utilise le mot péché au singulier. En cela, il nous dit que, pour lui, il n'existe pas de péché individuel, mais plutôt "le péché", dont le principe manifeste une orientation générale erronée et corrompue de toute la personne humaine. Le péché est un état et un pouvoir, qui domine l'homme individuellement, et l'humanité dans son entier.

Paul met cela en évidence, surtout, dans la lettre aux galates (Gl, 3,22) et aux Romains (Rm, 6,6.17.20), dans lesquelles il affirme que seule la foi en Jésus peut libérer et racheter le péché. Ainsi, le péché apparaît comme une puissance qui domine toute l'humanité, et pousse l'humanité à toujours commettre de nouveaux péchés individuels, lesquels, à leur tour, incarnent la domination du péché.

Au contraire de Paul, Jean voit dans le péché un état présent dans l'intimité de l'homme, plus que comme un pouvoir dominant les hommes. La nature de cet état nous est vraiment révélée dans la première lettre de Jean, qui identifie "le péché" à une volonté de ne pas prêter attention à ce que l'on appelle la grâce, qui est faite en Jésus (1Jn 3,4b).

**Le "péché" est, donc, à la base, un refus de reconnaître et de confesser la véritable nature de Jésus Christ.** L'essence de Dieu contient aussi son amour, ce qui est devenu visible d'une façon incomparable précisément en Jésus (1Jn 4,7ss.). En toute cohérence, la première lettre de Jean met au côté du péché d'hérésie, le péché de colère contre son frère (1Jn 2,9-11).

Que ce soit la colère ou l'incrédulité, le péché plonge, dans tous les cas, dans l'obscurité, dans les ténèbres. Dans la terminologie de Jean, les ténèbres sont en net contraste avec Dieu, qui est lumière. Le représentant des ténèbres est le diable, à qui Jean (Jn 16,11) donne le titre de "prince de ce monde". Le monde entier est sous le pouvoir du malin. Il est ténèbres et obscurité, et est sujet au verdict du péché. Ainsi, le concept du monde est revêtu d'une signification négative sous l'aspect éthique et religieux. « Qui aime le monde se trouve en désaccord avec l'amour de Dieu » (1Jn 2,15).

En ce sens, les écrits de Jean présentent une sorte de cercle. D'un côté, le pécheur est responsable de son péché, porte la faute de son chemin dans les obscurités. D'un autre côté, il pêche, nécessairement, parce que dans les ténèbres et en sa qualité de fils du diable il ne peut s'empêcher de fauter. Le péché est donc, en même temps, cause et effet, élément constitutif et phénomène consécutif.

**Seul un chemin extrait de ce cercle vicieux : la foi en Jésus.** L'Évangile de Jean l'illustre largement et de manière éloquente dans la narration de la guérison de l'aveugle de naissance (Jean 9). Seul Jésus et la foi en Lui peuvent faire naître la lumière dans les ténèbres du cœur, parce que Jésus est la lumière du monde. Ceux qui, au contraire, croient pouvoir voir cette lumière sans Jésus ou en l'ignorant, restent dans le péché (Jean 9,41).

Le refus conscient de voir Jésus et de l'accueillir avec foi peut aller jusqu'au "péché qui conduit à la mort", comme dit la première lettre de Jean (1Jn 5,16). Ce

péché est impardonnable pour celui qui nie que c'est en Jésus que Dieu lui-même est apparu ; même en sachant cela, il nie que Dieu est amour.

Dieu, de fait, a révélé son amour "en envoyant au monde son fils unique, pour que nous puissions avoir la vie en lui " (1Jn 4,9). Mais, cette révélation est, en même temps, le jugement qui est venu au monde avec le Christ.

#### **5.4- Notions de péché mortel et véniel**

La distinction entre péché véniel et mortel a été un facteur décisif pour la formation de la conscience de la morale chrétienne et a eu un rôle très important dans la pastorale, surtout pénitentielle. Cette distinction a été, dans la théologie et dans la pastorale, en étroite relation avec des aspects importants du christianisme: la privation ou non privation de la grâce ; la possibilité d'accès à l'Eucharistie-Communion. De plus, dans cette distinction s'affirme le salut ou la condamnation éternelle.

Pendant que les divisions du péché se mettent dans l'objet ou la valeur qu'il compromet (distinction spécifique ; distinction numérique ; péchés internes-externes ; péchés capitaux, etc.), la division entre péché mortel et véniel se situe dans l'engagement chrétien définitif. En elle se met en jeu le "être ou ne pas être" de la vie chrétienne du croyant.

Par conséquent, il est nécessaire de bien connaître les termes et concepts de péché mortel et de péché véniel.

##### **5.4.1- Histoire de la distinction entre Péché Mortel et Véniel**

Comment en est-on arrivé à cette formulation en vigueur, qui distingue péché mortel et péché véniel ? Cette formulation appartient-elle au noyau de la compréhension chrétienne ? Autrement dit, c'est une formulation historiquement conditionnée, et ainsi est-elle passible de révision ?

###### **a) Origine biblique de la distinction**

Les Saintes Ecritures ne nous offrent pas de distinction entre péché mortel et péché véniel. Mais, dans l'évaluation que les Ecritures font des péchés il y a une graduation, il y a "un plus et un moins".

###### **b) La pratique pénitentielle**

Dans les écrits du christianisme primitif (les Pères apostoliques) nous trouvons des listes de vices et de vertus. Cependant il n'apparaît pas de distinction nette entre péché mortel et véniel comme dans nos manuels de morale. On savait qu'un péché était plus grave qu'un autre. Mais la distinction entre péchés "majeurs" et "mineurs" était très imprécise.

C'est la pratique pénitentielle qui introduira de plus grandes précisions dans l'appréciation de la gravité majeure ou mineure des péchés.

Il existe une corrélation entre l'histoire du Sacrement de Pénitence et l'histoire de la distinction des péchés en raison de leur gravité. Dans la pénitence canonique (séc. III-VII) étaient considérés comme graves les péchés de la fameuse triade : apostasie, adultère et homicide. A l'époque de la "pénitence tarifée" (séc. VII-XII) sont établies des listes plus précises et détaillées de péchés "graves" et "petits". La pratique pénitentielle actuelle (XIII-XX<sup>ème</sup> siècle) est conditionnée par la notion de péché mortel ; il est uniquement obligatoire de confesser les péchés mortels ; et cela pour que la personne puisse communier.

Cette relation entre pratique pénitentielle et distinction de gravité des péchés est très importante ; de cela peuvent être déduites des conséquences importantes pour la théologie du péché et pour la pastorale de la pénitence.

### **c) La réflexion théologique**

Il faut souligner un autre facteur de grande importance dans l'histoire de la prise de conscience au sujet de la distinction entre péchés mortels et véniels. C'est une réflexion théologique.

Cette réflexion théologique a commencé entre les Saints Pères. Jusqu'à la fin de la période patristique, au-delà des "crimes" qui séparent le croyant de l'autel et qui exigent la pratique de la pénitence canonique, est faite la distinction entre péchés mortels et véniels (= "mortifères" et "quotidiens").

Ainsi, Saint Augustin admet que, pour la rémission des péchés quotidiens, la prière suffit, l'aumône, le jeûne. D'autre part, Saint Augustin, avec Saint Jérôme, rejette l'opinion des stoïciens et des écrivains chrétiens influencés par le stoïcisme en ce que tous les péchés sont égaux.

La distinction entre péchés mortels et véniels trouve sa réflexion théologique dans la renaissance théologique du Moyen Age. Au XII<sup>ème</sup> siècle, est née la discussion sur le péché véniel, considéré comme un péché matériel sans importance. Au XIII<sup>ème</sup> siècle est faite une considération plus profonde au sujet de la distinction entre péché véniel et mortel, en raison de sa relation avec Dieu, avec la fin ultime et avec la loi.

Ce fut surtout Saint Thomas qui fit une réflexion théologique sérieuse sur le péché et, concrètement, sur la distinction entre péché mortel et péché véniel. C'est une réflexion qui a prévalu dans la théologie catholique, surtout à travers l'œuvre des commentateurs de la Somme Théologique.

### **d) La morale casuistique**

La doctrine Thomiste fut prolongée par la Morale Casuistique dans deux directions : élément objectif et élément subjectif.

Les casuistes ont réalisé une œuvre aboutie de précisions et de distinctions, comme on peut le voir dans tout manuel de morale. Les points essentiels sur

lesquels s'est penchée la doctrine en cours sur la distinction entre péché mortel et véniel sont les suivants :<sup>42</sup>

- Le dogme de la foi dit que les péchés ne sont pas tous égaux (certains sont plus graves que d'autres) ; les preuves de cette affirmation proviennent du Magistère de l'Eglise, des Saintes Ecritures, de la tradition patristique et de la raison théologique ;
- Le jugement sur la gravité des péchés peut se former à partir de quelques règles élaborées par les moralistes ;
- Dans cette gravité majeure ou mineure, il faut admettre comme doctrine de foi que certains péchés sont mortels (graves) et d'autres véniels (légers) ;
- Dans chaque espèce (mortel-véniel) existe aussi une diversité de gravités ;
- Le péché mortel est un acte moral et parfaitement libre, dans lequel l'homme se positionne contre la loi divine et se détourne tout simplement de Dieu, qui est la fin ultime ; il a la plus grande gravité parmi les maux qui peuvent arriver à l'homme ;
- Les effets du péché mortel sont : la privation de la grâce sanctifiante, le rejet de l'amitié divine, la perte des mérites (mais non une perte définitive) ;
- Les conditions pour qu'il y ait péché mortel sont : une matière grave, une pleine mise en garde, un consentement entier ;
- Les conditions pour qu'il y ait péché véniel sont : une certaine malice de l'objet, une certaine mise en garde et un certain consentement.

#### **e) La Magistère de l'Eglise**

Le magistère de l'Eglise suppose la distinction entre péchés mortel et véniel. A l'encontre de la pensée des Pélagiens,<sup>43</sup> il défend que tous les péchés n'empêchent pas la justice. A l'encontre de la pensée des Protestants, il affirme qu'il peut se produire des péchés mortels entre fidèles.

Le Magistère de l'Eglise apprend qu'aux péchés mortels correspond la peine éternelle, et aux véniels la peine temporelle. Il affirme la nécessité de confesser les péchés mortels. Il condamne la proposition qu'il n'existe pas de péché véniel "*ex natura sua*".

Ce sont les principales postures du magistère de l'Eglise sur la distinction du péché en mortel et véniel.

---

<sup>42</sup> M. ZALBA. *Theologiae Moralis compendium*, I (Madrid, 1958).

<sup>43</sup> Le pélagianisme fut un concept théologique qui niait le péché originel, la corruption de la nature humaine, l'esclave arbitre (arbitre réduit en esclavage, captif) et la nécessité de la grâce divine pour le salut. Le terme est dérivé du nom de Pelage de Bretagne.

#### 5.4.2- Les nouveaux points de vues sur la notion de Péch<sup>é</sup> Mortel et V<sup>é</sup>niel

La formulation de la morale casuistique, basée en partie sur la réflexion théologique thomiste, fut acceptée en théorie et en pratique durant les derniers siècles.

Depuis le Concile de Trente, cette doctrine s'est définie de manière à comprendre la gravité distincte du péché, et a conditionné la pratique du Sacrement de Pénitence (surtout dans ses aspects d'obligation et de déclaration), et, pour partie, la pratique du Sacrement Eucharistique (sur le plan de la participation à la communion).

Cette distinction du péché entre mortel et véniel a aussi défini une grande partie de la prédication et de la vie chrétienne. Il y a des années qu'a commencé l'avertissement sur les symptômes clairs du mal-être face à la manière d'interpréter cette distinction. Il y a eu une augmentation progressive des péchés mortels, en fonction du type d'analyse faite par les moralistes et par une conscience chrétienne exacerbée.

D'un certain côté, cette prolifération de péchés mortels, sur certains terrains du comportement moral, était accompagnée d'un manque de sensibilisation morale. D'un autre côté, il est indéniable que le dénominateur commun de l'instruction religieuse et du sentiment du peuple chrétien sur le péché, revient sur la mesure du péché plus que sur comprendre son intention morale.

Le mal-être a entraîné à repenser la doctrine en vigueur. Une refonte qui s'est faite depuis les hypothèses d'une considération plus personnalisée de la morale et depuis une connaissance plus exacte de la psychologie humaine.

##### ➤ **Le péché mortel dans la perspective de « l'option fondamentale »**

Dans la refonte actuelle de la distinction de péché en mortel/véniel est observé une certaine unanimité pour définir le péché mortel dans la perspective de l'option fondamentale. En exemple, nous en appellerons au point de vue de B. HÄRING:<sup>44</sup>

- Il met en évidence la nature de la distinction entre péché mortel et péché véniel : " la différence entre péché mortel et péché véniel est immense et qualitative. Ainsi, la raison spécifique de sa différence ne peut en aucune manière être uniquement quantitative. Dans la tradition arrivée jusqu'à nous, y compris jusqu'à nos jours, est défendue la différence spécifique entre péché mortel et péché véniel. Cela signifie que le concept de péché n'est pas univoque, mais analogue".

---

<sup>44</sup> B. HÄRING, Péché et sécularisation, Madrid, 1974, 133-151. Cette orientation personnaliste dans la considération du péché et dans la notion de péché mortel, est partagée par beaucoup d'autres théologiens: J. FÜCHS, *Theologia Moralis Generalis*, II (Roma, 1966-67), 138); L. MONDEN, *Conciencia, libre albedrío, pecado*, Barcelona 1963, 50). Anciaux (P. ANCIAUX, *Das Sakrament der Busse*, Mainz 1961, 37-41), Rahner (K. RAHNER, *Gerecht und Siinder zugleich: «Geist und Leben»*, 36 (1963), 434-443), Scheffczyk (L. SCHEFFCZ'XK, *Pecado: Conceptos fundamentales de Teología*, III, Madrid 1966, 387-398.), Schoonenberg (P. SCHOONENBERG, *El poder del pecado*, Buenos Aires 1968), etc.



- D'un autre côté, il croit que la différence entre l'un et l'autre ne peut se concrétiser exclusivement et préférentiellement à partir de l'objet. "Le péché mortel est une détermination, libre et profondément consciente, contre le commandement du Seigneur. Une telle détermination doit provenir directement de la capacité délibérative de l'homme, de telle façon que l'homme, avec sa décision, s'exprime et s'oriente contre l'amitié du Seigneur."
- "Quand la liberté humaine est compromise sous l'influence de la concupiscence ou de la pression de l'environnement, le péché mortel peut l'être véritablement s'il touche à l'intimité de la personne libre ; c'est à dire, quand l'homme prévient de façon suffisante et équilibrée qu'il s'agit d'une décision qui fournit la dernière orientation de sa vie et, ainsi, qu'il y consent librement".
- "L'élément décisif du péché mortel est, donc, l'origine de l'acte du fond de son cœur méchant et de cette manière une lucidité et une liberté qui puisse imprimer à toute la vie une orientation contraire au Seigneur".

## **5.5- L'occasion proche du péché**

### **a) L'occasion volontaire et l'occasion nécessaire du péché**

Le concept d'occasion de péché est un concept relatif. Ce qui pour certains est une occasion éloignée du péché, est pour d'autre une occasion proche.

Un ensemble de circonstances (ou une ambiance) est considérée comme une occasion éloignée du péché si la tentation qui en tire son origine est légère et facile à surpasser par la personne en question.

D'un autre côté, si elle est forte et difficile à surpasser, la tentation qui résulte de telles circonstances et d'une telle ambiance, alors, devra être appelée occasion proche du péché.

Une personne doit déterminer si l'occasion de péché est volontaire et nécessaire. Est occasion volontaire celle qui peut être évitée par une personne de bonne volonté. Il n'en est pas ainsi pour l'occasion nécessaire du péché.

### **b) L'occasion proche du péché**

Il est humainement impossible d'éviter toutes les occasions de péché. Ce qu'une personne peut faire, c'est équilibrer sincèrement ses propres forces en fonction des forces qui le tentent. Ainsi, il se met lui-même en position de pouvoir déterminer prudemment le risque dans lequel il se trouve, et agir en conséquence.

### **c) La Vision Chrétienne de l'environnement**

Les manuels de théologie morale du siècle passé voyaient dans l'environnement une occasion possible de péché. De cette manière, considérer l'environnement exclusivement comme une menace est quelque chose de difficilement conciliable avec notre mission de chrétiens, de promouvoir dans notre

société la liberté des fils de Dieu. Une telle manière de considérer les choses est une vision négative qui peut, au-delà de ça, être préjudiciable en termes psychologiques.

Saint Paul nous met en garde contre le danger de présenter au peuple une collection de prescriptions et d'interdits : "Fais ceci", "ne fait pas cela". Ainsi il écrit :

Que dirons-nous alors ? Que la loi est péché ? N'y pensez même pas ! Mais je n'aurais pas connu le péché si je n'avais pas connu la Loi, ni connu la convoitise si la Loi n'avait pas dit ; Ne convoite pas. Mais, le péché, à l'occasion de ce commandement, a produit en moi toutes sortes de convoitises... (Rm 7,7-8).

Au-delà de la loi, il faut inciter le chrétien à mourir spirituellement au moi. Si nous ne réussissons pas à infuser dans un cœur humain des incitations pour vivre une vie nouvelle dédiée à Dieu, la loi ne servira qu'à éveiller sa curiosité sur la chose interdite.

Pour que le chrétien puisse agir efficacement dans la société, il doit assumer le commandement de ses vices, tout autant que de ses vertus. C'est ainsi seulement qu'il s'immunisera contre les maux de son temps.

Il est indispensable, donc, que l'éducation chrétienne produise des hommes et des femmes mûrs, qui comprennent la valeur de l'autorité et de la responsabilité personnelles. Parce que ce sont les hommes et les femmes qui doivent se confronter à la société, avec la force de leurs convictions, ils ont à aider à illuminer les ruelles et impasses de la société séculaire.

Nous ne pouvons pas préparer un chrétien à son rôle dans le monde avec une doctrine d'obéissance aveugle.

Depuis leurs premières années, les enfants doivent apprendre une hiérarchie de valeurs ; il doit leur être appris à apprécier les valeurs de leur religion, de leur famille et de leur environnement. Leur éducation doit les mener vers une pénétration en profondeur des valeurs et une maturité qui les rende capables d'observer fermement les principes et les convictions acquis dans leur formation chrétienne.

Réfléchissez à partir du quotidien de votre vie, en cherchant à voir :

- Quelles sont les occasions qui peuvent représenter un danger pour ma foi ou la foi du chrétien en général ?
- Quelles sont les occasions de pécher contre la charité et la justice ?
- Quelles sont les occasions de pécher contre la chasteté et la fidélité conjugale ?
- Quelles sont les occasions de pécher dans mon travail ou lieu de travail ?

## **5.6- La conversion : en quoi consiste-t-elle ?**

Le sens premier du terme conversion, qui est dans la racine originelle du mot et dans tous ses dérivés, clôt une expérience humaine, étrangère à une quelconque dimension religieuse. Elle suppose l'idée de s'être trompé de chemin, et la nécessité postérieure de prendre une direction différente. C'est un demi-tour afin de s'orienter vers le but que l'on souhaite atteindre et non pas se perdre en des "sentiers" qui ne nous conduisent nulle part. C'est la reconnaissance de l'erreur et le désir de la corriger.

Cette même expérience se reproduit aussi dans la vie du croyant. Notre option fondamentale vacille et, occasionnellement, peut aller jusqu'à se rompre à cause du mensonge, de la faiblesse et des incohérences. Il faut se convertir de nouveau pour revenir sur la bonne voie. **La conversion est donc un changement qui restaure l'amitié avec Dieu et éloigne le croyant du péché.**

La vie chrétienne est dans un processus constant de conversion, parce que personne ne peut être satisfait de ce qu'il réalise. Entre l'idéal évangélique et la pratique concrète, il y a un espace que la personne croyante cherche à combler. Il s'agit d'un effort d'amélioration et de conversion qui ne finit vraiment jamais.

La conversion chrétienne ne consiste pas à obtenir une bonne note ou à figurer sur le tableau d'honneur, sur le chemin de la perfection, de la sainteté. Ce que la conversion nous demande est la recherche, avec engagement, et de s'en remettre totalement à Dieu pour l'aimer sur toutes les choses, même dans les propres incohérences et les limitations humaines.

La conversion est une offrande ; cependant, elle ne sera pas vraie si elle ne s'ouvre pas aussi à la dimension sociale et communautaire, afin de surpasser le danger d'une éthique par trop individualiste.

## **5.7- L'évangile incarné de la conversion**

Le Christ, vrai Fils de Dieu et vrai Fils de l'Homme est l'Évangile vivant, le Sacrement de la conversion. Il est le Prophète (qui dénonce l'aliénation et conduit à la réconciliation). Il est l'Alliance (l'incarnation de la solidarité salvatrice).

### **a) Le Christ est le Sacrement originel de la conversion**

Le Christ symbolise et met en lumière la réalité de la conversion. Il apporte à l'humanité l'expérience salvifique de la proximité de Dieu, et appelle tous les hommes à se tourner vers Dieu. Il est le messager de la Bonne-nouvelle de la conversion. Il est le "temps favorable" annoncé par les prophètes, qui annonce l'avènement du règne de Dieu.

La conversion devient possible et, ainsi, devient un commandement. Ce n'est pas juste une conversion intellectuelle et morale. Son principal contenu est la foi, comme acceptation heureuse, humblement reconnaissante à celui qui est la Vérité, le Chemin et la Vie. La foi est la réponse de vie totale, la dédicace au Christ, dans les normes du mystère pascal.

La conversion, à la lumière du mystère pascal et de l'évangile de Jésus Christ, signifie, surtout, l'éloignement total du péché, de l'égoïsme, de l'orgueil, de l'aliénation.

L'expression grecque utilisée pour la conversion est *metanoia* (transformation spirituelle). Elle sous-entend le regret et la profonde tristesse à cause des péchés. Le sens principal est celui d'une nouvelle relation avec Dieu, d'un retour à la maison du Père, d'un « être à la maison » avec Lui. C'est le dévouement total à Lui, qui est la Vérité ; un « oui » total à la vérité et au chemin qu'Il nous enseigne.

La conversion englobe tout l'être humain dans toutes ses relations fondamentales. Le point central de la conversion chrétienne est toujours le Christ. Il est le désir ardent de le connaître dans tous ses rapports, de le suivre et de l'accepter comme Seigneur et Sauveur.

Qui se convertit au Christ sait qu'il est accepté sans aucun mérite. Le vrai converti est en et avec Jésus Christ, comme signe et force vivante du règne de Dieu. La conversion au Christ est pour ses disciples la participation à sa liberté et sa fidélité créatives ; elle représente un rôle de co-acteur dans l'œuvre continue de rédemption et de libération.

### **b) Christ prophète – libération de l'aliénation**

Les prophètes n'ont jamais enseigné de doctrine abstraite. Ils étaient toujours appelés à prier pour la conversion et, dans cet objectif, démasquaient le péché à la lumière de la bonté et de la justice divine.

Ils invitent à la conversion tout individu dans l'intimité de son cœur, mais, en même temps, aussi à la rénovation des coutumes et au changement des structures de l'autorité. Ils proclament la souveraineté de Dieu et son action salvifique, afin que personne ne puisse s'excuser s'il ne répond pas à l'appel à la conversion.

Le Christ est le prophète par excellence. En Lui le règne de Dieu est visible. Avec lui est advenue la "fin des temps", le "moment favorable". Dans toutes les leçons de Jésus résonne prophétiquement l'invitation à faire un usage sage de ce temps favorable. Le Christ reproche le péché de ceux qui prêchent la justice elle-même, des hypocrites, de ceux qui utilisent la religion pour leur auto-exaltation (cf. Lc 15,7).

### **c) Le Christ, celui qui réconcilie**

Notre conversion doit être vue intérieurement à la lumière de l'initiative propre de Dieu. Elle est l'acceptation de la réconciliation concédée par Dieu à travers Jésus Christ et des inspirations de l'Esprit Saint. Elle est la "nouvelle création".

Comme cette nouvelle création est une initiative spontanée de Dieu, elle ne peut qu'être reçue par nous avec une gratitude illimitée. Quand il n'y a pas de

gratitude, le don est perdu, et la générosité de Dieu est déshonorée. Une telle joie et gratitude créent l'énergie nécessaire pour vivre au niveau de la réconciliation. La "nouvelle création" que Saint Paul appelle la réconciliation (cf. 2Cor 5, 17-19), signifie surtout une nouvelle sorte de relation.

Il est important de regarder la réconciliation comme une initiative créative de Dieu. Cela nous permet de donner une réponse créative et d'accepter fidèlement nos responsabilités face à la réconciliation de notre monde, afin que nous soyons des ambassadeurs de paix à tous les niveaux et dans toutes les dimensions.

#### **d) "Que l'Esprit Saint descende sur nous et nous purifie"**

La réconciliation et la conversion constituent l'œuvre de l'Esprit Saint qui nous donne un "cœur neuf", sans lequel de nouvelles relations seraient impossibles. Les inspirations de l'Esprit nous permettent de poursuivre dans la conversion continue, jusqu'à la purification de l'esprit, du cœur et de la volonté.

La venue de l'Esprit Saint signale l'ère eschatologique<sup>45</sup> et l'appel plus urgent au changement et à la purification radicale, et au retour vers Dieu. Du début à la fin, tout est œuvre de l'Esprit Saint, mais ces inspirations deviennent possible et exigent notre coopération fidèle.

C'est seulement par la confiance en l'Esprit Saint et en étant dociles à ses inspirations que nous pourrons vivre la conversion permanente qui nous rend chaque fois plus conformes au Christ crucifié et ressuscité.

#### **e) Le Christ, libérateur de la solidarité au péché**

Une approche uniquement et principalement individualiste ne nous apprendra jamais le mystère de la rédemption et du péché original. La conversion doit être individuelle et en même temps communautaire.

Nous sommes rachetés par une unique personne, Jésus Christ, qui, donc, incarne aussi la solidarité salvatrice, la solidarité de l'alliance, en quoi se manifeste la justice salvatrice de l'unique Dieu et Père de tous. Ainsi, la doctrine sur le péché et la conversion doit être présentée dans la perspective de l'alliance, et n'est jamais une simple moralité de défense.

### **5.8- Les sacrements de conversion**

#### **a) L'Eglise comme sacrement**

Le Christ est le signe de rédemption originale et parfaite, et est appel effectif à la conversion. Il accorde à l'Eglise les sacrements qui sont des signes et des sources de notre conversion et de nos efforts communautaires de rénovation.

---

<sup>45</sup> L'eschatologie est la partie de la théologie qui étudie le respect de la doctrine des dernières choses, de la fin des temps, du retour de Christ. Dans l'eschatologie, en résumé, est étudié ce qui a trait à la deuxième venue de Jésus Christ, de la résurrection finale (qui est le retour à la vie de tous les morts), du jugement dernier (jugement de Dieu) et aussi ce qui concerne le ciel et l'enfer.

L'Eglise est une sorte de sacrement ou de signe d'union intime avec Dieu et de l'unité de toute l'humanité. Elle est aussi un instrument pour le perfectionnement d'une telle union et unité. Cependant, il faut reconnaître qu'elle aussi a besoin d'une rénovation permanente.

Le Christ stimule l'Eglise, dans son pèlerinage, cette réforme continue dont elle a toujours besoin, puisque c'est une institution d'hommes ici sur terre. L'Eglise appelle réellement à la conversion, à la réconciliation et à l'unité, mais seulement à la condition qu'elle-même soit une sainte pénitente.

### **b) Les sacrements de la conversion**

Les sept sacrements sont signes privilégiés de la conversion de base et permanente. Ils nous enseignent qu'il ne s'agit pas seulement de conversion morale face aux préceptes individuels, mais, avant cela, de conversion à une vie de plénitude de la foi, de l'espérance, de l'amour, de la justice et de la paix : une plénitude de l'adoration en esprit et en vérité.

Les sacrements de la foi proclament l'indicatif, c'est à dire, la Bonne nouvelle que Dieu tourne vers nous son visage et nous appelle à nous tourner vers Lui. La célébration des sacrements se transforme en un effet impératif de la joie et de la force de la communauté de foi.

Bien que tous les sacrements stimulent et promeuvent la conversion permanente, les sacrements du baptême et de la réconciliation sont liés à la conversion à l'option fondamentale par le Christ et par son règne. La célébration elle-même trouve le pécheur dans une disposition d'option fondamentale pour le Christ et pour le bien.

### **c) Conversion et Baptême**

Le baptême est le sacrement de base de la conversion. Il exprime la vérité de ce qu'est la bonté de Dieu, manifestée en Jésus Christ, qui attire à lui le pécheur en confiance et gratitude.

Le baptême met en évidence que la conversion est une rencontre salvifique avec Jésus Christ, et à travers lui, avec le Père céleste. La préparation au Baptême doit être telle que l'accueil que le Christ veut donner au pécheur ne rencontre aucun obstacle de sa part. A cet effet, cela nécessite une lutte continue contre toutes les tendances pécheresses en nous et autour de nous.

Le sacrement de Confirmation, strictement lié au Baptême, devrait aussi être vu dans la dimension de conversion permanente. La confirmation doit être vue dans la perspective plus large du Christ qui baptise ses disciples "dans l'Esprit Saint", afin qu'ils puissent être saints et unis en son amour dans la lutte contre les pouvoirs ennemis.

#### **d) La pénitence canonique**

Aux origines de la forme la plus récente du sacrement de Pénitence se trouve la "Pénitence Canonique" des premiers siècles du christianisme. Comme appel à la conversion à cette époque, l'Eglise excluait de la participation eucharistique ceux qui avaient commis des péchés gravement scandaleux.

Le sacrement de Pénitence n'est pas seulement une réconciliation pour ceux qui ont abandonné Dieu, mais aussi un évènement qui restaure et empêche une aggravation de la situation, et porte à une plus grande pureté du cœur et, ainsi, une union plus étroite avec le Seigneur.

#### **e) L'Eucharistie**

Au centre de tout le ministère et de toute la vie d'Eglise se trouve l'Eucharistie, qui est aussi une célébration centrale du pardon des péchés. L'Eucharistie est aussi un moment de pardon restaurateur. Ce que le baptême a initié, l'Eucharistie le continue et le porte à sa réalisation.

La célébration eucharistique comme un tout porte la dimension de *Confessio Laudis* : confession de nos péchés, louant la miséricorde de Dieu. Dans l'Eucharistie, le Christ lui-même continue à proclamer la Bonne nouvelle de ce qu'il est mort pour nous et qu'il veut que nous vivions en lui.

#### **f) La correction fraternelle**

La correction fraternelle, telle qu'elle est enseignée par l'Ancien et le Nouveau Testament, fut sans doute la plus grande contribution pour le développement de la confession spontanée devant un prêtre, quand il n'y avait pas d'obligation de se soumettre à la pénitence canonique.

Tous les chrétiens sont obligés d'assurer le service d'entraide fraternelle, mais ils ne pourront le faire que s'ils sont "spirituels", produisant les fruits de l'Esprit (Cf. Gl 5,19-25).

La correction fraternelle est l'expression la plus significative de la "Loi du Christ". Elle donne en exemple la solidarité du salut manifeste du Christ ; et "la vie en Christ Jésus" en fait une loi écrite dans l'intimité de notre être. Ainsi, nous pouvons nous aider réciproquement sur le chemin du salut et de la conversion, pour autant que nous le fassions avec la confiance de la grâce de Dieu.

Le Christ invite tous ses disciples à agir de manière similaire, en n'abandonnant jamais un frère en danger. L'acte lui-même de la correction fraternelle, offert et accepté correctement, est la garantie de la présence libératrice et restauratrice du Seigneur.

La dimension religieuse de la correction fraternelle est d'une très grande importance. En accord avec une tradition restée intacte jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle, nous pouvons dire que la correction fraternelle est une espèce de sacrement quand elle est réalisée de manière spirituelle, dans une profonde solidarité entre celui qui la donne et celui qui la reçoit.

### **g) Les manières de célébrer le pardon : l'examen de conscience**

Un instrument important de la grâce et de la louange à Dieu est l'examen de conscience au sein des familles chrétiennes. La révision de vie dans les communautés religieuses ou dans les groupes de laïcs a un rôle similaire en vue d'une expérience communautaire de notre solidarité dans le salut.

L'Eglise a revalorisé les célébrations communautaires de pénitence, elles qui ne sont pas seulement une bonne préparation à la confession individuelle – un aspect qui ne devrait pas être sous-estimé –, mais aussi un signe privilégié de grâce pour la communauté, en nous aidant à mieux comprendre l'aspect social du péché et de la conversion. Bien qu'elles ne remplacent pas la confession individuelle, elles sont très utiles pour encourager la conversion et la rénovation.

La discipline actuelle requiert la confession individuelle des péchés mortels, laquelle n'est pas une imposition arbitraire, mais une invitation urgente à l'approfondissement de la repentance et de la bonne intention, et l'ouverture de la personne dans son entier à l'action restauratrice du Christ.

Une confession personnelle humble devant un prêtre n'est pas qu'un exercice important d'humilité, mais c'est aussi un moment favorable pour une rencontre avec le Christ.

## **5.9- La participation du converti dans la conversion**

La réconciliation et la conversion sont l'œuvre de Dieu. Et, en accord avec le Concile de Trente, la repentance, la confession et la satisfaction sont les trois parties essentielles du sacrement de Pénitence en tant qu'actes de pénitence.

### **a) La contrition**

L'auto-examen constitue une partie du moment de contrition : il faut l'humilité de base et l'humble reconnaissance de notre condition de pécheur. Les racines les plus profondes de tout péché sont l'orgueil. Il faut avoir le courage d'en finir avec notre état de pécheur, et non seulement avec les fautes individuelles.

Les plus grands pécheurs ne réussissent pas à comprendre la profondeur de leur abaissement et, ainsi, ne ressentent pas la nécessité de la pénitence. Arrêter notre état de pécheur est déjà le début de la louange à la bonté du Seigneur.

La repentance, dans le sens pleinement religieux, suppose la foi en Dieu. La repentance profonde pénètre au plus profond de la liberté de l'homme, touchant son esprit, sa volonté et ses émotions avec une douleur qui caractérise les blessures du péché. Conscience de la liberté trahie et ouverture à la grâce de Dieu.

La contrition est permanente, c'est à dire qu'elle va au-delà des actes individuels dans le processus de conversion. A mesure que la repentance s'approfondit, l'amour aussi grandit, et, avec la progression dans l'amour, il est



constaté un développement de la repentance. A mesure que s'approfondit notre contrition, les blessures causées par les péchés passés se soignent.

#### **b) Le but de l'amendement**

La sincérité et la profondeur de la repentance transparaissent à travers le but de l'amendement. Pour que l'objectif soit ferme et fort, il devient nécessaire que la contrition mûrisse bien.

La conversion à Dieu n'admet pas de médiocrité. Le but de l'amendement doit être marqué par le sérieux et la persévérance, en atteignant la racine du mal. Il ne suffit pas, par exemple, qu'un adultère décide ne plus jamais commettre le péché d'adultère ; il lui faut aussi être prêt à éloigner le mauvais désir de son esprit et de son cœur.

#### **c) La confession comme louange à la miséricorde de Dieu**

La confession est une nécessité humaine. La personne humaine est un esprit incarné, qui a la nécessité existentielle de se confesser. Notre auto-accusation contrite adore la justice salvifique de Dieu et glorifie son admirable miséricorde. La confession neutralise le pouvoir obscur du péché, parce qu'il arrache le masque du mal et répand la lumière dans les recoins les plus cachés de nos âmes.

La confession est plus qu'une application de la loi. L'effort pour être plus complet dans la confession peut causer des conflits avec les valeurs et les devoirs les plus importants. Le sacrement de pénitence nous est donné comme une expérience libératrice et, ainsi, elle ne doit jamais fournir d'occasion pour une confession compulsive ou pour quelque type de scrupule.

Les péchés mortels doivent être confessés dans la mesure où le pénitent en est conscient, après un examen de conscience attentif.

Il faut distinguer entre : **intégrité matérielle des confessions** (confession intégrale de tous les péchés mortels en accord avec le nombre et l'espèce) et **l'intégrité formelle de la confession** (la volonté sincère de faire une confession matériellement intégrale).

Toutes les interrogations qui transforment le sacrement de Pénitence en une forme de torture doivent absolument être évitées.

La confession doit être répétée et les péchés mortels confessés de nouveau quand les confessions précédentes ont été invalides ou même sacrilèges.

#### **d) Expiation / Satisfaction**

“J'ai alors produit des fruits qui prouvent votre conversion” (Mt 3,8; Lc 3,8). “Qu'ils se repentissent et se tournent vers Dieu, et prouvent par leurs actes leur repentance” (cf. At 26,20).

Donc, l'opinion selon laquelle aucun caractère expiatoire ne doit être introduit dans l'expiation humaine, vu que le Christ seul a expié, est intenable.

L'esprit d'expiation est une louange reconnaissante à l'expiation offerte pour nous par Jésus Christ.

L'œuvre pénitentielle (*satisfactio*) devrait nous préparer à mieux apprécier et à accepter plus généreusement toutes les souffrances que nous devons supporter (*satispassio*).

La satisfaction est une reconnaissance remerciante pour la justice salvifique et la miséricorde gratuite de Dieu. La pénitence imposée par le confesseur, et toutes les souffrances acceptées dans l'esprit de repentance et d'expiation, ont une valeur pour le Christ, c'est le sacrement de réconciliation, en vue de la sacramentalité de l'Eglise.

Dans les siècles passés, la satisfaction sacramentelle fut fréquemment évacuée par la routine. La réparation devrait être une espèce d'antidote contre nos tendances pécheresses, un remède et un rappel.

#### **Pour réfléchir:**

- 1) Quelles sont les réalités qui, à partir de l'argument biblique, constituent la trame de l'Histoire du Salut de l'homme ?
- 2) Selon vous, est-il possible de concilier l'idée d'un Dieu créateur bon et omnipotent, et l'existence de tant de maux dans le monde, qui affligent tant de monde ? Comment l'expliquez-vous ?
- 3) Comment expliquez-vous la phrase suivante ou affirmation du pape Pie XII: "Peut-être que le plus grand péché du monde d'aujourd'hui est celui d'avoir commencé à perdre le sens du péché".
- 4) Trouvez-vous que la conscience du péché va en disparaissant, même chez les catholiques ? Quelles sont les causes de ce phénomène ?
- 5) Sous quelle forme la Bible nous parle-t-elle du péché ? Quelles sont les différences que vous comprenez sur l'idée du péché dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau Testament ?
- 6) Comment différenciez-vous le péché véniel du péché mortel ?
- 7) Nous tous vivons des "occasions proches" de péché, dans tous les milieux que nous fréquentons. Comme chrétien, cherchez-vous à vous en éloigner? Faites une brève réflexion sur ce sujet.
- 8) En quoi consiste la conversion du pêcheur ?
- 9) Que signifie dire que la vie chrétienne se produit dans un processus constant de conversion ?
- 10) Que signifie affirmer que Jésus Christ est le sacrement originel de la conversion de chaque homme et de toute l'humanité ?

- 11) Quels sont les sacrements de conversion ? Réfléchissez sur la valeur que vous donnez au sacrement de Pénitence ou de Réconciliation ? Ce sacrement a-t-il un effet ou une valeur restauratrice de votre foi en Jésus Christ ?
- 12) Quelles sont les trois parties essentielles du sacrement de Pénitence ? Quelle est la valeur que vous attribuez à chacune d'elles ?

## TABLE 6

### MORALE PERSONNELLE :

### LES VERTUS

Dans cette partie nous verrons que Dieu attend de nous – en tant que chrétiens – un processus de croissance et de maturation continue dans la vie de foi.

**La vie chrétienne est la poursuite et l'imitation de la vie de Jésus.** Dans le baptême une nouvelle vie nous est communiquée, pour que le chrétien, comme l'enseigne l'apôtre Saint Pierre, "participe de la nature divine" (2Pd 1,4). Et, la vie divine étant la vie du Christ, le chrétien peut dire : "Je ne suis plus celui qui vit, mais c'est le Christ qui vit en moi" (Gl 2,20).

Par conséquent, chaque baptisé ne doit pas seulement "imiter" Jésus Christ, mais il doit aussi "identifier" sa propre vie avec l'existence de Jésus. S'identifier n'est pas seulement faire un pas vers la vie morale, mais la proposer comme idéal, arriver au sommet de la sainteté. Le pape Jean Paul II, dans *Veritatis Splendor*, écrit :

Il ne s'agit pas seulement de se disposer à écouter un enseignement et d'accueillir un commandement dans l'obéissance. **Il s'agit, plus radicalement, d'adhérer à la personne même du Christ, de partager sa vie et son destin, de participer de son obéissance libre et aimante à la volonté du Père.** En suivant, selon la réponse de la foi, Celui qui est la Sagesse incarnée, le disciple de Jésus devient véritablement disciple de Dieu (VS, 19).

Dans l'Encyclique spécifique, est encore plus détaillé ce qu'un chrétien doit comprendre par "s'identifier au Christ" ; il s'agit de configurer sa propre vie à la vie du Christ. L'encyclique s'exprime en ces termes :

Suivre le Christ n'est pas une imitation extérieure, puisque cela atteint l'homme dans sa profonde intériorité. **Etre disciple de Jésus signifie devenir comme Lui,** qui s'est fait escale jusqu'au don de Soi sur la croix (cf. Fil 2,5-8). Par la foi, le Christ habite dans le cœur du croyant (cf. Ef 3,17), et ainsi le disciple est assimilé au Seigneur et est configuré par Lui. C'est le fruit de la grâce, de la présence opérante de l'Esprit Saint en nous (VS, 21).

La vocation divine à s'identifier au Christ et à vivre sa vie est si réelle – même si ce n'est pas naturel mais surnaturel -, que le pape Jean Paul II reprend les mots que Saint Augustin adressait aux néo-baptisés :

Nous nous réjouissons et remercions : nous devenons non seulement chrétiens mais le Christ lui-même. Emerveillez-vous et réjouissez-vous : nous devenons Christ !

Par conséquent, la première page d'un traité de morale chrétienne est la vie historique de Jésus de Nazareth, parce qu'il est le prototype de l'homme, de sorte

que, si quelqu'un cherche un modèle d'existence digne de la personne humaine, ce ne peut qu'être la propre vie de Jésus Christ.

Jésus lui-même s'est présenté (ou s'est proposé) comme modèle : "Je vous ai donné l'exemple, pour que, comme je l'ai fait, vous fassiez vous aussi" (Jo 13,15). Et Saint Pierre rappelle aux chrétiens qu'"Il vous a laissé un exemple, pour que vous suiviez ses pas" (cf. 1Pd 2, 21) ; pendant que Saint Jean propose aux croyants de "se comporter comme il s'est comporté" (1Jo 2,6).

### **a) La nécessité de l'action de l'Esprit Saint**

Pour s'identifier à Jésus Christ il y a besoin de l'action de l'Esprit Saint. Les simples forces de l'homme ne sont pas capables de l'élever au sommet ainsi élevé, parce qu'il doit "christifier" tout son être : l'identification englobe les divers aspects de l'être spirituel, c'est à dire, la raison, la volonté et la vie affectivo-sentimentale.

Selon la doctrine du Nouveau Testament, le chrétien doit penser comme le Christ (1Cor 2,16), aimer comme le Christ (Ef 3,17; Fl 4,7) et avoir les mêmes sentiments que le Christ (Fl 2,5). Il faut le répéter : le point final de ce processus de sanctification est indiqué par Saint Paul, quand il propose au croyant de s'identifier au Christ jusqu'au point de pouvoir dire : "ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi" (Gl 2,20).

Un chrétien doit correspondre à l'action de l'Esprit Saint, en s'exerçant à une série d'actes qui lui permettent d'arriver plus facilement au sommet que cette vie nouvelle comporte. La coopération du croyant doit être tenace ; elle ne doit pas se limiter à un temps déterminé ; et, encore moins, se limiter à des actes isolés ; mais, au contraire, ce doit être une disposition continue à la lutte ascétique.<sup>46</sup>

En d'autres termes, la coopération humaine à l'action de l'Esprit Saint doit être permanente, de façon à créer chez le sujet une série d'habitudes. Cette disposition constante reçoit dans la théologie Morale le nom de "vertu". De fait, **la vertu est une habitude qui rend plus facile l'agir droit de l'homme.**

La vie morale ne consiste pas en une succession d'actes discontinus, mais elle est l'expression d'habitudes qui donnent une continuité et une certaine unité au comportement humain : si ces habitudes, enracinés dans l'intimité du sujet, s'inclinent vers le bien, elles sont appelées vertus ; au cas où elles s'inclinent vers le mal, elles sont appelées vices.

---

<sup>46</sup> L'ascèse chrétienne est l'effort que nous faisons pour dominer nos sens, corriger nos tendances mauvaises et vivre un processus de libération intérieure. L'ascèse est très importante dans le processus de sanctification personnelle. Il lui est aussi donné le nom de mortification. L'Eglise propose aux fidèles quelques pratiques ascétiques, comme le jeûne et l'abstinence pendant les jours pénitentiels. Jésus et les Saints ont enseignés, par leurs paroles et leurs exemples de vie, la pratique équilibrée de l'ascèse chrétienne.

## **b) Signification du mot “vertu”**

Le mot vertu vient de “*vir*” (homme, en latin), et signifie une disposition habituelle forte et vigoureuse pour faire le bien ; c’est une bonne habitude opérante. La vertu n’est pas l’équivalent d’une “coutume”, parce que celle-ci peut juste être une routine – un simple reflexe physique ou psychique -, alors que la vertu est désirée et, par son acquisition, la personne est entraînée en totalité.

La simple coutume est répétée de manière presque automatique, alors que la vertu entraîne la personne à s’impliquer dans chaque action, de façon à ce que la personne se perfectionne dans l’acquisition des vertus, étant donné que celles-ci exigent une ténacité dans la pratique du bien.

La vertu est une disposition habituelle et résolue pour pratiquer le bien. Elle permet à la personne non seulement de pratiquer des actes bons, mais de donner le meilleur d’elle-même. La personne vertueuse tend vers le bien de toutes ses forces sensibles et spirituelles ; elle cherche le bien et opte pour lui dans les actes concrets (Catéchisme de l’Eglise Catholique, 1803).

Il existe quelques **raisons qui justifient et plaident pour la pratique des vertus**. Ce sont :

- a) La vertu suppose chez le sujet une disposition consciente et délibérée à pratiquer le bien. Quand un chrétien décide de prendre le chemin des vertus, il prend une option fondamentale pour Dieu, et dans cette option il engage toute sa vie. Ici, justement, est le sens et la valeur de l’”option fondamentale” dans la théologie Morale.
- b) Pour qui décide de pratiquer les vertus, il devient plus facile de conduire une existence chrétienne, étant donné que les habitudes acquises favorisent la pratique du bien dans tous les actes, étant donné que, comme on a l’habitude de le dire, ces habitudes sont comme une “seconde nature”. De cette manière, l’homme arrive plus facilement à faire le bien.
- c) L’exercice de la liberté devient plus facile, étant donné que, habitué à choisir le bien, la volonté libre de l’individu demeure plus distante de ces passions qui obscurcissent l’intelligence et rendent difficiles un choix droit. La pratique continue du bien augmente la liberté.
- d) Elles empêchent que la personne se laisse entraîner par la spontanéité, qui parfois la fait agir instinctivement, comme les animaux. Les animaux n’ont pas d’habitude, mais ils sont guidés par les actes instinctifs du moment.
- e) Elles aident la personne à acquérir la perfection qui lui revient, étant donné que les vertus ne font rien d’autre que de perfectionner les inclinations profondes de l’être humain vers le bien. Ainsi, la vertu est comme une rencontre de l’homme avec lui-même et, par conséquent, avec Dieu.

- f) En outre, la pratique de la vertu garantit que l'option fondamentale faite pour Dieu soit authentique : c'est sa garantie. Non seulement cela, mais elle est le signe qu'une telle option est authentique et efficace, et démontre que cette détermination pour Dieu n'est pas un simple désir, mais est l'effort – garanti par la pratique habituelle et constante des actes bons – d'une personne qui a sérieusement décidé d'accomplir le programme de la morale chrétienne.

Toutes les vertus aboutissent à l'amour de Dieu et du prochain ; c'est aussi l'amour qui, en dernière instance, mobilise les nombreuses vertus et stimule le chrétien pour cultiver la force, la tempérance, la justice...Les vertus sont intimement liées entre elles.

### c) Classification des vertus

Nous distinguons les vertus acquises ou naturelles, et les vertus infusées ou surnaturelles.

- Les **vertus acquises**, aussi appelées vertus humaines, se divisent en ; vertus intellectuelles (comme la science, la sagesse, les arts) et les vertus morales (s'y trouvent les quatre vertus classiques de prudence, justice, force et tempérance).
- Les **vertus infusées** sont celles qui s'acquièrent par l'engagement humain, mais qui sont données par Dieu. Elles sont appelées vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité. A ces vertus s'ajoutent les dons de l'Esprit Saint, elles aussi infusées par Dieu dans l'âme du juste.

Les vertus acquises sont celles qui découlent d'actes bons issus de la même source ; celles-ci prédisposent le sujet à de nouveaux actes bons de la même engeance, étant ainsi à l'origine de l'habitude ou de la vertu respective ; ainsi qui s'abstient d'alcool durant 24 heures et renouvelle son objectif successivement, finit par acquérir l'habitude ou la vertu de tempérance.

Les vertus infuses sont le début d'actions bonnes que Dieu communique à nos âmes, sans que nous fassions d'effort pour les acquérir ; ce sont des dons de Dieu. Saint Paul développe : "L'amour de Dieu a infusé dans nos cœurs par l'Esprit Saint, qui nous a été donné" (Rm 5,5). Tout chrétien reçoit, dans le baptême, en même temps que la grâce sanctifiante, les vertus infuses, qui l'habilitent à agir sur un plan nouveau, c'est à dire comme fils de Dieu.

Se distinguent, en outre, les vertus théologiques et les vertus morales. Les **vertus théologiques** concernent directement Dieu ; ce sont la foi, l'espérance et la charité, dont parle fréquemment Saint Paul (cf. 1Cor 13,13; 1Ts 1,3; 5,8).

Chez les chrétiens, les vertus théologiques sont toujours des vertus infuses. Cela ne veut pas dire que tout chrétien soit toujours une personne de foi et d'amour ; mais cela signifie que tout chrétien depuis son baptême, possède certaines potentialités pour connaître comme Dieu connaît et aimer comme Dieu

aime. Ces potentialités devront être développées par l'éducation religieuse et par l'exercice même de ces vertus.

Les **vertus morales**, aussi appelées cardinales, concernent directement les créatures. Elles guident la conduite de l'homme en lien avec les biens de ce monde. Elles sont appelées vertus cardinales, parce qu'elles constituent les *cardines* (charnières), et les axes autour desquelles s'articule toute la morale.

Les vertus morales peuvent être naturelles (ou acquises) et surnaturelles (ou infuses). Dans le baptême, le chrétien reçoit l'aptitude à être prudent, juste, courageux, et tempérant non seulement sur le plan de la nature, mais aussi sur celui de la filiation divine.

## 6.1- Les vertus cardinales

### 6.1.1- La prudence

La prudence fut appelée "*auriga virtutum*" (conductrice des vertus)<sup>47</sup>, parce qu'elle indique aux autres vertus la règle et la mesure qui doivent être la base de la pratique.

Saint Thomas d'Aquin définit la prudence comme "la droite norme de l'action" (STh II-II, 47,2). L'homme et la femme prudents sont ceux qui dans leurs actes agissent toujours avec mesure et modération. Le catéchisme la définit ainsi :

La prudence est la vertu qui fournit la raison pratique pour discerner, en toute circonstance, notre véritable bien et pour choisir les moyens justes de l'atteindre. "L'homme prudent surveille ses pas" (Pr 14,15) [...] Elle ne se confond pas avec la timidité ou la peur, ni avec la duplicité ou la dissimulation [...] C'est la prudence qui guide immédiatement la sagesse de la conscience. L'homme prudent décide et ordonne sa conduite selon cette sagesse. Grâce à cette vertu, nous appliquons sans nous tromper les principes moraux aux cas particuliers et dépassons les doutes sur le bien à faire et le mal à éviter (CIC, 1806).

La prudence, donc, concerne soit le bien à pratiquer, soit les moyens adéquats pour le réaliser. Ainsi, la vertu de la prudence rend plus facile pour le sujet l'application, dans les actes concrets, des principes moraux qui doivent guider sa conduite.

La prudence est celle qui, en chaque action, oriente le choix, selon l'appel du Christ à la perfection du Père céleste ; non pas dans le sens d'une obligation à tendre au plus parfait en soi, mais à la perfection requise pour le développement de sa propre personnalité, correspondant aux grâces et à la structure de la vie chrétienne dans le moment actuel, selon les exigences ecclésiales.

La prudence est la vertu qui juge et dirige tous les actes humains en accord avec les normes de la moralité. C'est une sorte de lumière qui indique à l'homme le chemin pour arriver à la fin qu'il désire.

Le concept de prudence diffère beaucoup de la notion que l'on a actuellement de cette vertu. Pour beaucoup, aujourd'hui, la prudence signifie "peur

---

<sup>47</sup> Dans l'antiquité, *auriga* était le conducteur du char, le cochet.



du risque, calcul avare, timidité presque lâche”. En vérité, la prudence contient toujours le courage pour agir ou ne pas agir, allant même jusqu’à être de l’audace.

La prudence est une vertu des initiatives et des responsabilités ; celle qui ouvre le chemin en acceptant les risques mesurés.

### **a) Les missions de la prudence**

Les missions de la prudence sont multiples et variées, parce que sont très diverses les situations dans lesquelles la personne peut se trouver. C’est pourquoi la prudence suppose et mobilise un ensemble de vertus qui l’assistent :

- Dans sa capacité à réfléchir, de se rappeler du passé et, de là, tirer les conclusions pour le futur ;
- Dans la promptitude à juger et à décider, en ne cédant pas à la précipitation enthousiaste ou téméraire ni à la timidité ou à la léthargie paresseuse ;
- Dans la circonspection ou la capacité de voir autour de soi et évaluer les circonstances de son acte.

La prudence est intimement liée au don de l’Esprit Saint de “conseil”. Il contribue à donner au chrétien la flexibilité et la docilité ou l’“art de se taire et d’écouter”, qui rend le chrétien ouvert aux avertissements les plus délicats de la volonté de Dieu.

La vertu de prudence ne peut être correctement cultivée que par celui qui possède une conscience droite et sincère, qui n’ait pas peur de la vérité et qui ne se laisse pas abattre lâchement par les conséquences de sa droiture. Enfin, elle suppose une personne guidée par l’amour à Dieu.

### **b) Les vices opposés à la prudence**

Il existe aussi certains vices opposés à la prudence. Ce sont :

- A-PRUDENCE => la personne a-prudente peut avoir en vue un objectif bon, mais elle ne sait pas découvrir les moyens qui l’y conduisent ;
- IM-PRUDENCE => dans ce cas, la personne peut choisir un objectif bon, mais coupablement il ne sait pas choisir les moyens adéquats. L’individu agit avec légèreté, parce qu’il est négligent ou désinvolte ;
- CONTRE-PRUDENCE => c’est la recherche de moyens adéquats pour arriver à une fin inadéquate ou mauvaise. La personne met son expérience et ses connaissances au service d’une finalité illusoire.

## **6.1.2- La justice**

Une définition classique de la justice, qui tient d’une longue tradition depuis le droit romain, dit :

La justice est la volonté constante et ferme de donner à chacun ce qui lui est dû. Dans le schéma académique de la théologie morale, la vertu de justice en référence à Dieu s’appelle “vertu de religion”.

Les auteurs affirment que la “religion est la partie potentielle de la justice”. Ils veulent dire en cela que, dans ce cas, une des caractéristiques essentielles à proprement parler n’est pas atteinte, l’équité, étant donné que la créature ne peut restituer à Dieu ce qu’elle a reçu de lui.

Saint Thomas est celui qui unit l’aspect de la justice avec la religion, justement parce que la religion exprime ce qui est dû à Dieu, dette qui par ailleurs n’est pas remboursable, étant donné que l’homme Lui doit tout et ne pourra jamais lui rendre une quelconque compensation sur un pied d’égalité (cf. S. Th., 2-2ae, q. 80, a. 1).

En référence aux hommes, la justice reconnaît les droits et les devoirs réciproques des citoyens et demande que “soit donné à chacun ce qui lui est dû ou ce qui lui revient de droit”. En ce sens, la vertu de justice examine les relations des hommes en coexistence, en vue d’atteindre le bien commun dans les relations humaines, que ce soit dans la communauté ecclésiale ou bien dans le cadre de la société civile.

La justice comme vertu morale, alors, est la volonté ferme et constante de donner à chacun ce qui lui revient. Elle implique aussi la reconnaissance des droits d’autrui.

“Donner à chacun ce qui lui revient” ne signifie pas donner à chacun exactement la même chose. La distribution doit être proportionnelle, c’est à dire, doit correspondre à la capacité de chacun. Là où l’un est égal à l’autre, les droits sont égaux ; là où l’un est différent de l’autre, il y a des droits différents.

Les responsabilités de chacun correspondent à ses talents. Saint Paul a longuement développé la doctrine de la diversité des dons et des tâches correspondantes, ayant recours à l’image du corps humain : celui-ci est un et harmonieux malgré les différences qui existent entre ses membres et ses fonctions (cf. 1Cor 12, 12-27).

#### **a) Les éléments spécifiques de la justice et les types de justice**

Les éléments spécifiques, exigés par l’objet ou la Justice elle-même, sont les suivants :

- **L’altérité** : les relations de Justice sont toujours bilatérales ; elles exigent l’altérité ;
- **La stricte exigibilité** : il appartient à l’attitude éthique de la Justice de se référer à quelque chose de “dû” à l’autre, c’est à dire ce qu’il y a à donner à l’autre qui soit à soi ;
- **L’égalité** : la Justice exige l’égalité entre la demande et la satisfaction, entre ce qui est dû et ce qui est reçu, entre la dette et le paiement.

Les trois types de Justice, au sens strict, sont :

- **La Justice commutative** : le sujet actif et passif est la personne privée (ou une société comme personne morale) : les termes de la justice commutative sont des personnes ou des communautés considérées

comme distinctes et inégales. L'exigence est celle de l'équivalence absolue ; elle exige un équilibre parfait. Ces exigences se basent sur des données objectives (procédant d'obligations contractuelles ou opérationnelles d'échange : achat-vente, travail).

- **La Justice distributive** : le sujet passif est l'individu en relation avec la communauté ; le sujet actif est la communauté au moyen de ses organes officiels. L'objet de cette justice est de répartir proportionnellement les bénéfices et les charges de la société entre ses membres (charges officielles, bénéfices et assurance sociale, subventions concédées à des écoles, etc.).
- **La Justice légale** : l'objet de cette justice est le bien commun, auquel doit contribuer chaque membre avec une mesure de proportionnalité.

#### **b) Notes classiques sur la Justice**

Quatre notes classiques distinguent la justice des autres vertus morales :

- **Le caractère précis de l'obligation** => nous observons que, quand il s'agit de pratiquer la charité, il peut y avoir hésitation (suis-je obligé ou pas de donner ?...Jusqu'à quel point dois-je donner ?...à qui dois-je donner ?). Au contraire, quand il s'agit de justice, le devoir est plus défini et objectif (moins sujet à pondérations subjectives). Je dois restituer cette quantité déterminée que j'ai volé ; je dois restaurer la bonne réputation du prochain que j'ai lésé ; je dois retirer la calomnie que j'ai répandue.
- **Les biens dont s'occupe la justice** => ce sont tous les biens des hommes, y compris l'honneur, la vérité, la fidélité. Mais ce sont, dans la majorité des cas, des biens matériels.
- **L'observance de la justice peut être imposée par la force** => l'autorité compétente peut contraindre ceux qui ne veulent pas respecter la justice.
- **Il est licite que quelqu'un renonce à ses justes droits** => tant qu'il le fait en vue d'un bien supérieur ; pour aider le prochain, par exemple, je peux lui remettre une dette (si, à travers ce pardon, je ne suis pas en train de porter préjudice à ma famille) ; je peux aussi renoncer à mes droits pour imiter le Christ, qui s'est dépouillé de tout (cf. Fl 2, 5-11).

Saint Paul est le grand héraut du renoncement aux droits en vue du bien du prochain : ainsi, par exemple, il proclamait sa disposition de ne plus jamais manger de viande, si cela venait à scandaliser ses frères de conscience peu éclairée (cf. 1Cor 8,13).

Toutefois, l'amour du prochain n'implique pas que le chrétien soit "paisible" ou renonce à quelque droit. Celui qui comprendrait ainsi le sermon de la montagne se tromperait, là où Jésus a dit :

Ne résiste pas à l'homme mauvais ; mais plutôt, celui qui te frappe la joue droite, offre-lui aussi la gauche ; et celui qui veut argumenter avec toi pour te prendre la tunique, laisse lui aussi ton manteau ; et si quelqu'un t'oblige à marcher un mille, chemine avec lui deux (Mt 5, 39-41).

Avec de telles paroles, Jésus veut inciter ses disciples à dépasser la justice, quand cela implique un amour plus généreux. La justice et ses exigences ne doivent pas étouffer les manifestations de générosité et les inspirations de l'Esprit Saint pour un comportement détaché, inspiré par un plus grand amour pour Dieu et le prochain.

### **6.1.3- La Force**

La force est une vertu morale qui, dans les difficultés, assure la fermeté et la constance de la recherche du bien. La force est une vertu en soi, mais, au-delà, rend possible pour le chrétien l'exercice des autres vertus, étant donné que la pratique vertueuse est une activité ardue et exigeante. Jésus ne cache pas à ses disciples la vie difficile qui les attend : "Dans le monde vous aurez des épreuves, mais aussi du courage : j'ai vaincu le monde" (Jn 16,33).

De fait, la force donne à l'homme et à la femme la force de résister aux tentations et de surmonter les obstacles qui surgissent dans la conquête de la vie morale. Le catéchisme de l'Eglise Catholique exalte le rôle de la vertu de la force et enseigne que c'est justement cette vertu qui donne la possibilité au chrétien d'affronter les situations les plus ardues de l'existence, même le martyre :

La vertu de force donne la capacité à vaincre la peur, même de la mort, et affronter la mise à l'épreuve et les persécutions. Elle va jusqu'au renoncement et au sacrifice de sa propre vie, pour la défense d'une cause juste (CIC, 1808).

Il n'existe pas de vie morale sans force. C'est pourquoi l'éducation morale doit soutenir cette vertu, sans laquelle une vie éthiquement chrétienne est impossible.

#### **a) La force humaine**

La force est une des vertus les plus célébrées par l'humanité de tous les temps. La poésie et les arts figuratifs semblent avoir été justement inventés pour célébrer les gestes glorieux des forts ; ou, de toute façon, il est indiscutable qu'ils ont traité presque tout le temps des œuvres extraordinaires des hommes célèbres. Combien de fois disons nous, encore aujourd'hui, aussi bien à l'enfant qu'au soldat ou vieillard : "Ânimo"!

Mais, il est vrai qu'il nous est rarement donné d'être témoin d'actes de valeur authentiques, alors même que très peu ont la sincérité du personnage qui disait : "On ne peut donner de valeur à soi-même".

#### **b) La vertu de force**

Le mot force nous apporte, à la suite, l'idée de quelque chose qui favorise la vie morale, et ouvre les horizons de la grandeur d'âme et de la générosité altruiste.

**Au sens large**, en effet, la force est synonyme de fermeté, c'est à dire de ténacité dans l'accomplissement du bien. **Au sens strict**, la force est la fermeté particulière de l'âme, qui consiste en ne pas se laisser apeurer par de graves dangers ou de des maux annexes à l'accomplissement du devoir ou, même si c'est facultatif, de l'exercice de la vertu, même s'agissant de danger de mort. Il y aura donc vertu de la force quand nous sommes disposés à faire le bien en oubliant tous les maux, sans peur. C'est un moyen terme : entre la peur et l'audace.

La force, ou le courage, est la vertu qui nous rend capable d'affronter la souffrance et même la mort, si une juste cause l'exige. Il est vrai que la personne forte continue à expérimenter le dégoût de la souffrance et de la mort, mais ce sentiment ne la paralyse pas ni ne l'empêche de se placer au service du bien. Elle préfère la douleur et la mort au péché. L'expression suprême de la force est le martyre ou la mort par le Christ et par la foi.

Souvent, la force du chrétien doit renoncer à des actions agressives pour assumer l'attitude de patience courageuse. Cela peut être plus difficile et pénible que la lutte et la polémique. Il est fréquemment plus facile d'exploser avec violence que d'avoir la patience courageuse pour attendre le moment opportun pour intervenir. La force prend aussi l'aspect de la persévérance ou de la capacité à aller au bout des bons objectifs. Cela suppose un degré élevé de maîtrise personnelle.

### **c) La force chrétienne et les autres vertus**

La force chrétienne est intimement liée aux autres vertus :

- Elle doit être inspirée par l'amour et par l'amour du bien => seul celui qui aime la vérité est capable de tout sacrifier, jusqu'à sa propre vie ;
- Elle doit servir la justice => la force déconnectée de la justice est un pas vers le mal ;
- Elle ne doit pas être imprudente => il n'est normal pour personne de mettre sa vie en danger s'il est possible de ne pas le faire ;
- La force doit être humble, en, évitant la vantardise et l'orgueil => le chrétien sait qu'il ne peut pratiquer que le bien, s'il est soutenu par la grâce de Dieu. C'est pourquoi il ne s'offre pas inconsidérément au martyre, ni ne doit provoquer la colère de ses juges, mais bien attendre l'appel de Dieu pour s'en remettre à la mort.

La vertu de force est au premier plan de l'horizon chrétien, comme le démontre la vie des saints, qui, dans le secret et le silence ont été les témoins du courage élevé et de la ténacité.

### **6.1.4- La tempérance**

La tempérance est la vertu qui modère et harmonise les désirs du plaisir sensuel et, principalement, les instincts les plus forts et spontanés de la nature humaine.

La vertu de tempérance lutte contre le désordre contenu en tout individu par le péché originel. Ce péché pousse l'homme à s'aimer plus lui-même que Dieu, tombant dans l'égoïsme et l'égoïsme.

L'importance de la vertu de tempérance est énorme. En effet, la personne intempérante se dégrade rapidement, tombant, ce n'est pas rare, au niveau de la bestialité sexuelle ou de la glotonnerie ou de l'ivresse. Elle devient esclave de ses passions. Par conséquent, elle ne réussit pas à juger avec objectivité, et se laisse obséder par ses instincts.

Selon le Catéchisme de l'Église Catholique :

La tempérance est la vertu morale qui modère l'attraction pour les plaisirs et cherche l'équilibre dans l'usage des biens créés. Elle assure la domination de la volonté sur les instincts et maintient les désirs dans les limites de l'honnêteté. La personne tempérante oriente vers le bien ses appétits sensibles, conserve une sainte discrétion et "ne se laisse pas emporter par les passions du cœur".

La tempérance est souvent louée dans l'Ancien Testament : "Ne te laisse pas emporter par tes passions et réfrène tes désirs" (Eccl 18,30). Dans le Nouveau Testament, elle est appelée modération et sobriété. Nous devons "vivre avec modération, justice et piété dans ce monde (Tt 2,12)" (CIC, 1809).

La tempérance occupe la dernière place dans le cortège des quatre vertus cardinales. Elle est inférieure à la prudence, qui adapte en proportion les moyens au but poursuivi, que ce soit le bien temporel ou le bien surnaturel, et qui est la *recta ratio agibilium*, la règle objective du bien qui doit se faire, et qui, pour être atteint, doit être le juste équilibre entre l'excès et le manque.

Elle est inférieure à la justice, qui régule nos relations avec les autres hommes et qui vise le bien commun, particulièrement celui de l'union. Elle est inférieure à la force, qui affronte la mort pour le salut du peuple.

### a) Etymologie

Le mot tempérance vient du latin : *Temperantia*. Le mot grec *sôphrosunê*, qui traduit *temperantia*, est composé d'un adjectif (*sôs*), qui signifie sain, robuste, et d'un substantif (*phrên*) qui désigne l'enveloppe, la membrane d'un membre qui le maintient uni, particulièrement, l'âme, le cœur, le siège des sentiments et des passions.

L'homme tempérant est celui dont l'esprit sain équilibre – comme pour la santé des organes de son corps – les passions du cœur et, plus spécifiquement, les passions de concupiscence.<sup>48</sup>

La tempérance est, alors, cette vertu par laquelle les personnes deviennent plus saines (en bonne santé, équilibrées, sobres, prudentes), plus qu'avec les autres vertus, et par laquelle sont vaincues les impulsions illicites.<sup>49</sup>

---

<sup>48</sup> La concupiscence est le terme utilisé pour désigner l'avidité et la reconnaissance des biens matériels, comme les plaisirs sexuels.

<sup>49</sup> Avoir de la tempérance est avoir le contrôle sur les passions ; c'est avoir de la sobriété dans ses attitudes et décisions ; c'est éviter les excès dans ses appétits, ses désirs et ses volontés.

La tempérance est en correspondance avec la justice, en mesurant avec elle les choses illicites, se prévenant et se défendant de tout ce qui est illicite. La tempérance est en correspondance avec la force contre les grands appétits de la glotonnerie, dans le manger et le boire. La tempérance est en correspondance avec la prudence, qui enseigne les précautions et les moyens par lesquels nous pouvons avoir de la tempérance face à l'avidité et à ses circonstances.

#### **b) Aspect théologico-ascétique de la tempérance**

La vertu de tempérance occupe une place spéciale pour la pratique de l'ascèse, puisque l'abstinence, le jeûne et d'autres vertus sont justement des vertus annexes de la tempérance.

#### **c) Aspect mystique de la tempérance**

La pureté du cœur, par laquelle le Seigneur nous a promis la vision de Dieu, requiert, avant tout, de vivre la vertu de tempérance : "Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu" (Mt, 5,8).

L'expression "purs de cœur" désigne ceux qui remettent le cœur et l'intelligence aux exigences de la sainteté de Dieu. Aux "purs de cœurs" est promis de voir Dieu en face à face et d'être semblables à Lui. La pureté du cœur est la condition première de la vision. Elle nous permet déjà de voir selon Dieu, accueillir l'autre comme un "prochain" : elle nous permet de comprendre le corps humain, le nôtre et celui du prochain, comme un temple de l'Esprit Saint, une manifestation de la beauté divine. (Cf. CIC, 2518-2519).

#### **d) Aspect pratique de la tempérance**

La tempérance a un sens et une fin qui est d'ordonner l'intérieur de l'homme. De cet ordre, et seulement de lui, germera la tranquillité d'esprit. Tempérance veut dire, par conséquent, réaliser l'ordre dans l'agir lui-même. Agir avec tempérance, c'est agir sur soi, sur son propre intérieur.

La vertu de tempérance garantit à chaque homme la domination de son "moi supérieur" sur son "moi inférieur". Cette vertu suppose-t-elle la honte de notre corps ? Ou plutôt porte-t-elle au mépris de celui-ci ? Au contraire, cette domination donne plus de valeur au corps. La vertu de tempérance fait que le corps et ses sens occupent la place exacte qui leur est due dans l'état d'homme.

Est tempérant l'homme qui est maître de lui. Celui en qui les passions ne dominant pas la raison, la volonté et même le cœur. L'homme qui sait se maîtriser lui-même !

Ainsi, nous comprenons facilement la valeur fondamentale et extrême de la tempérance. Elle n'est rien de moins qu'indispensable pour que l'homme soit pleinement homme. Il suffit de voir quelqu'un qui est devenu "victime" des passions qui l'entraînent, qui a renoncé à l'usage de la raison (comme, par exemple, un drogué ou un alcoolique), pour prouver clairement qu'"être homme" veut dire

respecter sa propre dignité et, pour ce motif et d'autres, se laisse guider par la vertu de tempérance.

Cette vertu est aussi appelée sobriété. Et, en réalité, il convient bien qu'elle le soit ! En effet, pour pouvoir dominer ses propres passions – la concupiscence de la chair, les explosions de sensualité (par exemple, dans les relations avec l'autre sexe), etc. – nous ne devons pas dépasser la juste limite entre nous-même et notre "moi inférieur".

La vertu de tempérance fait éviter toute sorte d'excès, l'abus de nourriture, d'alcool, de cigarette et de médicaments. Ceux qui, en état d'ébriété, ou par leur goût immodéré pour la vitesse, mettent en danger la sécurité d'autrui, sur les routes, sur la mer et dans les airs, se rendent gravement coupables. L'usage de la drogue cause des dommages gravissimes à la santé et à la vie humaine. Sauf indications strictement thérapeutiques, cela constitue une faute grave. La production clandestine et le trafic de drogue sont des pratiques scandaleuses ; elles constituent une coopération directe avec le mal, et incitent à des pratiques gravement contraires à la loi morale.

#### **e) Les diverses formes que prend la tempérance**

- Le jeûne => provoque l'exercice de la volonté sur les pulsions naturelles pour acquérir l'autocontrôle ;
- L'abstinence de viande => se priver de viande signifie tendre à l'harmonie des pulsions naturelles ;
- La sobriété => la modération du manger et boire protège la vivacité de l'intelligence et la liberté intérieure de la personne;
- La chasteté => c'est le juste usage de la sexualité ;
- La pudeur => attitude de respect ou de réserve (pudeur des regards, de la curiosité...);
- La virginité => concentration de toutes les énergies de la personne au service de Dieu ;
- La mansuétude => qui s'oppose à la colère excessive et à l'indifférence impassible (insensible) ;
- Les bonnes mœurs ;
- La clémence => qui reste équidistante de la dureté de jugement et de la fausse compassion.

### **6.1.5- Les péchés contre les vertus cardinales**

#### **a) Les péchés contre la prudence**

- La précipitation ; c'est le péché contraire au bon conseil. Elle consiste en un manque de discernement nécessaire ;
- La bêtise : c'est le contraire du jugement pratique et droit ;
- L'inconstance : c'est le contraire de la maîtrise. Elle consiste en ne pas se préoccuper de porter au but l'objectif ou la décision.



### **b) Les péchés contre la justice**

- Un acte à l'encontre du droit d'autrui, ou la blessure de son propre droit ;
- L'injustice peut être matérielle : quand est attaqué le droit d'autrui sans volonté de le faire ; et formelle : quand existe l'intention de faire un dommage. Celle-ci, à son tour, peut être directe ou indirecte ;
- Pour qu'elle ait lieu, l'injustice formelle exige, au-delà du lien causal objectif entre action et dommage, la connaissance et la volonté.

### **c) Les péchés contre la force**

- La timidité ou la lâcheté ; quand la personne fuit, selon la raison, ce qu'il doit fuir, il agit bien. Par exemple quand il fuit une occasion de péché, ou un mal auquel il ne peut résister et dont la résistance à celui-ci n'apporte aucune utilité. Sa crainte, dans ce cas, est ordonné et droit. Par ailleurs, il agit mal quand il fuit ce que la raison lui ordonne de supporter pour ne pas renoncer à d'autres biens qu'il doit atteindre : en cela consiste la crainte désordonnée ou lâcheté.
- Le courage ou la bravoure : n'est pas valeureux ou fort celui qui, en méconnaissant ou en faussant la réalité, c'est à dire, par stupidité, n'a aucune peur. On ne doit pas craindre la mort, de sorte que, en la craignant, nous offensons Dieu ; mais, la mort doit être crainte quand elle constitue un obstacle qui empêche l'homme de réaliser l'œuvre des vertus, que ce soit pour lui ou pour l'utilité d'autrui. De même, nous ne devons pas céder à la peur de perdre les biens temporels quand ils nous empêchent d'aimer Dieu. Mais, ils ne doivent pas être délaissés quand ils nous servent à aimer Dieu. Le valeureux résiste, mais pas d'une quelconque façon, mais bien en conformité avec la raison et la foi.
- La témérité : le manque de peur rationnelle porte à la témérité. Témérité est le nom d'une passion de l'appétit irascible. La témérité comme péché consiste en ne pas vouloir modérer cette passion selon la raison et la foi.

### **d) Les péchés contre la tempérance**

Face à la tempérance, qui met de la modération dans la volonté face à l'avidité concupiscente, s'opposent les vices : la glotonnerie, l'appétit désordonné du désir et des délices des aliments ; et la luxure, appétit désordonné du désir et des plaisirs sexuels.

## 6.2- Les vertus théologiques

Les vertus théologiques sont en référence directe à Dieu : d'où leur nom. **Les vertus théologiques sont spécifiques à la morale chrétienne.** Leur place dans la vie morale chrétienne est d'une importance exceptionnelle, étant donné que la vie nouvelle requiert, à son tour, une expression nouvelle.

De fait, les vertus théologiques au-delà de modeler et élever les quatre vertus morales, sont une nouveauté radicale dans la vie du baptisé. Ce ne sont pas les fruits de l'œuvre humaine, mais ce sont des vertus infuses, c'est à dire que c'est Dieu lui-même qui les infuse dans les baptisés.

Les vertus théologiques fondent, animent et caractérisent l'agir moral du chrétien. Elles forment et vivifient toutes les vertus morales. Elles sont infusées par Dieu dans l'âme des fidèles pour les rendre capables de procéder comme ses enfants et ainsi mériter la vie éternelle. Elles sont le gage de la présence et de l'action de l'Esprit Saint dans les facultés de l'être humain (CIC, 1813).

A partir de l'enseignement de Saint Paul, lequel énumère "la foi, l'espérance et la charité" (1Cor 13,13) comme dispositions fondamentales du chrétien, la tradition a conservé cette triple répartition.

Le fondement des vertus théologiques est que nous devenons "participants de la nature divine" (2Pd 1,4), ce qui nous oblige à la perfection. Cette nature est l'être, la vie même de Dieu. La participation de l'homme dans la nature divine est l'évènement historico-salvifique déterminant et décisif : révélateur de la volonté créatrice et rédemptrice de Dieu, et de la dignité vocationnelle de l'homme.

Dans cette participation à la vie de Dieu, par laquelle Dieu partage avec l'homme sa nature, l'être humain fait l'expérience révélatrice du surnaturel, dont la dimension-évènement réellement à la mesure de l'homme ; pour que l'humain soit vrai dans l'intégralité de son être personnel, social, cosmique, historique, transcendent.

Cette participation à la nature divine, à son tour, est une manifestation dialogique<sup>50</sup> et hautement personnalisante. L'homme ne reste pas passivement réceptif. De manière certaine, il en bénéficie gratuitement : cela constitue une manifestation de la grâce. Mais c'est une manifestation qui, comme elle constitue l'homme ontologiquement, l'appelle éthiquement.

Pour la théologie, la participation dans la nature divine est "le lieu" herméneutique nodal et décisif pour récolter et non perdre l'essentiel : "lieu", toutefois, de l'expérience participative personnelle-ecclésiale et de l'intelligence reflétée dans la foi.

La théologie morale, en particulier, récolte les fruits de l'éthique chrétienne spécifique et rencontre sa nature théologique et personaliste, obscurcie et perdue par l'essentialisme rationaliste et par le rationalisme casuistique qui les ont dominés et conditionnés pendant longtemps.

---

<sup>50</sup> Dans laquelle il y a une forme de dialogue.

La foi parle d'une nouvelle façon de "connaître" : l'espérance évoque un fondement nouveau d'attente confiante ; et la charité présuppose une manière radicalement nouvelle d'aimer.

### 6.2.1- La foi

La libre réponse de l'homme à Dieu, qui lui parle sur le plan naturel, est la foi théologique. Au centre de ce dialogue entre Dieu et l'humanité se trouve Jésus Christ. La foi est chrétienne dans le témoignage reçu et professé de Jésus le Seigneur ; "la foi en Jésus Christ" (Ef 1,15).

Le chrétien professe la foi en Dieu dans la foi en Jésus Christ : de manière unitaire et indivisible (cf. Jo 12,44-45). C'est en Jésus Christ que la vérité de la foi, vérité de Dieu, s'offre à l'homme. Il est le visage visible de Dieu invisible (cf. Jo 1,18) : en lui le Dieu *absconditus* devient le Dieu *revelatus*.

L'Eglise est le corps du Christ prolongé. La foi, au sens plein du mot, implique l'adhésion à Dieu Père par le Christ dans l'Eglise. La foi inaugure en chaque chrétien une vie ecclésiale.

L'objet de la foi n'est pas évident en soi. C'est toujours un clair-obscur (Dieu Un et Trinitaire ; Jésus Dieu et homme). L'acte de foi est acte de l'intelligence mue par la volonté. Celle-ci, à son tour, n'accepte de croire que si elle est libérée des passions impétueuses ou si la vie affective du sujet n'est pas obsédée par des concepts qui s'opposent aux vérités de la foi.

**Embrasser la foi est lié à la vie morale de la personne.** Celui qui ne vit pas comme il pense, finit en pensant comme il vit.

Si la foi est un acte de volonté mue par l'intelligence, on comprend que, qui veut croire sincèrement, croit déjà. La foi est un don de Dieu offert à tous les hommes, mais tous n'ont pas l'humeur ou la liberté intérieure pour l'accepter. Ce sont des vérités évidentes pour Dieu, mais mitigées pour nous, qui avons une intelligence limitée. C'est pourquoi, il faut que l'individu veuille croire. C'est don de Dieu, mais aussi acte de volonté de l'homme.

La vérité est que nous ne voyons pas ce que nous croyons, mais nous voyons qu'il faut croire dans ce que nous ne voyons pas. De là, la foi n'est pas un acte aveugle, sentimental, émotif, mais bien à la hauteur de l'intelligence humaine.

#### a) Les devoirs liés à la foi

- Tout être humain a l'obligation d'étudier le sujet de Dieu => personne ne doit vivre sans une opinion formée, avec sincérité et lucidité, au sujet de Dieu. Qui, sans préjugé, cherche Dieu, le trouve.
- Chercher à mieux connaître les vérités de sa foi => la bonne formation doctrinaire est, pour tous, un élément de grande importance, car elle favorise la vie de prière et l'union avec Dieu. L'Eglise introduit les fidèles dans la vérité de la foi. Il incombe donc aux parents d'éduquer les enfants dans la foi dès les premières années.

- Faire acte – implicite ou explicite – de foi => il faut exercer la foi pour qu'elle ne s'atrophie et ne dépérisse pas. La prière est le meilleur et le plus riche exercice de foi.
- Transmettre les vérités de la foi => tout chrétien a vocation à l'apostolat. Il faut exercer un travail évangélisateur et catéchétique, sans confondre, pour autant, catéchèse et prosélytisme. Il faut aussi la propager à ceux qui n'ont jamais entendu parler du message chrétien ou ignorent certains de ses contenus.
- Confesser la foi => il ne sera jamais normal de renier sa foi ou d'avoir honte de sa foi. Pêche aussi celui qui se met en danger de perdre la foi. Il doit plutôt grandir dans la foi, en se laissant alimenter par la prière et par les sacrements.
- Protéger la foi => la foi de nos jours souffre de multiples agressions, par exemple, de la part des moyens de communication sociaux (films, journaux, revues). Le chrétien a l'obligation de combattre les erreurs qui peuvent être divulguées contre la foi.
- La fidélité au Magistère de l'Eglise => Dieu ne nous parle pas par des canaux particuliers ou secrets, mais par l'Eglise qu'il a fondée et qu'il assiste pour qu'elle transmette intégralement les vérités de la foi.

#### **b) Quelques péchés contre la foi**

- L'incrédulité => il existe l'incrédulité non coupable (absence de foi explicite), incrédulité par négligence (absence de foi chez quelqu'un qui a volontairement négligé de s'informer au sujet de la religion, ou s'il a cherché, n'a pas cherché autant qu'il aurait dû), et l'incrédulité proprement dite (refus formel de croire ; opposition consciente à la foi).
- Hérésie et apostasie => l'hérésie proprement dite concerne le chrétien qui nie une ou plusieurs vérités de la foi proposées par l'Eglise comme articles de la foi catholique. Quand le chrétien refuse toutes les vérités de la foi, il encoure l'apostasie.
- L'indifférence religieuse => elle peut être pratique ou théorique. La première est le désintérêt pour les vérités de la foi, pour le salut des hommes, etc. La seconde consiste en l'affirmation que toutes les religions sont également véridiques et salvatrices.
- Le doute => le doute à l'encontre de la foi est péché quand il est inspiré par le mépris ou la mauvaise volonté. Il équivaut en pratique à l'incrédulité ou à l'hérésie.

#### **6.2.2- L'espérance**

La foi est intimement liée à l'espérance. Si un chrétien vit de foi, c'est elle qui garantit son espérance et sa confiance illimitée en Dieu. C'est le sens de la

phrase de Saint Paul pour qui une foi est une espérance : “Je sais en qui j’ai déposé ma foi” (2Tm 1,12).

L’espérance théologique est, ainsi, la vertu selon laquelle nous avons la confiance pour atteindre la vision de Dieu en face-à-face, appuyés par la bonté et la fidélité au milieu des difficultés. **C’est la vertu qui garantit l’assurance du salut éternel** et lui confère la force de continuer à être sûr de l’atteindre même au milieu des difficultés.

La vertu de l’espérance concerne deux vastes champs : l’aspiration au salut éternel et la confiance tout au long du parcours qui y conduit. L’espérance répond à l’aspiration innée que Dieu dépose dans le cœur de chaque homme à aspirer à une authentique félicité éternelle.

Le chrétien aspire au salut du ciel et a confiance pour y accéder, en ne s’appuyant pas sur ses propres forces, mais en ayant confiance dans l’aide de Dieu, qui avec certitude ne lui manquera pas. La Lettre aux Hébreux renforce cette conviction : “sans vaciller, maintenons la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle” (Hb 10,23).

Et, au-delà de la promesse divine, la raison de la confiance est l’immense pouvoir de Dieu et son amour illimité pour l’homme. Cette double réalité lui provient de la Révélation, parce que tant de témoignages des Ecritures lui garantissent que Dieu est toujours disposé à l’aider.

Dans la Lettre à Titus, Saint Paul déclare cette profonde certitude :

Ce n’est pas à cause des actes justes que nous avons pratiqués, mais parce que nous avons été lavés par sa miséricorde à travers le pouvoir régénérateur et rénovateur de l’Esprit Saint sur nous, par Jésus Christ notre sauveur, pour que, justifiés par sa grâce, nous devenions héritiers de la vie éternelle (Tt 3, 5-7).

Dieu est l’objet de l’espérance, car il est le Bien Suprême, et offre à l’homme le plus grand bonheur. Le serviteur fidèle, dans la parabole, entend l’hôte : “Entre dans la joie de ton Seigneur” (Mt 25,23).

L’espérance est le moteur fondamental non seulement de la vie chrétienne, mais de la vie de tout homme, de manière générale. Personne, même le non chrétien, ne peut mener une existence authentiquement humaine sans alimenter une certaine espérance.

L’espérance chrétienne est liée, d’un côté, à la crainte et, de l’autre, à l’amour. Comme nous sommes des pèlerins, nous pouvons avoir la crainte de ne pas arriver à notre but définitif. Malgré cela, l’espérance ne perd pas sa fermeté, parce qu’elle est ancrée en Dieu. De Dieu nous attendons tout ; de nous-même nous pouvons craindre.

Dans les vertus théologiques, la plus grande est la charité, comme l’affirme Saint Paul dans 1Cor 13,13. Cependant, le plus grand mal que quelqu’un puisse souffrir, n’est pas celui de perdre la charité, mais celui de la perte de l’espérance. Qui a perdu l’espérance ne prie pas et, s’il ne prie pas, ferme toutes les issues à

son problème. S'il manque l'espérance, il manque le moteur fondamental pour l'issue.

#### **a) Les péchés contre l'espérance**

Les péchés qui peuvent être commis contre l'espérance sont au nombre de deux : le désespoir (qui doute des promesses divines) et la présomption (qui abuse d'elles).

- Le désespoir => le goût des biens éternels manque à beaucoup. L'individu se laisse abattre par le découragement et n'a ni le courage de poursuivre le chemin vers la plénitude de la vie, ni le courage de reculer. Parfois, l'abattement spirituel est lié à des infirmités psychiques ou physiques, qui méritent un traitement approprié. Le suicide, ou l'atteinte directe contre sa propre vie est, objectivement, l'expression suprême du désespoir. Il est bon de ne pas perdre de vue, cependant, que seul Dieu voit ce qui se produit dans l'intimité d'une personne qui commet le suicide. De plus, le désespoir, est identifié comme manque de confiance dans l'infinie bonté de Dieu. C'est grave et dangereux, car le chrétien ferme son cœur à l'action de l'Esprit Saint, inspirateur de la conversion des hommes pour Dieu.
- La présomption => c'est l'attitude de celui qui attend de posséder la béatitude définitive et les aides de Dieu nécessaires à cette vie, sans prendre en compte la fragilité humaine et la gratuité totale du don de Dieu. C'est le péché de qui a trop confiance en ses forces naturelles, de qui pense qu'il mérite déjà la vie éternelle moyennant de bonnes œuvres. Pêche aussi par présomption la personne qui repousse sa conversion et pense que Dieu ne permettra pas qu'il meure sans les sacrements. Face à cela, le chrétien doit porter en lui une sainte crainte de Dieu, crainte filiale, qui ne redoute pas d'être puni par Dieu, mais qui a peur d'offenser Dieu, qui est l'Amour Premier et le Bien Suprême.

#### **b) L'espérance comme engagement moral**

L'espérance qui habite le chrétien est un potentiel d'action : "Fortifiés par une telle espérance, nous sommes pleinement confiants", nous enseigne Saint Paul (2Cor 3,12).

L'espérance ne nous projette pas au ciel, mais nous met en action sur terre: l'espérance est une source inexorable d'action. La morale chrétienne, de fait, est une morale d'espérance qui stimule la confiance (parousie).

L'espérance stimule la faiblesse courageuse d'oser, jusqu'aux confins de la vérité, de la fidélité, de la gratuité, dans ce qu'elles ont d'ardu, d'oblatif, subi. Ainsi, "donner raison à l'espérance qu'il y a nous" (1Pd 3,15) signifie démentir les doutes et accusations d'une espérance consolatrice, fuite du monde, projection du ciel, trahison vers le haut, cession des responsabilités dans le monde.

Cela parce que non seulement l'espérance théologique n'écarte d'aucun engagement temporel et terrestre, mais elle-même est le principe et la source de la responsabilité et de la fidélité morale et ministérielle, sociale et ecclésiale, personnelle et solidaire.

L'espérance se professe et s'annonce avec l'agir qu'elle suscite. L'espérance n'est pas une attente passive, mais missionnaire. A commencer par la vie personnelle, à partir de l'intériorité de la personne, profondément stimulée par le devoir salvifique de la grâce. Cela appelle la conformité de soi avec la nouveauté de la vie anticipée dans l'espérance.

L'espérance n'est pas hors du temps, mais embrasse et concerne le temps : "la promesse le futur promis est préfiguré dans le présent". Et cette préfiguration est, de même, une donnée et une mission :

- **Une donnée**, liée à la venue de Dieu dans l'histoire, qui a son apogée dans la Pâques du Christ et dans la Pentecôte, le centre de son rayonnement dans l'Eglise, par le baptême, dans la vie chrétienne.
- **Une mission** liée à la liberté du chrétien, appelé à assumer la donnée dans l'aujourd'hui de son être dans le monde, pour que son aujourd'hui prenne forme dans le futur de Dieu et devienne moment anticipé et pré figuratif.

L'espérance chrétienne se distingue de l'optimisme. Bien qu'elle vise aux biens définitifs, elle n'ignore pas les valeurs temporelles. Pour qui a l'espérance, la croix n'est pas déception. L'espérance chrétienne est inséparable de la prière, qui est l'expression de l'espérance et sa garantie. L'espérance stimule aussi la joie du chrétien.

### **6.2.3- La charité**

Par charité nous entendons l'amour, ou plutôt, l'amour chrétien. La charité est la vertu théologique par laquelle nous aimons Dieu à travers toutes choses et le prochain par amour de Dieu.

La charité transforme l'amour chrétien en un amour nouveau et unique. Dieu, qui se manifeste comme amour – ou mieux, qui se définit amour (1Jo 4, 8-16) –, infuse dans le baptême ce même amour, qui le place au-dessus de n'importe quel amour humain. La charité est un amour nouveau, exprimé comme "agape".

Le cœur humain n'est pas capable de produire cet amour, qui est un don pur et gratuit de Dieu. Voilà pourquoi l'homme ne peut aimer Dieu à travers toutes choses et son prochain par amour de Dieu si ce n'est en vertu de cet amour nouveau que Dieu lui infuse en tant que vertu théologique.

L'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain ont la même source, mais il y a une hiérarchie entre elles. Le premier est l'amour pour Dieu, lequel est, de même, source et racine de l'amour pour le prochain. L'amour pour le prochain est,

par ailleurs, le signe de ce que l'amour pour Dieu est authentique et non faux. C'est ce que nous dit clairement Saint Jean :

Mes très chers, aimons nous les uns les autres, parce que l'amour vient de Dieu : celui qui aime est engendré par Dieu et connaît Dieu. Qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, parce que Dieu est amour. En cela fut manifesté l'amour de Dieu pour nous : Dieu a envoyé son fils unique au monde, pour que nous ayons la vie par lui. En cela est l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais lui qui nous a aimé (1Jo 4, 7-10).

### **a) Les niveaux de l'amour**

Les grecs avaient trois vocables pour désigner l'amour : *Eros* (l'amour jaloux, intéressé et égoцентриque) ; *Philia* (elle désignait l'amitié) ; et *Agápe* (amour de bienveillance, qui est don de soi gratuit).

Le chrétien, dans le baptême, reçoit la capacité d'aimer en amour agape, qui est la participation de l'amour de Dieu répandu dans le cœur de l'homme. Ainsi, les critères de sympathie et d'affinité ne sont pas décisifs pour le chrétien, étant donné qu'il doit aimer des amis et des ennemis.

A ce propos, il convient de distinguer amour affectif et amour effectif. Le premier motive les sentiments naturels et se dirige, généralement, vers des créatures visibles et attrayantes. L'amour effectif, quant à lui, peut laisser froids les sentiments de la personne, mais, nonobstant, fait le bien à l'endroit du prochain. Ce dernier a son siège dans la volonté, et non dans les sentiments de l'homme.

La pratique intensive du bien fait que l'amour se renforce et se consolide de plus en plus dans l'intimité de chaque chrétien. Cela se comprend bien : c'est par l'exercice que nos facultés se développent.

### **b) Les péchés contre l'amour**

Il existe certains péchés contre l'amour de Dieu. Cependant, Il faut d'abord affirmer que l'on ne peut jamais pêcher par amour de Dieu, car Dieu, étant la bonté infinie, est infiniment digne d'être aimé. Pour autant, il est possible de pêcher par amour de Dieu de manière erronée :

- Sentiment religieux => chercher Dieu pour satisfaire ses propres sentiments religieux ;
- Fanatisme religieux => c'est l'adhésion obsessionnelle à de fausses croyances ou le zèle irréfléchi pour la défense ou la propagation de la foi contraire à la volonté de Dieu.

Il existe aussi des péchés de manque d'amour de Dieu :

- Indifférence volontaire => créé un attachement excessif aux biens créés;
- Haine de Dieu => altération totale de l'ordre moral.

### **c) Les devoirs de charité fraternelle**

Depuis l'Ancien Testament (Lv 19,18.33s), les Saintes Ecritures nous alertent sur la nécessité d'aimer le prochain. L'amour du prochain est très lié à la



justice ; elle incite à l'observance de la justice. La justice doit être illuminée par la compréhension des nécessités intimes du prochain, que seul l'amour sincère comprend.

Nous allons maintenant examiner quelques devoirs de charité fraternelle :

- **Aumône et œuvre de miséricorde** => bien que n'étant pas bien vue de nos jours, l'aumône continue à être indispensable dans de nombreux cas, spécialement dans les cas de nécessité extrême. La Sainte Ecriture la recommande avec insistance (cf. Pr 19,17; Lc 6,38; 12,33). L'aumône authentique doit être : réellement charitable, prête, discrète et animée par le bien et la générosité. L'aumône bénéficie non seulement à celui qui la reçoit, mais aussi à celui qui donne. Elle favorise le détachement et la liberté intérieure.

La miséricorde est une forme spéciale d'amour du prochain. Elle consiste en compatir des misères d'autrui.

**Les œuvres de miséricordes spirituelles** sont au nombre de sept : enseigner à celui qui ne sait pas ; donner de bons conseils à qui en a besoin ; corriger celui qui se trompe ; pardonner les injures ; consoler les tristes ; tolérer avec patience les défauts du prochain ; prier Dieu pour les vivants et les morts.

**Les œuvres de miséricorde corporelles** sont également sept : visiter les infirmes ; donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; donner le logis au voyageur ; vêtir les nus ; racheter les captifs ; enterrer les morts.

- **Correction fraternelle** => elle implique toute intervention directe auprès du prochain dans l'intention de l'écartier du mal et de le mener sur le chemin du bien. L'objet de la correction fraternelle sont les péchés graves du prochain ou le danger de l'incidence de ceux-ci. Pour qu'il y ait occasion de correction fraternelle il faut : avoir péché ou être en danger de pécher ; il doit y avoir, aussi, espérance de succès ; le prochain doit avoir, réellement, besoin de correction.

Il y a une chose qui est extrêmement nocive et qui blesse l'amour de Dieu et du prochain : la haine. La haine est l'acte de la volonté qui non seulement refuse au prochain l'amour qui lui est dû, mais rejette le frère comme mauvais. Elle porte fréquemment à désirer la ruine du prochain, dont la mort, et à pratiquer des actes hostiles à son encontre. A ce propos, il est important de noter :

- Une chose est de sentir la haine ; une autre est d'y consentir.
- Il est nécessaire de porter de la haine oui, au péché. Pour autant, il faut aimer le pécheur.
- Est justifiée la juste colère (indignation face au péché).
- L'envie est, souvent, la racine ou la cause de la haine.

#### **d) Relation entre justice et charité**

Ces deux vertus s'imbriquent mutuellement l'une dans l'autre. Elles sont intimement connectées ; tout en demeurant spécifiquement distinctes. De cette

façon, l'intégration complète de la justice et de la charité ou de l'amour est un élément distinctif essentiel de la morale chrétienne individuelle et sociale.

Cela nous porte à la réalité suivante : il n'existe pas de vraie charité sans justice ; mais aussi il n'existe pas de vraie justice sans charité ; de telle manière que l'amour est le moteur de toute justice, c'est à dire, l'âme des structures existantes et de toutes les expressions juridiques qui régulent les relations humaines. Ainsi, nous pouvons dire que la véritable charité veut avant tout la justice, base nécessaire de la vie sociale.

La charité est véritablement un bien quand elle est le témoignage de l'amour, mais un mal quand elle veut nous dispenser de la justice. La vraie charité ne doit pas être uniquement affective (d'affection, de sentiment), mais elle doit aussi être effective et efficace (d'effets, d'œuvres).

À la différence de la conception que beaucoup ont de la charité, à savoir le concept limité à celui à qui donner l'aumône, ou donner ce qui est superflu, ou bien de faire quelque type d'assistance sociale, nous devons apprendre que la charité ne doit pas être faite en regardant le pauvre de haut, ni être considérée une occasion d'augmenter nos propres mérites devant Dieu et, encore, devant les hommes.

Il n'y a aucun doute que la "charité palliative" a une fonction provisoire dans l'attente d'une meilleure action de la justice sociale. La vraie charité chrétienne n'est pas seulement une simple aumône, mais, surtout, signifie aider les autres à s'aider eux-mêmes, en développant leur personnalité et en utilisant les ressources infinies de la terre. C'est pourquoi la charité "est le meilleur commandement social".

La charité se réfère aux autres et à leurs droits. Elle exige la pratique de la justice et seule la justice rend capables les personnes de pratiquer la charité. La charité inspire une vie qui est don de soi.<sup>51</sup>

La justice, parfois, est subordonnée à la charité, mais n'est pas diluée en elle, et il ne peut exister de véritable charité là où la justice est foulée au pied. Le droit, alors, a besoin de la charité, qui facilite la réalisation des finalités juridiques elles-mêmes, en favorisant la rédemption avec la confiance en l'amour. Alors que la justice garantit un ordre donné (elle donne à chacun ce qui est à lui), la charité la dépasse, pour susciter quelque chose de meilleur (elle ajoute le sien propre).

L'amour fait plus : qui aime donne ce qu'il a, ce qu'il est, se donne lui-même. La charité, de fait, vient derrière la justice, mais elle n'est pas sous elle ; la charité commence où finit la justice.

Devant un pauvre, nous ne pouvons-nous contenter de lui donner à manger, mais nous devons chercher les causes de sa pauvreté et, une fois trouvées avec lui, la vaincre pour le faire devenir une véritable personne. Sans la justice, la charité perd le substrat humain et devient juste une apparence de vertu, de sorte

---

<sup>51</sup> Catéchisme de l'Église Catholique, n° 1889.

que l'on ne peut pas oublier que l'unique charité authentique est celle qui est fondée sur la justice.

Cela nous rappelle l'évêque brésilien Dom Helder Câmara, qui, même mort, continue à être très aimé. Il dit une fois : "Quand je donne à manger aux pauvres ils m'appellent saint. Cependant, quand je demande pourquoi les pauvres n'ont pas de nourriture, ils m'appellent communiste".<sup>52</sup>

Le pape François rappelle que l'option préférentielle en faveur des pauvres vient de la parole de Jésus : "L'attention aux pauvres est dans l'Évangile et dans la tradition de l'Église ; ce n'est pas une invention du communisme et nous ne devons pas en faire une idéologie " ; elle est déjà documentée dans les premiers siècles du christianisme : il suffit de citer les premiers Pères de l'Église, du deuxième ou troisième siècle. Leurs homélies ne peuvent pas être considérées "marxistes", explique le pape François, parce que quand "l'Église invite à vaincre la 'globalisation de l'indifférence' elle est loin d'un quelconque intérêt politique ou de quelque idéologie". Elle est "juste motivée par les paroles de Jésus" et "veut contribuer à la construction d'un monde où l'on prend soin les uns des autres".<sup>53</sup>

De fait, une charité à peine apparente, qui cache les violations les plus graves de la justice la plus élémentaire, laquelle doit être réalisée en premier, fait qui se présente une caricature, la pire des mystifications pour camoufler l'injustice, dont les victimes dénoncent violemment l'hypocrisie. C'est à dire qu'il n'est pas suffisant de traiter le prochain comme "objet" de notre amour, mais il faut le considérer comme "sujet" de notre amour.

Donc, il ne faut pas perdre de vue que les concepts de charité et de justice avancent la main dans la main et ne peuvent pas être séparés de la dimension politique. L'amour du prochain n'est pas efficace si l'on n'a pas l'intention de modifier les causes des situations dans lesquelles il se trouve, que ce soit des situations de vie sociale, culturelle, économique ou politique.

Pour avoir eu et cherché un Dieu sans justice, nous avons aujourd'hui une justice sans Dieu. Cela nous pousse à changer cette situation et à apprendre que l'aumône elle-même doit être donnée avec un éprit surnaturel, comme acte d'un frère qui aide un autre frère.

Là est mise en évidence la nécessité de toujours plus promouvoir une **culture de la charité**. Nous trouvons dans le catéchisme de l'Église Catholique les déclarations suivantes

Ce n'est qu'à travers l'amour que l'on peut reconnaître chaque personne comme un prochain, un frère.<sup>54</sup>

---

<sup>52</sup> Dom Helder Câmara fut un des fondateurs de la CNBB (Conférence Nationale des Evêques du Brasil) et un grand défenseur des droits de l'homme durant le régime militaire brésilien. Il prêchait la non-violence et une Église simple avec une attention tournée vers les pauvres. Pour sa façon de penser et d'agir, il a reçu de nombreuses reconnaissances nationales et internationales. Il fut le seul brésilien candidat trois fois au Prix Nobel de la Paix ; cependant, il fut accusé par ses adversaires de collusion avec le marxisme. Considéré le "Dom de Paix", en mai 2015 a été ouvert le procès pour sa béatification.

<sup>53</sup> Voir Radio Vatican, 11/01/2015.

<sup>54</sup> Catéchisme de l'Église Catholique, 1931.

La charité, donc, doit être active et possible. La perfection de cette charité consiste en donner la vie pour ses propres frères ; tout d'abord dans l'aumône, en aidant ainsi les nécessiteux. **Si l'individu ne réussit pas à donner le superflu au frère, comment réussira-t-il à lui donner sa vie ?** Là commence la charité.

Une autre chose très importante est que la charité ne s'identifie pas à la philanthropie. Ce sont deux choses différentes. La philanthropie instrumentalise la charité, de telle sorte que, comme "amour de l'homme", elle ne peut pas être synonyme de charité chrétienne. Il faut refuser une charité "intéressée", simplement diplomatique, qui se maquille faussement de l'amour pour se dégager précisément des obligations de la justice.

La charité, comme la justice, doit être humaine, c'est à dire doit seulement avoir comme norme directive la générosité de qui doit donner. Parce que si la justice doit être charitable, la charité aussi doit être juste.

Benoît XVI enseigne que la justice n'est pas une alternative ni un parallèle à la charité ; elle est bien inséparable de la charité et intrinsèque à elle. Ce qui veut dire que la charité, comprise autrement exclusivement comme une aide et un soutien à la personne nécessiteuse, a en réalité deux mains : d'une main, elle promeut la justice dans la structure de la société, et de l'autre aide les victimes de l'injustice. La charité part de la justice et va au-delà. Cela affirme que charité et justice sont inséparables, constituant les deux faces d'une même pièce : la charité vivifie la justice et la justice oblige à surpasser une conception intimiste et socialement sans importance de la charité.<sup>55</sup>

Donc, justice et charité sont "les deux aspects inséparables de l'unique œuvre sociale du chrétien".<sup>56</sup> Ainsi, si la charité pouvait exister sans justice, elle serait charité injuste ; et la charité injuste n'est pas la charité.

#### **Pour réfléchir:**

- 1) Expliquez cette affirmation : "la vie chrétienne est la suite et l'imitation de la vie de Jésus Christ" ?
- 2) Pourquoi l'action de l'Esprit Saint est-elle nécessaire pour que le chrétien puisse s'identifier à Jésus Christ ?
- 3) Que signifie dire que la vie morale des chrétiens est soutenue par les dons de l'Esprit Saint ?
- 4) Etes-vous en condition pour affirmer comme Saint Paul : "Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi" ? Que manque-t-il pour atteindre cette identification avec Jésus Christ?
- 5) Que signifie le mot "vertu" ? Quelles sont les raisons qui justifient la pratique des vertus chrétiennes ?

---

<sup>55</sup> Cf. BENTO XVI, *Caritas in veritate* n° 6.

<sup>56</sup> BENTO XVI. Il Cristiano, chiamato alla Giustizia e all'Amore. Discorso ai soci UCID - Unione Cristiana Imprenditori Dirigenti (4 marzo 2006), in *L'Osservatore Romano*, 05 de março de 2006.

- 6) Quelle est la définition des vertus cardinales ?
- 7) Que signifie la prudence ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 8) Que signifie la justice ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 9) Que signifie la force ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 10) Que signifie la tempérance ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 11) Quelle est la définition des vertus théologiques ? Et quelles sont les vertus théologiques ?
- 12) Que signifie la foi ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 13) Que signifie l'espérance ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 14) Que signifie la charité ? Pourquoi est-elle importante pour la vie morale du chrétien ?
- 15) Connaissez-vous les œuvres de miséricorde spirituelles ? Voyez la signification de chacune d'elles.
- 16) Connaissez-vous les œuvres de miséricorde corporelles ? Voyez la signification de chacune d'elles.
- 17) Etablissez quelques relations entre la justice et la charité.
- 18) Pourquoi la justice et la charité sont-elles des éléments distinctifs essentiels de la morale chrétienne individuelle et sociale ? Qu'est-ce que cela signifie ?

## TABLE 7

# BIOÉTHIQUE

Dans cette partie nous allons voir que la Bioéthique est une éthique appliquée, aussi appelée “éthique pratique”, qui vise à “rendre compte” des conflits et des controverses morales impliquées par les pratiques dans le cadre des Sciences de la Vie et de la Santé du point de vue d’un certain système de valeurs (aussi appelé l’“éthique”).

Dans ce contexte, la Bioéthique se base sur un ensemble de recherches, discours et pratiques, pluridisciplinaire, dont la finalité est d’éclaircir et résoudre les questions éthiques suscitées par les avancées et les applications de la médecine et de la biologie.

La bioéthique donc, a un lien fort avec la Philosophie et la Morale (car elle débat des questions éthiques) et considère la responsabilité morale des scientifiques dans leurs recherches et leurs pratiques. Parmi les thèmes abordés, ressortent l’avortement, l’euthanasie, les transgéniques, la fécondation *in vitro*, le clonage et les tests sur les animaux.

Dans cette partie, nous allons voir la Bioéthique comme l’étude sur la valeur de la vie dans toutes ses dimensions. Son étymologie (*bios*= vie et *ethos*= éthique) nous amène à comprendre qu’il s’agit d’une réflexion profonde et fondamentale, visant des normes de base, essentielles et indispensables pour la valorisation et la préservation de la vie, principalement en ce qui concerne la vie humaine.

Cette réflexion, nécessairement, prend en considération toutes les étapes d’une existence dans son aspect biologique, depuis son origine. Ainsi, ce n’est pas une réflexion uniquement tournée sur l’aspect biologique, mais qui a aussi pour objet d’examiner les relations existantes entre les êtres vivants, les attentions nécessaires pour leur bien-être, ayant à l’esprit, toujours plus, la promotion de la vie humaine, dans sa dignité et droit d’exister.

A cette fin, nous pouvons sans peur affirmer l’importance qu’a la réflexion théologique en lien avec la réflexion bioéthique. Théologie et Bioéthique ne sont pas deux réalités contradictoires, mais au contraire, ce sont des réflexions qui se complètent, qui s’aident, qui ne s’annulent pas l’une l’autre.

L’objet de réflexion de ces deux “sciences” est le même, à savoir : **la vie**. La théologie – étant “l’étude de Dieu et des choses en relation avec Dieu” -, bien qu’ayant une dimension surnaturelle, ne nie pas, voire même affirme (et réfléchit sur) la dimension naturelle des choses créées. Finalement, le Dieu de la réflexion

théologique, plus précisément de la théologie chrétienne, est le Dieu de la vie, qui a une relation intime avec les êtres humains et qui les créa pour qu'ils soient harmonieusement en relation les uns avec les autres.

Il est clair que, si nous voulons résumer toute la réflexion bioéthique à son caractère biologique, nous fermons (pour le moins explicitement) le chemin pour la réflexion théologique, mais aussi politique, sociale, culturelle, etc.

En observant à partir de la Sainte Ecriture, nous voyons que la vie – dans son entier – est composée par un ensemble de relations humaines, dans la lutte pour la survie, pour le bien-être, dans la recherche de dignité et de répression de l'oppression. Nous y trouvons une série de normes et d'indications pour vivre bien et pour bien s'occuper de tout ce qui favorise la vie.

La Bible a à nous offrir une infinité d'enseignements qui se proposent de régir librement et spontanément notre action en vue de la promotion de la vie. Tout l'enseignement de Jésus de Nazareth a eu pour objet la promotion de la vie humaine, et l'Eglise, comme fidèle disciple de son Maître n'a pas arrêté de réfléchir sur les valeurs de la vie et sur les formes les plus adaptées pour sa préservation, étant donné qu'elle est l'œuvre de la création de Dieu et, ainsi, pour elle nous devons être attentionnés.

En somme, nous pouvons réaffirmer et souligner qu'il existe et qu'il doit toujours exister un "partenariat" entre Théologie et Bioéthique, étant donné que les deux réflexions ont comme point de fondement la vie, ses relations et sa préservation. Dieu est l'auteur de la vie et, pour cela, le premier à vouloir sa promotion ; ainsi il continue à inspirer les hommes et les femmes de tous les temps pour qu'ils luttent pour sa défense. De cette manière, la Théologie a, sans aucun doute, une grande contribution à offrir à la réflexion Bioéthique.

### **7.1- Une première réflexion : les cas qui interpellent la Bioéthique**

A suivre, nous allons montrer quatre cas particuliers qui représentent certains des divers cas qui interpellent la Bioéthique. Les points qui suivent sont extraits de "Initiation à la Bioéthique" de Valter Augusto Della-Rosa:<sup>57</sup>

- a) Une clinique d'insémination a obtenu, pour un couple, cinq embryons. Suite au diagnostic génétique, ont été identifiés deux embryons avec des anomalies chromosomiques (syndrome de Down) et trois normaux. La législation brésilienne ne permet pas l'élimination ; les embryons ne pourront être utilisés que pour implantation ou pour la recherche (Loi n° 11.105). Le couple ne souhaite pas implanter ces deux embryons portant des anomalies.
- b) Une femme, donneuse génétique, ne peut porter d'enfant, mais elle produit des ovules et son mari produit normalement des spermatozoïdes. Elle demande à sa belle-sœur de porter l'enfant, après avoir été

---

<sup>57</sup> V. A. DELLA-ROSA, "Initiation à la Bioéthique", in FALCO, J.R.P. (Org.), **Biologia dos Organismos**. Eduem, Maringá, 2011.

fécondée par la technique de reproduction assistée en laboratoire, avec les cellules du couple lui-même. La belle-sœur accepte l'implantation dans son utérus. A la fin de la grossesse, la belle-sœur ne souhaite pas remettre l'enfant au couple.

- c) Imaginez que vous soyez jeune et brillant dans vos études, et en fin d'études. Vous vivez dans un pays qui ne permet pas l'utilisation des cellules souches embryonnaires, à finalité thérapeutique. Pour votre part, vous pratiquez une religion qui interdit cette technique. Vous découvrez que vous avez une dégénérescence musculaire qui vous portera fatalement à la mort. Dans le pays voisin, à peu d'heures de vol et pour un prix accessible à vos revenus, vous découvrez qu'ils sont déjà avancés sur les recherches pour ce type de dégénérescence et qu'ils recherchent des patients pour tester un traitement gratuitement.
- d) Vous êtes un professeur(e) en collège. Vous recevez l'ordre de la directrice de recevoir une chercheuse d'une université qui souhaite connaître les génotypes de vos élèves pour un gène en lien avec la surdité. Pour autant, celle-ci dit devoir recueillir le sang des élèves, en argumentant qu'il n'est pas nécessaire de présenter un Terme de Consentement Libre et Eclairé, et encore moins passer par un comité d'éthique institutionnel.

Ces quelques cas et bien d'autres sont le matériel de la réflexion de la Bioéthique. "La science et la technique avancent ; là sont les progrès de la médecine, de la biologie et de la génétique. Toute cette science peut servir l'être humain, mais elle peut aussi le menacer. Pour cela la bioéthique est importante ; elle cherche à préserver la vie des personnes et étend son rayon d'action en faveur de toute la nature".<sup>58</sup>

## **7.2- La valeur de la vie humaine et les exigences éthiques<sup>59</sup>**

Avant d'aborder quelques thèmes concrets, il faut avoir une vision globale des problèmes liés à la vie humaine ; ces problèmes se réfèrent à la privation totale de vie (la mort) et liés aux dangers de perdre la vie et ceux qui sont au choix que la personne humaine doit faire pour vaincre les infirmités et vivre en bonne santé.

### **7.2.1- La privation de vie (la mort imposée)**

Les exigences de la morale vétérotestamentaire<sup>60</sup> sont : "Tu ne tueras point"; "La vie est un droit de Dieu"; etc.

---

<sup>58</sup> Nilo AGOSTINI. *Morale chrétienne : Thèmes pour le quotidien. En cette heure de grâce de Dieu.* Petrópolis: Vozes, 2004, p. 95.

<sup>59</sup> Les textes qui suivent dans ce chapitre sont synthétisés à partir de Marciano Vidal. *Moral de Actitudes.* Vol. II – Moral de la persona, Perpetuo Socorro, Madrid, 1977, p. 215-222.

<sup>60</sup> Vétérotestamentaire : relatif aux livres de la Bible qui correspondent à l'Ancien Testament.



**Suicide =>** Les formes qu'une personne a de disposer de sa propre vie sont multiples. Le suicide "désespoir" tout comme le suicide "contestataire" suppose une perte de la raison. C'est la foi en Dieu vivant qui libèrera la personne humaine de la tentation du suicide.

**Homicide =>** Enlever la vie à un être humain est faire irruption violemment dans le sanctuaire le plus sacré de la dignité humaine. Tuer un homme est, d'une certaine manière, comme tuer le Christ. L'homicide a son origine dans le bastion de la méchanceté du cœur humain : il naît de la haine, de la vengeance, de l'ambition, d'une vie de marginalisation sociale, de justifications magico-religieuses.

**Mort légalisée (peine de mort, guerre) =>** Nous chrétiens sommes contre la peine de mort ; en premier lieu, parce qu'il ne nous paraît pas possible d'atteindre l'effet d'empêcher les délinquants potentiels de commettre de nouveaux assassinats ou crimes odieux. Par ailleurs, une personne morte ne peut compenser en rien la société, elle ne peut contribuer en aucune façon à une réparation ; on ne peut tirer de la personne qui a commis un crime l'espérance de régénération.

### 7.2.2- La vie en danger

Une exigence morale importante face à la vie corporelle consiste à la libérer des risques auxquels elle peut être soumise.

**Accidents et maladies au travail =>** Il est exigé des employeurs la mise en place de conditions de travail dans lesquelles, au-delà d'autres aspects de base de justice et de sécurité, soit garantie la santé physique et mentale des travailleurs.

**Circulation =>** La responsabilité morale des conducteurs et des autorités des transports consiste à donner une importance majeure à la prévention des facteurs potentiels générateurs d'accidents qui paralysent et mutilent les vies.

**Sports dangereux =>** La morale considère certains sports comme mettant en danger la vie humaine.

**Torture, mutilation =>** Considérées comme une forme brutale allant à l'encontre de l'intégrité physique et même de la vie elle-même de l'être humain.

**Grève de la faim =>** Signe de protestation (met en danger sa propre vie).

### 7.2.3- Les options éthiques dans la santé et dans l'infirmité

La personne humaine a le droit de lutter contre toute forme d'infirmité, afin de vivre dans le bien-être qu'apporte la santé. Il est certain qu'elle n'arrivera pas toujours à éliminer toute forme de mal-être ou de faiblesse, étant donné que de telles situations sont inévitablement inhérentes à la condition humaine. Mais, même ainsi, il existe une attitude éthique de nature positive.

**Éthos humano-chrétienne de la santé et de l'infirmité =>** La santé, l'infirmité, la douleur ; trois mots qui dénotent une profonde richesse de la réalité

humano-chrétienne. Mais il existe un *éthos* particulier pour assumer ces situations en cohérence.

**L'attention à la santé : exigence éthique =>** Obligation générale : la distinction entre les moyens ordinaires et extraordinaires de traitement ; perspective sociale : l'éthique des services de santé dans la société.

**Médicament et thérapie médicale =>** Les problèmes qui vont de la production-vente-consommation de médicaments jusqu'à la thérapie médicale, en passant par l'éthique professionnelle du pharmacien et du médecin.

**Interventions chirurgicales =>** La morale s'est occupée de discerner la licéité ou l'illicéité des chirurgies. Les juges moraux furent orientés par ces critères : le danger dans l'intervention (chirurgie plastique) ; l'intervention directe dans le psychisme (neurochirurgie).

### **7.3- L'avortement d'un point de vue moral<sup>61</sup>**

L'avortement est un problème ancien, dans l'histoire de l'humanité. Les hommes d'autres époques historiques et d'autres cultures ont eu à affronter ce problème dans la particularité de leur situation. Tant au niveau théorique qu'au niveau pratique, l'avortement est une interrogation face à la conscience humaine de tous temps.

Toutefois, actuellement, nous voyons une radicalisation du problème. L'avortement acquiert une amplitude et une profondeur de présentation jusqu'ici inimaginables. Il ne se réalise pas uniquement comme une manière facile de se libérer d'une fécondité non désirée (pour des raisons de contrôle de la natalité, selon la bonne dénomination sociale). Il ne se justifie même pas par une "indication" médicale pour sauver la vie et la santé de la mère.

L'avortement s'insère dans un contexte plus large : celui de la révolution sexuelle (en admettant une dissociation entre le droit à l'exercice du sexe et l'exigence de la procréation) ; celui de la possibilité de découverte de tares héréditaires dans la vie intra-utérine (avec la possibilité de son élimination par l'avortement) ; celui du passage de la clandestinité à la publicité de ceux qui le pratiquent ; celui de l'acceptation par une société "libérale-progressiste", dans laquelle est toujours plus élevé le degré d'acceptation des pratiques abortives (avec pour conséquence la libéralisation juridique).

Ces facteurs et d'autres nous indiquent que la question de l'avortement a subi un changement radical dans son concept actuel.

L'avortement est une réalité sociologique. Nous ne pouvons cesser de reconnaître l'existence de cette donnée sociale, dont le nombre et dont l'importance tend à augmenter.

---

<sup>61</sup> Les textes qui suivent dans ce chapitre sont synthétisés à partir de Marciano VIDAL. **Moral de Actitudes**. Vol. II – Moral de la persona, Perpetuo Socorro, Madrid, 1977, p. 222-237.

On entend par avortement l'interruption d'une grossesse quand le fœtus n'est pas viable, c'est à dire avant la fin de son développement et de sa viabilité en conditions extra-utérines.

La notion juridico-positive a une acception plus restreinte. Pour le médecin, avorter est expulser le fœtus non viable. Pour le juriste c'est seulement l'action volontaire de provoquer cette expulsion, employant à cette fin les moyens appropriés. L'avortement moral se base sur la réalité de l'avortement médical, mais accroît la particularité de l'instance éthique (le poids de la valorisation comprise tant du point de vue objectif que subjectif). Il est admis traditionnellement que le fœtus est viable après 28 semaines.

Médicalement se distinguent deux types d'avortement : le spontané et le provoqué.

- **L'avortement spontané** est celui qui se produit pour des causes naturelles, sans intervention humaine particulière.
- **L'avortement provoqué** est celui qui arrive par l'intervention spéciale de l'être humain.

Les causes qui sont à l'origine de la provocation de l'avortement sont habituellement appelées "indications" :

- Indication eugénique → Si l'avortement est provoqué pour se libérer d'un fœtus ayant des tares ;
- Indications médicales ou thérapeutiques → Si la cause est de sauvegarder la vie ou la santé de la mère ;
- Indication sociale → Si la grossesse est interrompue pour ne pas endosser la charge sociale ou économique qu'elle implique ;
- Indication éthique (avortement faussement éthique) → Si l'on prétend avec l'interruption de grossesse pallier à une erreur morale ou éliminer un déshonneur social.

L'avortement provoqué est celui qui est considéré par la morale et par le droit. Du point de vue juridique, il peut être "légal" (s'il est toléré par la loi) ou "criminel" (s'il n'est pas permis par la loi).

Du point de vue moral, l'avortement provoqué est considéré dans la perspective de la responsabilité et de la valeur objective. On parle d'"avortement moral" en se référant à un comportement abortif négatif : quand intervient la responsabilité dans une action qui porte une contre-valeur dans le cadre de la gestation. La morale catholique a introduit une classification de la réalité de l'avortement, en distinguant entre avortement "direct" et avortement "indirect".

La doctrine officielle de l'Eglise Catholique sur la moralité de l'avortement, et celle-ci nous intéresse de manière particulière et absolue, claire et limitative. En s'appuyant sur les affirmations de la Bible, sur la tradition chrétienne, sur les interventions du Magistère et sur la raison, l'Eglise formule sa doctrine sur l'avortement de la manière suivante :

- Tout être humain, même l'enfant encore dans le sein maternel, possède le droit à la vie immédiate de Dieu, non des parents ni d'aucune autre autorité humaine.
- L'être humain doit être respecté et traité comme une personne depuis sa conception et, pour cela, depuis cet instant doivent lui être reconnus les droits de la personne, parmi lesquels et le premier de tous, le droit inaliénable de chaque être humain innocent à la vie.
- Donc, il n'existe aucun homme, aucune autorité humaine, aucune "indication" (médicale, eugénique, sociale, morale) qui puisse justifier une disposition directe et délibérée sur une vie humaine innocente.
- L'avortement est un crime gravissime. Le Concile Vatican II le définit comme un "crime abominable", puisque la vie doit être sauvegardée avec une sollicitude extrême depuis le premier instant de la conception.
- L'avortement direct, c'est à dire voulu comme fin et comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave.
- La gravité de l'avortement est telle que le Code du Droit canonique prévoit l'excommunication *Latae Sententiae*, c'est à dire, par le fait même que le crime soit commis, pour tous ceux qui "font la promotion de l'avortement, suivi de l'effet" (cf. cân. 1398).
- Aucune circonstance, aucune fin, aucune loi dans le monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la loi de Dieu inscrite dans le cœur de chaque homme, reconnaissable par la raison elle-même et proclamée par l'Eglise.
- Seul se justifie le dénommé "avortement indirect".<sup>62</sup>

Häring exprime ainsi le noyau fondamental de la morale de l'avortement :

Dans l'avortement sont en jeu les valeurs fondamentales suivantes : a) la reconnaissance du droit de tout homme aux plus élémentaires conditions de vie et à la vie elle-même ; b) la protection de ce droit à vivre, surtout de la part de ceux qui collaborent avec l'amour créateur de Dieu ; c) la défense d'une idée droite de la maternité ; d) le principe éthique du médecin comme celui qui protège et prend soin de la vie humaine et ne peut jamais être son destructeur.

La force de l'argumentation est déduite de notre foi dans la dignité de toute la personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, et de notre foi dans la vocation de l'homme à la fraternité universelle par un amour, un respect et une justice mutuels. Toutes ces valeurs arrivent à un point central et à une urgence spéciale dans la famille, dans la relation entre la mère et l'enfant et entre le père et l'enfant.

L'humanisation du genre humain et toutes les relations humaines ne peuvent être séparées de cette relation tout à fait fondamentale, qui donne la vie entre la mère et l'enfant non encore né.

---

<sup>62</sup> Le dénommé avortement indirect se produit quand est pratiqué un acte avec une finalité différente de la mort du fœtus (généralement un traitement médical de la mère), mais qu'un tel acte entraîne secondairement et par accident la mort fœtale.

Tous les efforts d'explication arbitraire pour justifier l'avortement conduisent à d'autres formes de rationalisation des relations interpersonnelles et à de plus grandes explosions de violence.<sup>63</sup>

Enfin, nous disons que la gravité morale de l'avortement provoqué est évidente du fait qu'il s'agit d'un homicide, puisque la personne éliminée est un être humain innocent.

#### **7.4- Euthanasie et Dysthanasie**

Euthanasie = "Bonne Mort". C'est la mort "douce" ou la mort provoquée sur quelqu'un qui est gravement infirme sans espérance de récupération. Nous distinguons deux modalités d'euthanasie : l'euthanasie directe et l'euthanasie indirecte (par la suspension de recours ordinaires ; par la suspension des recours extraordinaires).

L'euthanasie directe est l'acte d'infliger la mort au patient en lui appliquant un recours mortifère (injections ou choses similaires). Il faut tout d'abord dire : cette manière de faire est toujours illicite, parce que l'homme n'a pas le droit de disposer ni de sa vie ni de la vie de l'autre. Aucune situation douloureuse ne justifie l'euthanasie directe.

Par ailleurs, derrière la compassion pour l'infirme il peut y avoir des motifs égoïstes et intéressés qui portent les accompagnants à provoquer la mort du patient : fatigue, dépenses importantes, perspectives d'héritage, entre autres.

L'euthanasie consiste à soustraire au patient les recours sans lesquels il lui est impossible de conserver la vie. De tels recours peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

- Les recours ordinaires sont ceux qui sont habituellement appliqués à tout malade : perfusion, alimentation légère, injections conventionnelles, transfusion de sang. Il n'est pas licite de les suspendre, à partir du moment où ils sont à la portée des possibilités du patient ou de ses familiers. Les nier au malade serait provoquer sa mort.
- Les recours extraordinaires (ou disproportionnés) sont ceux qui exigent un attirail humain, matériel ou financier difficile ou laborieux, sans que puisse être prévu un résultat médical compensateur ; les probabilités de récupération ou d'amélioration du patient sont presque nulles ou sont disproportionnées par rapport à la charge de recours rares et difficiles qui sont appliqués.

L'usage d'analgésiques (atténuant la douleur) est licite pour le chrétien, car la souffrance peut assommer le malade. Il importe donc que les analgésiques n'empêchent pas le malade de disposer de ses facultés mentales.

En effet, l'être humain doit pouvoir affronter le cours de sa vie terrestre de manière lucide et consciente ; c'est le moment décisif pour demander pardon et pardonner, réparer quelque injure commise, formuler les dernières

---

<sup>63</sup> B. HÄRING. *Moral y medicina*. Perpetuo Socorro, Madrid, 1972, p. 89-99.

recommandations et, principalement, recevoir les sacrements des malades. Il faut souhaiter que, même en faisant usage d'analgésiques, le patient ait des moments de lucidité pour prendre de telles mesures.

On parle aussi de Dysthanasie. Il s'agit du prolongement d'un traitement de manière disproportionnée, avec des procédures, techniques et coûts exagérés et excessifs pour des situations réelles où la mort est certaine, proche, ou est déjà arrivée.

### **7.5- Transmission de la vie humaine et exigences éthiques<sup>64</sup>**

Dieu créa l'homme à son image et sa ressemblance : "homme et femme il les créa" (Gn 1,27), en leur confiant la mission de "dominer la terre" (Gn 1,28).

La recherche scientifique fondamentale comme la recherche appliquée constituent une expression significative de cette propriété de l'homme sur la création. La science et la technique, ressources précieuses de l'homme quand elles sont mis à son service, et promeuvent son développement intégral au bénéfice de tous, ne peuvent montrer seuls le sens de l'existence et du progrès humain. Etant ordonnées par l'homme, dont elles reçoivent l'origine et leur développement, c'est dans la personne et ses valeurs morales qu'elles vont chercher l'indication de leur finalité et la conscience de leurs limites.

Les valeurs fondamentales connexes aux techniques de procréation artificielles sont au nombre de deux : la vie de l'être humain et l'originalité de sa transmission dans le patrimoine.

Toutes les autres valeurs de la personne se fondent et se développent sur la vie physique. L'intangibilité du droit de l'être humain innocent pour la vie est un signe et une exigence de la propre intangibilité de la personne.

La transmission de la vie humaine a une originalité qui découle de l'originalité propre de la personne humaine.

Les critères moraux appliqués au domaine biomédical se basent sur une conception adéquate de la nature de la personne humaine dans sa dimension corporelle. C'est une "totalité unifiée", simultanément corporelle et spirituelle ; le corps humain ne peut être considéré comme un ensemble de tissus, organes et fonctions, ni être évalué avec les mêmes critères que pour le corps des animaux.

Aucun biologiste ou médecin ne peut prétendre décider de l'origine et du destin de l'homme, particulièrement au sujet de la sexualité et de la procréation, dans lequel l'homme et la femme vivent et pratiquent les valeurs fondamentales de l'amour et de la vie. Les interventions médicales ne doivent pas être rejetées sur le fait d'être artificielles, à partir du moment où elles respectent la dignité de la personne humaine.

---

<sup>64</sup> Les textes qui suivent en lien avec la transmission de la vie humaine et les exigences éthiques sont extraits de : SAGRADA CONGREGAÇÃO PARA A DOCTRINA DA FÉ, Instrução sobre o respeito à vida humana nascente e a dignidade da procriação (22 de fevereiro de 1987), in [http://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations).

Grâce au progrès des sciences biologiques et médicales, l'homme peut disposer de ressources thérapeutiques toujours efficaces, mais peut aussi acquérir de nouveaux pouvoirs sur la vie humaine dans sa propre genèse et dans les premiers stades, avec des conséquences imprévisibles.

Aujourd'hui, diverses techniques permettent une intervention non seulement pour assister, mais aussi pour dominer les processus de procréation. De telles techniques peuvent permettre à l'homme de "prendre son propre destin en main", mais l'exposent aussi "à la tentation de dépasser les limites d'une domination raisonnable de la nature".

Pour autant qu'elles puissent constituer un progrès au service de l'homme, elles comptent aussi de graves risques. Ainsi, un appel urgent est exprimé par beaucoup, afin que, dans les interventions sur la procréation, soient sauvegardées les valeurs et les droits de la personne humaine. Les demandes d'éclaircissement et d'orientation proviennent non seulement de fidèles, mais aussi de la part de tous ceux qui, d'une certaine manière, reconnaissent que l'Eglise, "experte en humanité", a une mission au service de la "civilisation de l'amour" et de la vie.

Quel est le positionnement de l'Eglise Catholique sur la transmission de la vie humaine ?

Par "procréation artificielle" ou "fécondation artificielle" s'entendent ici les diverses procédures techniques qui visent à obtenir de diverses manières une conception humaine à partir de l'union sexuelle de l'homme et de la femme.

L'instruction sur le respect pour la vie humaine naissante et la dignité de la procréation s'intéresse à la fécondation d'un ovule en éprouvette (fécondation *in vitro*) et de l'insémination artificielle à travers le transfert, dans les voies génitales de la femme, du sperme préalablement recueilli.

Un point préliminaire pour le jugement moral sur de telles techniques est la considération des circonstances et des conséquences qu'elles portent, en lien avec le respect dû à l'embryon humain. La mise au point de la pratique de la fécondation *in vitro* a exigé de nombreuses fécondations et destructions d'embryons humains.

Aujourd'hui encore, cela présuppose une hyper ovulation de la femme : plusieurs ovules sont extraits, fécondés et, ensuite, cultivés *in vitro* pendant quelques jours. Normalement, tous ne sont pas inoculés dans les voies génitales de la femme ; certains embryons, communément appelés "excédents", sont détruits ou congelés.

Parmi les embryons implantés, certains sont parfois sacrifiés pour diverses raisons eugéniques, économiques ou psychologiques. Une telle destruction volontaire d'êtres humains ou leur utilisation à des fins diverses, au détriment de leur intégrité et de leur vie, est contraire à la doctrine déjà évoquée, au sujet de l'avortement provoqué.

Il est fréquemment constaté une relation entre fécondation *in vitro* et élimination volontaire d'embryons humains. Cela est significatif : avec cette manière de procéder, de finalités apparemment opposées, la vie et la mort finissent soumises aux décisions de l'homme qui, ainsi, vient se constituer donneur

arbitraire de la vie et de la mort. Cette dynamique de violence et de domination peut demeurer incomprise de ceux qui, voulant l'utiliser, se soumettent à elle.

Un jugement moral sur la fécondation *in vitro* (et transfert d'embryon) doit prendre en considération les faits ici mentionnés et la froide logique qui les lie : la mentalité abortiste qui l'a rendu possible, conduit ainsi, inévitablement, à la domination de l'homme sur la vie et la mort de ses semblables, qui peut porter à une eugénie radicale.

Cependant, les abus de ce type n'exonèrent pas d'une profonde et ultérieure réflexion éthique sur les techniques de procréation artificielle considérées en soi, abstraction faite, autant que possible, de la destruction des embryons produits *in vitro*.

### **7.5.1- Fécondation artificielle hétérologue**

#### **a) Pourquoi la procréation humaine doit-elle se donner dans le mariage ?**

Tout être humain doit être accueilli comme un don de Dieu. Pour autant, du point de vue moral, une procréation véritablement responsable en lien avec l'enfant à naître doit être le fruit du mariage.

En effet, la procréation humaine possède des caractéristiques spécifiques, en vertu de la dignité personnelle des parents et des enfants : la procréation d'une personne nouvelle, à travers laquelle l'homme et la femme collaborent avec la puissance du Créateur, devra être le fruit et le signe du don mutuel personnel des époux, de leur amour et de leur fidélité. La fidélité des époux, dans l'unité du mariage, entraîne le respect réciproque de leur droit à devenir père et mère, uniquement l'un à travers l'autre.

L'enfant a le droit d'être conçu, porté, mis au monde et éduqué dans le mariage : c'est à travers la référence solide et reconnue à ses propres parents qu'il peut découvrir sa propre identité et mûrir sa propre formation humaine.

Les parents trouvent dans l'enfant une confirmation et un complément de leur don réciproque : il est une image vivante de leur amour, le signe permanent de leur union conjugale, la synthèse vivante et indissoluble de leur dimension paternelle et maternelle.

En vertu de la vocation et des responsabilités sociales de la personne, le bien des enfants et des parents contribue au bien de la société civile ; la vitalité et l'équilibre de la société exigent que les enfants viennent au monde au sein d'une famille et que celle-ci soit fondée avec stabilité dans le mariage.

La tradition de l'Eglise et la réflexion anthropologique reconnaissent dans le mariage et dans son unité indissoluble l'unique lieu digne pour une procréation véritablement responsable.



**b) La fécondation artificielle hétérologue est-elle conforme à la dignité des époux et à la vérité du mariage ?**

A travers la FIVET (fécondation *in vitro* et transfert d'embryon) et l'insémination artificielle hétérologue, la conception humaine est obtenue à travers la rencontre des gamètes d'au moins un donateur différent des époux qui sont unis par le mariage. La fécondation artificielle hétérologue est contraire à l'unité du mariage, à la dignité des époux, à la vocation propre des parents et au droit de l'enfant à être conçu et mis au monde dans le mariage et par le mariage.

Le respect de l'unité du mariage et de la fidélité conjugale exige que l'enfant soit conçu dans le mariage ; le lien qui existe entre les conjoints attribue aux époux, de manière objective et inaliénable, le droit exclusif à devenir père et mère seulement l'un à travers l'autre. Le recours aux gamètes d'une tierce personne, pour avoir à disposition le spermatozoïde et l'ovule, constitue une violation de l'engagement réciproque des époux et une faute grave pour cet élément essentiel du mariage, qui est son unité.

La fécondation artificielle hétérologue lèse les droits de l'enfant, le prive de la relation filiale avec ses origines parentales et peut faire obstacle à la maturation de son identité personnelle. Par ailleurs, elle constitue une offense à la vocation commune des époux qui sont appelés à la paternité et à la maternité : elle prive objectivement la fécondité conjugale de son unité et de son intégrité ; elle réalise et manifeste une rupture entre fonction parentale génétique, fonction parentale de gestation et responsabilité éducative. Un tel changement des relations personnelles dans la famille se répercute dans la société civile : ce qui menace l'unité et la stabilité de la famille est source de dissension, de désordre et d'injustices dans toute la vie sociale.

Ces raisons amènent à un jugement moral négatif sur la fécondation artificielle hétérologue : est, donc, moralement illicite la fécondation d'une femme avec le spermatozoïde d'un donneur qui n'est pas son mari et la fécondation avec le spermatozoïde du mari d'un ovule qui ne provient pas de sa femme. Par ailleurs, la fécondation artificielle d'une femme non mariée, célibataire ou veuve, quel que soit le donneur, ne peut se justifier moralement.

Le désir d'avoir un enfant et l'amour entre les époux qui désirent trouver une solution à une stérilité insurmontable de toute autre façon, constituent des motifs qui méritent la compréhension ; mais les intentions subjectivement bonnes ne rendent pas la fécondation artificielle hétérologue conforme aux constituants objectifs et inaliénables du mariage, et ne respecte pas les droits de l'enfant et des époux.

### **c) La maternité “substitutive” est-elle moralement licite ?**

Non, pour les mêmes raisons qui mènent à refuser la fécondation artificielle hétérologue : en effet, elle est contraire à l'unité du mariage et à la dignité de la procréation de la personne humaine.

La maternité substitutive représente une faute objective contre les obligations de l'amour maternel, de la fidélité conjugale et de la maternité responsable ; elle offense la dignité et le droit de l'enfant à être conçu, porté, mis au monde et éduqué par ses propres parents ; elle instaure, au dépend de la famille, une division entre les éléments physiques, psychologiques et moraux qui la constituent.

### **7.5.2- la fécondation artificielle homologue**

La fécondation artificielle hétérologue étant déclarée inacceptable, on se demande comment accepter moralement les procédures de la fécondation artificielle homologue ? (FIVET et insémination artificielle entre époux). En préliminaire il faut éclaircir une question de principe.

#### **a) Du point de vue moral, quel lien est exigé entre procréation et acte conjugal ?**

L'enseignement de l'Eglise au sujet du mariage et de la procréation humaine affirme “le lien indivisible, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre, entre les deux sens de l'acte conjugal : le sens unitaire et le procréateur. En effet, l'acte conjugal, par sa structure intime, en tant qu'il unit les époux d'un lien très profond, les rend aptes à la genèse de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme”. Ce principe, donné dans la nature du mariage et dans le lien intime de ses bontés, porte des conséquences bien connues au plan de la paternité et de la maternité responsables. “En sauvegardant les deux aspects essentiels, intuitif et procréateur, l'acte conjugal conserve intégralement le sens du véritable amour mutuel et son ordonnancement à la très haute vocation de l'homme pour la paternité”.

La même doctrine relative au lien existant entre les significations de l'acte conjugal et entre les bontés du mariage éclaire le problème moral de la fécondation artificielle homologue, étant donné qu’“il n'est jamais permis de séparer ces divers aspects, au point d'exclure positivement l'intention procréatrice ou la relation conjugale”.

La contraception prive intentionnellement l'acte conjugal de son ouverture à la procréation et, ainsi, réalise une dissociation volontaire des finalités du mariage. La fécondation artificielle homologue, en cherchant une procréation qui ne soit pas le fruit d'un acte d'union conjugale spécifique, réalise objectivement une séparation analogue entre les bontés et les significations du mariage.

Par conséquent, la fécondation est désirée licitement quand elle est le terme d'un “acte conjugal en soi apte à la genèse de descendance, à laquelle, de par sa

nature, s'ordonne le mariage, et avec lequel les conjoints deviennent une seule chair". Mais, du point de vue moral, la procréation est privée de sa propre perfection quand elle n'est pas désirée comme le fruit de l'acte conjugal, c'est à dire, du geste spécifique d'union des époux.

La valeur morale du lien intime existant entre les bontés du mariage et les autres sens de l'acte conjugal se fonde dans l'unité de l'être humain, unité résultant du corps et de l'âme spirituelle. Les époux expriment réciproquement leur amour personnel dans le "langage du corps", qui porte clairement et, en même temps, "les sens conjugaux" et parentaux.

L'acte conjugal, avec lequel les époux manifestent réciproquement le don de soi, exprime simultanément l'ouverture au don de la vie : c'est un acte indissolublement corporel et spirituel. C'est dans leur corps et avec lui que les époux consomment le mariage et peuvent devenir père et mère.

Pour respecter le langage des corps et sa générosité naturelle, l'union conjugale doit se produire dans le respect de l'ouverture à la procréation, et la procréation d'une personne doit être le fruit et le terme de l'amour conjugal.

De cette manière, l'origine de l'être humain est le résultat d'une procréation "liée à l'union non seulement biologique, mais aussi spirituelle des parents unis par les liens du mariage".

Une fécondation obtenue hors du corps des époux demeure privée, par conséquent, des sens et des valeurs qui s'expriment dans le langage du corps et de l'union de personnes humaines.

Seul le respect du lien existant entre les sens de l'acte conjugal et par l'unité de l'être humain permet une procréation conforme à la dignité de la personne.

Dans son origine unique et irremplaçable, l'enfant devra être respecté et reconnu comme égal en dignité personnelle à ceux qui lui donnent la vie. La personne humaine doit être accueillie dans le geste d'union et d'amour de ses parents ; la conception d'un enfant, par conséquent, devra être le fruit du don réciproque, qui se réalise dans l'acte conjugal, dans lequel les époux coopèrent avec l'œuvre de l'Amour Créateur, comme serviteurs et comme seigneurs.

L'origine d'une personne humaine, en réalité, est le résultat d'un don. L'être conçu devra être le fruit de l'amour de ses parents. Il ne peut pas être désiré et conçu comme le produit d'une intervention de techniques médicales et biologiques: cela équivaldrait à le réduire à devenir l'objet d'une technologie scientifique. Personne ne peut soumettre la venue au monde d'un enfant à des conditions d'efficience techniques évaluées selon des paramètres de contrôle et de maîtrise.

L'importance morale du lien existant entre les sens de l'acte conjugal et les bontés du mariage, l'unité de l'être humain et la dignité de son origine exigent que la procréation d'une personne humaine soit recherchée comme le fruit d'un acte conjugal spécifique de l'amour entre les époux.

Le lien existant entre procréation et acte conjugal, par conséquent, se révèle d'une grande importance sur le plan anthropologique et moral, et éclaire les positions du Magistère au sujet de la fécondation artificielle homologue.

**b) La fécondation homologue “*in vitro*” est-elle moralement licite ?**

La réponse à cette question dépend strictement des principes que nous venons de rappeler.

Nous ne pouvons ignorer, évidemment, les aspirations légitimes des époux stériles ; pour certains le recours à la FIVET homologue apparaît comme l'unique moyen d'avoir un enfant, désiré sincèrement : on se demande dans ces situations si la globalité de la vie conjugale ne suffit pas pour assurer une dignité suffisante pour la procréation humaine.

Il est reconnu que la FIVET ne peut certainement pas combler le manque des relations conjugales et ne peut être préférée aux actes spécifiques de l'union conjugale, considérant les risques pour l'enfant et les inconvénients du processus. Mais on se demande, dans l'impossibilité de remédier d'une autre façon à la stérilité, si la cause de la souffrance, si la fécondation *in vitro* ne peut être une aide, si ce n'est une thérapie, si on ne peut pas admettre sa licite morale.

Le désir d'enfant – ou, au moins, la disponibilité pour transmettre la vie – est un prérequis nécessaire, du point de vue moral, pour une procréation humaine responsable. Mais, cette bonne intention n'est pas suffisante pour donner un jugement moral positif sur la fécondation *in vitro* entre les époux. Le processus de la FIVET doit être jugé en lui-même et ne peut emprunter sa qualification morale ni de l'ensemble de la vie conjugale dans laquelle elle s'inscrit, ni des actes conjugaux qui peuvent précéder ou suivre.

Il a déjà été rappelé comment dans les circonstances où elle est habituellement pratiquée, la FIVET implique la destruction d'êtres humains, fait contraire à la déjà citée doctrine sur l'illicéité de l'avortement. Mais, même au cas où toutes les précautions seraient prises pour éviter la mort des embryons humains, la FIVET homologue dissocie les gestes qui, par l'acte conjugal, sont destinés à la fécondation humaine. La nature même de la FIVET homologue, donc, devra aussi être considérée, en la séparant du lien avec l'avortement provoqué.

La FIVET homologue est réalisée à l'extérieur du corps des conjoints par des gestes de tiers, dont la compétence et l'activité technique déterminent le succès de l'intervention ; elle remet la vie et l'identité de l'embryon au pouvoir des médecins et des biologistes, et instaure une domination de la technique sur l'origine et le destin de la personne humaine. Une telle relation de domination est, en soi, contraire à la dignité et à l'égalité qui doivent être communes aux parents et aux enfants.

La conception *in vitro* est le résultat de l'action technique qui préside la fécondation ; elle n'est ni obtenue de fait, ni prétendue positivement comme expression et fruit d'un acte spécifique de l'union conjugale. Donc, dans la FIVET

homologue, bien que considérée dans le contexte des relations conjugales existantes de fait, la conception de la personne humaine est objectivement privée de sa propre perfection : c'est à dire, il lui faut être le terme et le fruit d'un acte conjugal dans lequel les époux puissent se faire "coopérateurs de Dieu pour le don de la vie à la nouvelle personne".

Ces raisons permettent de comprendre pourquoi l'acte d'amour conjugal est considéré dans l'enseignement de l'Eglise comme l'unique lieu digne de la procréation humaine. Pour les mêmes raisons le dénommé "cas simple", c'est à dire un processus de FIVET homologue qui se libère d'un quelconque compromis avec la pratique abortive de la destruction des embryons, avec la masturbation, demeure une technique moralement illicite parce qu'elle prive la procréation humaine de la dignité qui lui est propre et connaturelle.

Il est vrai que la FIVET homologue n'est pas aggravée par toute cette négativité éthique qui se trouve dans la procréation extra-conjugale ; la famille et le mariage continuent de constituer le cadre de la naissance et de l'éducation des enfants. Toutefois, en conformité avec la doctrine traditionnelle relative aux bontés du mariage et à la dignité de la personne, l'Eglise demeure contre, du point de vue moral, la fécondation homologue *in vitro*; c'est à dire, en elle-même, illicite et contraire à la dignité de la procréation et de l'union conjugale, même quand sont prises toutes les précautions pour éviter la mort de l'embryon humain.

Bien que nous ne puissions pas approuver la modalité dans laquelle est obtenue la conception humaine dans la FIVET, tout enfant qui vient au monde devra, de toutes manières, être accueilli comme un don vivant de la Bonté divine et devra être éduqué avec amour.

### **c) Comment juger du point de vue moral l'insémination artificielle homologue ?**

L'insémination artificielle homologue, dans le mariage, ne peut pas être admise, sauf quand le moyen technique ne se substitue pas à l'acte conjugal, mais se positionne comme une facilitation et une aide pour que celui-ci atteigne sa finalité naturelle.

L'enseignement du Magistère sur ce sujet a déjà été expliqué : il n'est pas seulement l'expression de circonstances historiques particulières, mais se base sur la doctrine de l'Eglise au sujet du lien entre union conjugale et procréation, et dans la considération de la nature personnelle de l'acte conjugal et de la procréation humaine.

L'acte conjugal, dans sa structure naturelle, est une action personnelle, une coopération simultanée et immédiate des conjoints, laquelle, par la nature même des agents et par la propriété de l'acte, est l'expression du don réciproque qui, selon la parole des Ecritures, réalise l'union "en une seule chair".

Donc, la conscience morale "n'interdit pas nécessairement l'usage de certains moyens artificiels à destination unique ou à faciliter l'acte naturel ou à faire

que l'acte naturel, réalisé normalement, atteigne sa propre finalité". Si le moyen technique facilite l'acte conjugal ou aide à atteindre ses objectifs naturels, il peut être moralement accepté. Chaque fois que, au contraire, l'intervention se substitue à l'acte conjugal, elle est moralement illicite.

L'insémination artificielle substitutive de l'acte conjugal est interdite en raison de la dissociation volontairement exercée entre les deux sens de l'acte conjugal. La masturbation à l'aide de laquelle s'obtient le sperme, est un autre signe d'une telle dissociation : quand il est aussi effectué en vue de la procréation, le geste demeure privé de son sens unifiant : il lui manque...la relation sexuelle exigée par l'ordre moral, celui qui réalise "le sens intégral du don mutuel et de la procréation humaine" dans le contexte de l'amour véritable.

**d) Quel critère moral doit être proposé au sujet de l'intervention du médecin dans la procréation humaine ?**

L'action du médecin ne doit pas être évaluée seulement sur sa dimension technique, mais aussi et surtout sur sa finalité, qui est le bien des personnes et leur santé corporelle et psychologique. Les critères moraux pour l'intervention médicale dans la procréation sont déduits de la dignité tant des personnes humaines, que de leur sexualité et origine.

La médecine qui veut s'ordonner au bien intégral de la personne doit respecter les valeurs spécifiquement humaines de la sexualité. Le médecin se trouve au service des personnes et de la procréation humaine : il ne possède pas la faculté de disposer d'elles ni de décider en ce qui les concerne. L'intervention médicale respecte la dignité des personnes quand elle vise à aider l'acte conjugal, que ce soit en facilitant sa pleine réalisation, soit en permettant qu'il atteigne sa finalité, une fois qu'il a été réalisé normalement.

Parfois, au contraire, il arrive que l'intervention médicale se substitue techniquement à l'acte conjugal, afin d'obtenir une procréation qui n'est ni le résultat ni le fruit de ce dernier. Dans un tel cas, l'action médicale ne se trouve pas, comme elle devrait, au service de l'union conjugale, mais elle s'approprie la fonction procréatrice et contredit, de cette manière, la dignité et les droits inaliénables des époux et de l'enfant à naître.

L'humanisation de la médecine, aujourd'hui instamment réclamée par tous, exige le respect de la dignité intégrale de la personne humaine, en premier lieu dans l'acte et le moment où les époux transmettent la vie à une nouvelle personne. Il est logique, donc, d'adresser un appel pressant aux médecins et aux chercheurs catholiques pour qu'ils donnent un témoignage exemplaire du respect dû à l'embryon humain et à la dignité de la procréation. Le personnel médical et paramédical des hôpitaux et des cliniques catholiques est spécialement invité à observer les obligations morales contractuelles, souvent même de manière statutaire. Les responsables de ces hôpitaux et cliniques catholiques et qui sont

fréquemment religieux, seront particulièrement attentifs à garantir une observance exacte des normes morales rappelées dans la présente Instruction.

#### **e) La souffrance de la stérilité conjugale**

La souffrance des époux qui ne peuvent avoir d'enfant ou qui craignent de mettre au monde un fils anormal est une souffrance que tous doivent comprendre et évaluer correctement.

De la part des époux, Le désir d'enfant est naturel : il exprime la vocation à la paternité et à la maternité, inscrite dans l'amour conjugal. Ce désir peut être encore plus fort si le couple est atteint par une stérilité qui paraît incurable. Toutefois, le mariage ne confère pas aux époux un droit à l'enfant, mais plutôt seulement le droit à réaliser les actes naturels qui, d'eux-mêmes, sont ordonnés pour la procréation.

Un véritable droit à l'enfant serait contraire à sa dignité et à sa nature. L'enfant n'est pas dû et ne peut être considéré comme objet de propriété : il est un don, le "plus grand" et le don le plus gratuit du mariage, et est le témoignage vivant du don réciproque de ses parents. A ce titre, l'enfant a droit – comme il a déjà été dit – d'être le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents et a aussi le droit d'être respecté comme personne depuis le moment de sa conception.

Toutefois, la stérilité, quel qu'en soit la cause et son diagnostic, est certainement une dure épreuve. La communauté des fidèles est appelée à illuminer et à appuyer la souffrance de ceux qui ne peuvent réaliser une légitime aspiration à la maternité et à la paternité.

Les époux qui se trouvent dans cette douloureuse situation sont appelés à y découvrir l'opportunité d'une participation particulière à la croix du Seigneur, source de fécondité spirituelle.

Les couples stériles ne doivent pas oublier que même quand la procréation n'est pas possible, la vie ne perd pas pour autant de sa valeur. En effet, la stérilité physique peut être l'occasion, pour les époux, de rendre d'autres services importants à la vie des personnes humaines, comme l'adoption, les formes variées d'œuvres éducatives, l'aide à d'autres familles, aux enfants pauvres et anormaux.

Beaucoup de chercheurs se battent contre la stérilité. En sauvegardant pleinement la dignité de la procréation humaine, certains sont arrivés à des résultats qui, auparavant, paraissaient inatteignables. Les hommes de science, donc, doivent être encouragés à poursuivre leurs recherches, avec le but de prévenir les causes de la stérilité et de pouvoir les guérir, de façon à ce que les couples stériles puissent réussir à procréer, dans le respect de leur dignité personnelle et de celle de l'enfant à naître.

## **7.6- Interventions humaines pour empêcher la transmission de la vie<sup>65</sup>**

Aujourd'hui, tous reconnaissent le droit qu'ont les couples, pour des raisons sérieuses, de planifier leurs familles, en décidant du nombre d'enfants, du moment et des conditions correctes pour les avoir.

Les parents, comme transmetteurs de la vie, doivent exercer leur paternité de manière responsable, en faisant un choix correct pour réussir la grossesse ou pour la retarder. Le couple a le droit et le devoir de s'informer largement sur la vérité au sujet des différentes méthodes qui existent. Ainsi seulement il sera en condition pour choisir de manière responsable la méthode qui contribue vraiment au bien-être de sa famille.

Personne ne peut imposer, et personne ne peut accepter, l'usage d'une méthode de planification familiale, si au préalable il ne s'est pas informé correctement sur celui-ci, c'est à dire, sur les conséquences bonnes ou mauvaises que peut avoir une telle méthode.

### **a) Quelle est la réalité sur les moyens contraceptifs ?**

L'usage de moyens contraceptifs, surtout de la part de la femme, est devenu très commun dans le monde contemporain. Entretemps, la question qui apparait et dont la vraie réponse n'est pas toujours évidente ni toujours connue, est si en vérité les moyens contraceptifs sont bénéfiques pour la femme.

Cette question est de la plus grande importance, car de sa réponse dépendent autant la santé féminine, que la vie humaine de toute femme en âge fertile.

Aujourd'hui, on connaît une grande variété de méthodes de planification familiale, bien que toutes les méthodes ne soient pas contraceptives comme beaucoup le croient simplement.

Les contraceptifs ne sont que des méthodes qui empêchent la rencontre du spermatozoïde avec l'ovule. Même ainsi, ceux qui agissent vraiment comme contraceptifs ne sont pas bons. A suivre nous allons expliquer quelques-unes des méthodes les plus communes.

La conception ou fécondation se fait à l'instant où le spermatozoïde pénètre dans l'ovule, à partir de quoi il n'y a plus aucun doute qu'il existe une nouvelle vie humaine.

### **b) Les types de contraceptifs**

Pour empêcher la rencontre du spermatozoïde avec l'ovule l'homme inventa différents artifices.

- Les préservatifs et les diaphragmes placent des barrières pour bloquer la route au spermatozoïde, en interférant ainsi dans le processus naturel de la procréation. Pourtant, plus que d'être inconfortables à manipuler,

---

<sup>65</sup> Le texte qui suit, sur les interventions humaines pour empêcher la transmission de la vie, est extrait de Associação Nacional Pró-Vida e Pró-Família. In: <http://www.providafamilia.org.br/doc.php-doc=doc30746>.



ils peuvent faillir, produire des modifications psychologiques, affecter la sensibilité et causer des infections, des allergies au latex ou des lésions locales.

- La stérilisation : grâce à la chirurgie diverses pratiques opératoires sont pratiquées par lesquelles sont liées, brûlés ou coupés les conduits déférents de l'homme (vasectomie) ou les trompes de la femme (salpingectomie), qui sont les canaux nécessaires au transfert des spermatozoïdes vers l'ovule.
- Les spermicides : ce sont aussi des moyens contraceptifs, des produits chimiques sous différentes présentations, comme le gel, des crèmes, et des suppositoires qui agissent sur le vagin et le col de l'utérus pour bloquer spermatozoïde et, avant tout, le tuer.

### **c) Les faux contraceptifs**

- Les dispositifs intra utérins (DIU), comme l'ASA, le T en cuivre et l'Anneau, sont des corps étrangers de divers matériaux qui sont introduits dans l'utérus pour éviter la procréation. Ils agissent chimiquement et mécaniquement, empêchant que l'ovule, déjà fécondé, ne puisse faire sa nidation dans l'utérus. Ce qui veut dire que ce ne sont pas de simples moyens contraceptifs, ils sont anti implantatoires et, donc, abortifs.
- Les contraceptifs oraux ou pilules sont des comprimés qui contiennent des hormones qui peuvent avoir divers effets sur la femme, en modifiant le cycle menstruel féminin ou en empêchant l'ovulation. De plus, ils causent des changements dans la muqueuse produite dans le col de l'utérus, de telle manière que l'orifice est obstrué et empêche le passage des spermatozoïdes, ayant dans les deux cas un effet contraceptif.
- Les implants, comme le Norplant, et les injections comme le Depo-Provera ont le même mécanisme d'action abortive que la pilule. Aussi bien l'un que l'autre ont des progestatifs. Les implants, comme Norplant, au-delà de tous les effets secondaires cités antérieurement, ont le risque d'une petite chirurgie à laquelle doit se soumettre la femme pour les implanter, et surtout les complications quand ils sont retirés, opération toujours très pénible. D'un autre côté, l'usage du Norplant manipule la femme sur un temps très long. Le Depo-Provera accélère le développement de cancers tout comme la pilule. Un grand nombre de femmes vietnamiennes, réfugiées à Hong Kong, ont soufferts des effets secondaires résultant de ces injections.

#### **d) Contraceptifs post-coïtum**

Les “contraceptifs post coïtum” constituent une manière d’“éviter” la procréation basée sur la théorie fautive que la grossesse commence à l’implantation et non à la fécondation. C’est en se basant sur cette idée fautive qu’est donné le nom de “moyen contraceptif post-coïtum” ou d’“urgence”, quand en réalité il s’agit d’un avortement. Pour atteindre cet objectif, différentes méthodes sont utilisées.

Une de ces méthodes est l’insertion d’un dispositif intra-utérin (DIU), dans les cinq jours suivant l’acte sexuel ou le coït sans utilisation d’aucune méthode contraceptive.

Un autre “contraceptif post coïtum” est l’utilisation de 600 mg de RU 486 dans les 72 heures qui suivent la relation sexuelle ; ou l’utilisation d’œstrogènes, progestérone, androgène ou la combinaison d’œstrogènes et de progestérone dans les heures qui suivent le coït. La “pilule du lendemain” est typiquement le “contraceptif post-coïtum”.

Dans toutes ces méthodes, ce qui est recherché est d’éviter l’implantation de l’ovule déjà fécondé, c’est pourquoi ce sont des méthodes abortives.

Ce sont des méthodes artificielles de planification familiale qui agissent de manière anti naturelle et qui ne sont pas sûres. Elles demandent une manipulation ou une implantation de substances ou de corps étrangers dans l’organisme et peuvent avoir des effets dommageables et des risques indésirables.

L’homme et la femme se réalisent en plénitude dans le don généreux qu’ils font d’eux-mêmes en s’unissant dans l’acte conjugal, dans lequel, au-delà de ça, ils peuvent transmettre la vie. Union et capacité reproductrice sont, donc, deux aspects inséparables de l’acte conjugal. Ne peuvent être moralement acceptés comme bonnes les méthodes de planification familiale qui, comme les artificiels, interfèrent de manières différentes entre les deux aspects et ainsi agissent contre la nature même de l’acte conjugal.

Il existe d’autres formes de planification familiale qui exercent la paternité de manière responsable. Ces dernières années, le développement scientifique a rendu possible la connaissance en profondeur de la nature de la femme et a rendu possible la réussite ou l’espacement d’une grossesse, quand existent des raisons sérieuses, en identifiant les jours fertiles de son cycle. Il s’agit des méthodes naturelles de planification familiale.

### **Pour réfléchir:**

- 1) Qu'est-ce que la Bioéthique ? Sur quoi se base-t-elle pour éclairer et résoudre les questions éthiques soulevées par les avancées et par l'application de la Médecine et de la Biologie ?
- 2) Quel est le lien entre la Bioéthique et la Philosophie ou la Morale ? Comment expliquez-vous ce lien ?
- 3) Quel est l'objet de la réflexion propre à la Théologie et à la Bioéthique ?
- 4) Vous personnellement, connaissez-vous une ou plusieurs pratiques qui interpellent la Bioéthique dans la perspective chrétienne ?
- 5) Comment définissez-vous la valeur de la vie humaine ? Quelles sont les exigences éthiques relatives à la vie humaine ?
- 6) Connaissez-vous des cas de personnes (ou de couples) qui ont privilégié l'avortement ? Connaissez-vous les circonstances ou les causes qui poussent ces personnes (ou couples) à pratiquer l'avortement ?
- 7) Connaissez-vous des cas personnels (ou de familles) qui privilégient l'euthanasie ? Connaissez-vous les circonstances ou les causes qui ont poussé ces personnes (ou familles) à pratiquer l'euthanasie ?
- 8) Connaissez-vous la position de l'Eglise sur la transmission de la vie humaine ?
- 9) Pour l'Eglise Catholique, la procréation humaine doit se donner seulement dans le mariage. Connaissez-vous des situations concrètes de personnes ou de couples qui ont recherché d'autres formes pour la procréation d'une nouvelle personne ? Connaissez-vous les circonstances ou les causes qui ont poussé ces personnes ou couples à cette procréation humaine hors du mariage ?
- 10) Du point de vue moral de l'Eglise Catholique, quel lien est exigé entre procréation et acte conjugal ? Savez-vous l'expliquer ?
- 11) Comment juger, du point de vue moral, l'insémination artificielle homologuée ? Pourquoi n'est-elle pas admise par l'Eglise Catholique ?
- 12) Connaissez-vous des cas de couples qui souffrent ou ont souffert de leur stérilité conjugale ? Quelles solutions ont utilisé ces couples pour exprimer leur vocation de maternité et de paternité ?
- 13) Qu'avez-vous à dire sur les interventions humaines pour empêcher la transmission de la vie ?
- 14) Comment le couple chrétien doit-il exercer la paternité de manière responsable aujourd'hui ? Quelles méthodes peut-il ou doit-il utiliser ?

## **TABLE 8**

### **LES DEFIS ETHIQUES :**

### **CARACTERE SOCIAL DE LA MORALE**

Dans cette dernière partie, nous allons réfléchir sur certains défis éthiques pour l'humanité, qui concernent directement l'expérience quotidienne de chacun d'entre nous en tant que personne, en nous amenant à une réflexion sur les valeurs que nous adoptons, sur le sens de nos actions, sur la manière dont nous prenons des décisions et assumons des responsabilités dans notre vie.

Ces défis concernent, par exemple, le soin que nous avons de "notre maison commune", notre Terre (la seule que nous ayons !) , comme un prolongement de l'action créatrice de Dieu ; ils représentent des critères de base de la morale dans la perspective des droits humains fondamentaux, de l'écologie et de l'environnement, de la dignité du travail, de l'économie, de la politique comme art du bien commun, des biens culturels, des réseaux sociaux, de la violence, des guerres et conflits.

L'enseignement social de l'Eglise (Doctrin Sociale de l'Eglise) est l'élaboration, de manière systématique, de la préoccupation du Magistère pour les problèmes sociaux, en expliquant les obligations sociales des chrétiens. C'est à dire, le devoir chrétien de coopérer à la construction d'un monde humain et juste (GS, n° 34, 43, 72; *Octogesima Adveniens*, n° 24).

Dès lors, cette partie aborde un ensemble de questions qui questionnent notre foi et notre manière de faire éthique et morale en tant que chrétiens dans le quotidien de nos vies.

Nous avons déjà vu que le chrétien est un être social par nature, et sa vie morale n'affecte pas que sa vie personnelle, mais aussi ses comportements dans sa vie relationnelle, c'est à dire, dans sa vie sociale et communautaire (et pourquoi ne pas le dire, planétaire).

Il est important de rappeler que l'étude de ce cours – Morale Chrétienne – traite de la réflexion sur l'agir humain, visant à la réalisation de l'homme en tant que personne, en tant que part du plan de la Création et de la Rédemption. Elle réfléchit, donc, sur le style de vie que le chrétien est appelé à suivre dans chaque partie de sa vie dans cet instant historique, et en relation avec les autres personnes, la Planète et son Dieu.

De cette manière, l'Ethique et la Morale sont responsables de la construction des bases qui guideront la conduite de la personne humaine, en

déterminant son caractère et sa manière de se comporter en société et sur cette Terre qui nous abrite.

Comme l'a souligné le pape Jean XXIII dans la Lettre Encyclique *Mater et Magistra*, chaque être humain **est** et **doit être** le fondement, la fin et le sujet de toutes les institutions où s'exprime et se réalise la vie sociale. (MM, 219) Autrement dit, l'homme constitue l'origine et l'objectif de tout engagement social du chrétien au moyen des diverses institutions créées pour "gouverner" le destin de l'homme ici sur terre et atteindre son bonheur, son bien-être.

Dans la Lettre Encyclique *Laudato Si'*, sur le soin de la maison commune, le pape François lance un appel à "protéger notre maison commune" ce qui "inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral". Le pape est préoccupé par l'"intensification des rythmes de vie et de travail", c'est à dire, avec les changements qui se produisent sur notre planète, qui "ne sont pas nécessairement orientés pour le bien commun", dans la mesure où s'observe une "détérioration du monde et de la qualité de vie d'une grande partie de l'humanité".

*Laudato Si'* est une Lettre Encyclique qui s'insère dans le magistère social de l'Eglise, et qui porte attention à l'expérience concrète des croyants et des humains que nous sommes ; elle ne fait pas juste appel à notre intelligence, mais aussi à notre affectivité, à nos sentiments et à notre cœur, en rendant ainsi possibles de vraies décisions et actions individuelles et collectives en faveur de la préservation et de la construction du futur de notre planète Terre.

La Lettre Encyclique parle de nécessité d'une "conversion écologique" de nous tous chrétiens. Elle souligne que la spiritualité chrétienne propose à chacun de nous "une manière alternative de comprendre la qualité de vie, en encourageant un style de vie prophétique et contemplatif, capable de créer une profonde allégresse sans être obsédé par la consommation". (n° 222)

Le pape François souhaite que l'Évangile du Règne pénètre effectivement dans notre réalité sociale, économique et politique, de manière à ce que tous les humains puissent avoir un "style de vie" en accord avec l'Évangile. Et nous sommes tous convoqués à collaborer comme instruments de Dieu, chacun à partir de sa foi, culture, expérience, initiatives et capacités, dans le contexte d'une "morale nouvelle" ou "rénovée".

Cette partie se basera, essentiellement, sur la doctrine sociale de l'Eglise, avec un accent sur les réflexions du pape François, puisque :

L'Eglise n'est pas indifférente à tout ce qui dans la société se décide, se produit et se vit ; en un mot, à la **qualité morale**, authentiquement humaine et humanisante, de la vie sociale. La société et, avec elle, la politique, l'économie, le travail, le droit, la culture ne constituent pas un cadre simplement séculier et du monde et, donc marginal et étranger au message et à l'économie du salut. Effectivement, la société

– avec tout ce qui se réalise en elle – concerne l’homme. C’est la société des hommes, qui sont la voie première et fondamentale de l’Eglise.<sup>66</sup>

Comme nous l’avons déjà vu, la Sainte Ecriture est l’âme de la théologie (DV, n° 24), est la source d’inspiration de la pensée sociale de l’Eglise. D’elle découlent les interpellations sur les grands thèmes de l’actualité sociale : justice, droits de l’homme, fraternité et solidarité.

Jésus et son message, le Règne de Dieu, est le point de départ et d’arrivée (Mc 1,15; Mt 5,3-12). L’amour (agapè) est le concept le plus important (cf. 1Cor 13.) et la règle d’or de la morale sociale de l’Eglise : “Ainsi, en tout, faites aux autres ce que vous souhaitez qu’ils vous fassent ; car c’est la Loi et les Prophéties” (Mt 7,12; Lc 6,31).

L’Evangile doit être annoncé dans le monde du travail, de l’économie, de la politique, de la culture, de la famille. Toutes ces réalités font partie de la vie humaine et, donc, elles sont touchées par le salut porté par le Christ.

### **8.1- Les défis éthiques de l’économie**

Le Compendium (ndlr : recueil) de la Doctrine Sociale de l’Eglise (CDSI) dédie tout le chapitre VII (numéros 323 à 376) à la vie économique, ou aux relations entre économie et morale. Certaines réflexions peuvent être soulignées, pour montrer que l’économie est juste un aspect et une dimension de l’activité humaine complexe, et que l’économie possède une forte connotation morale :

- Les biens, bien que légitimement possédés, maintiennent toujours une destination universelle : est immorale toute forme d’accumulation indue, parce que en creux elle contraste avec la destination universelle consignée par Dieu Créateur à tous les biens. (n° 328)
- Les richesses réalisent leur fonction de service à l’homme quand elles sont destinées à produire des avantages pour les autres et pour la société. (n° 329)
- La dimension morale de l’économie fait adopter comme finalités indivisibles, jamais séparées ni alternatives, l’efficience économique et la promotion d’un développement solidaire de l’humanité. (n° 332)
- L’objet de l’économie est la formation de richesse et son augmentation progressive, en terme non seulement quantitatif, mais qualitatif : tout cela est moralement correct s’il s’est orienté pour le développement global et solidaire de l’homme et de la société dans laquelle il vit et agit. (n° 334)
- L’entreprise doit être caractérisée par la capacité à servir le bien commun de la société à travers la production de biens et services utiles. En cherchant à produire des biens et services dans une logique d’efficience et de satisfaction des intérêts des divers sujets impliqués, elle crée de la richesse pour toute la société : non seulement pour les

---

<sup>66</sup> Compendium de la Doctrine Sociale de l’Eglise, 62.

propriétaires, mais aussi pour les autres sujets intéressés dans son activité. Au-delà de cette fonction typiquement économique, l'entreprise accomplit aussi une fonction sociale, en créant des opportunités de rencontre, de collaboration, de valorisation des capacités des personnes concernées. Dans l'entreprise, donc, la dimension économique est la condition pour que puissent être atteints les objectifs non seulement économiques, mais aussi sociaux et moraux, à poursuivre conjointement. (n° 338)

- La doctrine sociale reconnaît la juste fonction du profit, comme premier indicateur de la bonne marche de l'entreprise : quand elle donne du profit, cela signifie que les facteurs productifs ont été utilisés correctement et les nécessités humaines corrélatives dûment satisfaites. Mais il est indispensable que, à l'intérieur de l'entreprise, la recherche légitime du profit s'harmonise avec la préoccupation incontournable de la dignité des personnes qui, à divers titres, agissent dans la même entreprise. (n° 340)
- Les entrepreneurs et les dirigeants ne peuvent prendre en compte exclusivement l'objet économique de l'entreprise, les critères d'efficacité économique, les exigences de l'attention au "capital" comme ensemble des moyens de production : est aussi de leur devoir spécifique le respect concret de la dignité humaine des travailleurs qui agissent dans l'entreprise. (n° 344)
- L'état peut stimuler les citoyens et les entreprises dans la promotion du bien commun, en ayant soin de porter une politique économique qui favorise la participation de tous ses citoyens dans les activités productives. (n° 354)
- Le soin pour le bien commun exige que l'on profite des nouvelles occasions de redistribution de pouvoir et de richesses entre les diverses zones de la planète, en faveur des plus défavorisées et jusque-là exclues ou à la marge du progrès social et économique. (n° 363)

## **8.2- Les défis éthiques du travail**

Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (CDSE) consacre tout le chapitre VI (numéros 255 à 322) au travail humain, et affirme que le travail appartient à la condition originelle de l'homme, ne représentant ni une punition ni une malédiction. Il ressort que dans Sa Prédication, Jésus nous apprend à apprécier le travail. Il apprend aux hommes à ne pas se laisser réduire en esclavage par le travail. Ils doivent se préoccuper, avant tout, de leur âme ; gagner le monde entier n'est pas le but de leur vie (cf. Mc 8, 36). (n° 260)

- Le cours de l'histoire (en se rappelant la valeur prophétique de *Rerum Novarum*) est marqué par de profondes transformations et par des conquêtes exaltantes du travail, mais aussi par l'exploitation de tant de

travailleurs et par les offenses à leur dignité. La révolution industrielle a lancé un grand défi à l'Eglise, auquel le Magistère social a répondu avec la force de la prophétie, en affirmant les principes de valeur universelle et toujours d'actualité, en faveur de l'homme qui travaille et de ses droits. (n° 267)

- Le travail ne procède pas uniquement de la personne, mais est aussi essentiellement ordonné à elle et l'a comme finalité. Indépendamment de son contenu objectif (des techniques utilisées pour produire), le travail doit être orienté sur le sujet qui le réalise, car la finalité du travail, de tout travail, reste toujours l'homme. (n° 272)
- Le travail est aussi une obligation, ou bien, un devoir pour l'homme. L'homme doit travailler soit parce que le Créateur lui a ordonné, soit pour répondre aux exigences d'entretien et de développement de son humanité. (n° 274)
- La relation entre travail et capital s'exprime aussi par la participation des travailleurs dans la propriété, dans la gestion et dans leurs fruits. (n°281)
- Le travail est un droit fondamental et est un bien pour l'homme : un bien utile, digne de lui car apte à exprimer et à accroître la dignité humaine. L'Eglise enseigne la valeur du travail non seulement parce qu'il est toujours personnel, mais aussi par son caractère de nécessité. Le travail est nécessaire pour former et entretenir une famille, pour avoir le droit de propriété, pour contribuer au bien commun de la famille humaine. La considération des implications morales que la question du travail comporte dans la vie sociale conduit l'Eglise à qualifier le chômage comme un vrai désastre social, surtout en ce qui concerne les jeunes générations. (n° 288)
- Le maintien de l'emploi dépend toujours plus des capacités professionnelles. Le système d'instruction et d'éducation ne doit pas négliger la formation humaine, nécessaire pour réaliser avec profit les tâches requises. (n° 290)
- Les droits des travailleurs, comme tous les autres droits, se basent sur la nature de la personne humaine et sur sa dignité transcendante. Le Magistère Social de l'Eglise a bien énuméré certains d'entre eux, en souhaitant leur reconnaissance dans les instances juridiques : le droit à une juste rémunération ; le droit au repos ; le droit à disposer d'environnements de travail et de processus de fabrication qui ne causent pas de dommage à la santé physique des travailleurs et qui ne portent pas atteinte à leur intégrité morale ; le droit à voir sauvegardée leur propre personnalité sur le lieu de travail, sans être violés de quelque manière dans leur propre conscience ou dignité ; le droit à des subventions convenables indispensables à la subsistance des travailleurs et de leur famille ; du droit à une pension de retraite, à



l'assurance pour la vieillesse tout comme pour la maladie et l'assurance en cas d'accident de travail : le droit à des dispositions sociales concernant la maternité ; le droit de se réunir et de s'associer. (n° 301)

- De tels droits sont fréquemment bafoués, comme le confirment les tristes phénomènes du travail sous-rémunéré, privé de protection ou non représenté de manière correcte. Il arrive fréquemment que les conditions de travail pour les hommes, les femmes et les enfants, spécialement dans les pays en voie de développement, soient tellement inhumaines qu'elles offensent leur dignité et portent atteinte à leur santé. (n° 301)

### **8.3- Les défis éthiques de la pauvreté**

Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (CDSE) propose que l'activité politique et économique et le désir de progrès matériel soient mis au service de l'homme et de la société ; si nous nous y consacrons avec la foi, l'espérance et la charité des disciples du Christ, la politique elle-même, l'économie et le progrès peuvent être transformés en lieux de salut et de sanctification de toutes les personnes.

Toutefois, il établit que "le soin du bien commun exige que soient mises à profit les nouvelles occasions de redistribution du pouvoir et des richesses dans les diverses zones de la planète, au bénéfice des (personnes) les plus défavorisées jusqu'ici exclues ou à la marge du progrès social et économique". (n°363)

Le pape François, de manière répétée, parle de la situation de pauvreté dans le monde, et affirme que "découle de notre foi au Christ, qui s'est fait pauvre et s'est toujours rapproché des pauvres et des marginalisés, la préoccupation pour le développement intégral des plus abandonnés de la société. (EG, 186) La pauvreté est au centre de l'Évangile.

Le Pape continue dans l'Exhortation Apostolique *Evangelii Gaudium* :<sup>67</sup>

- Chaque chrétien et chaque communauté sont appelés à être instruments de Dieu au service de la libération et de la promotion des pauvres, pour qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans la société ; cela suppose être docilement attentifs, pour entendre le cri du pauvre et le secourir. Il suffit de parcourir les Écritures, pour découvrir comment le Père bon veut entendre le cri des pauvres. (EG, 187)
- Animés par leurs Pasteurs, les chrétiens sont appelés, en tout lieu et toute circonstance, à entendre le cri des pauvres, comme l'ont bien exprimé les Evêques du Brésil : "Nous souhaitons assumer, chaque jour, les joies et espérances, les angoisses et tristesses du peuple brésilien, spécialement des populations des périphéries urbaines et des zones rurales – sans terre, sans toit, sans pain, sans santé – lésés dans leurs

---

<sup>67</sup> Voir spécialement les numéros 186 à 216 de l'Exhortation Apostolique en référence.

droits. Voyant leur misère, entendant leurs cris et connaissant leur souffrance, nous sommes scandalisés par le fait de savoir qu'il existe suffisamment d'aliments pour tous et que la faim est due à une mauvaise répartition des biens et de la rente. Le problème s'aggrave avec la pratique généralisée du gaspillage". (EG, 191)

- Pour l'Eglise, l'option pour les pauvres est plus une catégorie théologique que culturelle, sociologique, politique ou philosophique. Dieu "manifeste sa miséricorde avant tout" vers eux. Cette préférence divine a des conséquences dans la vie de foi de tous les chrétiens, appelés à éprouvés "les mêmes sentiments qui sont en Jésus Christ" (FI 2,5). Inspirée par cette préférence, l'Eglise a pris une option pour les pauvres, comprise comme une "forme spéciale de primat dans la pratique de la charité chrétienne, témoinnée par toute la Tradition de l'Eglise". Comme l'enseignait Benoit XVI, cette option "est implicite de la foi christologique dans ce Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, pour nous enrichir de sa pauvreté". C'est pourquoi, je désire une Eglise pauvre pour les pauvres. Ceux-ci ont beaucoup à nous apprendre. Au-delà de participer du *sensus fidei*, dans leurs propres douleurs ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que nous tous nous laissions évangéliser par eux. La nouvelle évangélisation est une invitation à reconnaître la force salvatrice de leurs vies, et à les mettre au centre du chemin de l'Eglise. Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux : non seulement à leur prêter notre voix pour leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir la sagesse mystérieuse que Dieu veut nous communiquer à travers eux. (EG, 198)
- Etant donné que cette Exhortation est en direction des membres de l'Eglise Catholique, je souhaite affirmer, avec regret, que la pire discrimination dont souffrent les pauvres est le manque d'attention spirituelle. L'immense majorité des pauvres possède une ouverture spéciale à la foi ; ils ont besoin de Dieu et nous ne pouvons cesser de leur offrir son amitié, sa bénédiction, sa Parole, la célébration des Sacrements et la proposition d'un chemin de croissance et de maturation de la foi. L'option préférentielle pour les pauvres doit se traduire, principalement, dans une sollicitude religieuse privilégiée et prioritaire. (EG, 200)
- Petits, mais forts dans l'amour de Dieu, comme Saint François d'Assise, nous tous, chrétiens, sommes appelés à prendre soin de la fragilité du peuple et du monde dans lequel nous vivons. (EG, 216)

#### 8.4- Les défis éthiques de la politique

Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (CDSE) dédie tout le chapitre VIII (numéros 377 à 427) à la politique, et proclame que la personne humaine est le fondement et la fin de la communauté politique. C'est pourquoi, elle a dans la référence au peuple son authentique dimension : elle est, et doit être en réalité, l'unité organique et organisatrice d'un véritable peuple. (n°384 et 385) L'autorité politique, donc, doit se laisser guider par la loi morale : toute sa dignité découle du déroulement dans le cadre de l'ordre moral, lequel a Dieu comme début et fin. (n° 396)

- Considérer la personne humaine comme fondement et fin de la communauté politique signifie s'efforcer, avant tout, de reconnaître et respecter sa dignité à travers la protection et la promotion des droits fondamentaux et imprescriptibles de l'homme: dans le temps moderne, l'activation du bien commun trouve son indication de fond dans les droits et les devoirs de la personne. (n° 388)
- Le sujet de l'autorité politique est le peuple considéré dans sa totalité comme détenteur de la souveraineté. (n° 395)
- L'autorité doit reconnaître, respecter et promouvoir les valeurs humaines et morales essentielles. (n° 397)
- L'autorité doit établir des lois justes, c'est à dire, en conformité avec la dignité de la personne humaine et avec les préceptes de la raison droite. (n° 398)
- Le citoyen n'est pas obligé en conscience de suivre les prescriptions des autorités civiles si elles sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Evangile. (n° 399)
- C'est un grave devoir de conscience de ne pas collaborer, même dans la forme, aux pratiques, qui, bien qu'admises par la législation civile, tranchent avec la loi de Dieu. (n° 399)
- Une authentique démocratie n'est pas seulement le résultat d'un respect formel des règles, mais est le fruit de l'acceptation en conscience des valeurs qui inspirent les processus démocratiques : la dignité de la personne humaine, le respect des droits de l'homme, le fait d'assumer le bien commun comme fin et critère régulateur de la vie politique. S'il n'y a pas de consensus général sur de telles valeurs, il se perd le sens de la démocratie et sa stabilité est compromise. (n° 407)
- L'administration publique, à tous niveaux – national, régional, municipal-, comme instrument de l'état, a pour finalité de servir les citoyens : mis au service des citoyens, l'Etat est le gestionnaire des biens du peuple, et il doit administrer en ayant à l'esprit le bien commun. (n° 412)
- L'autonomie réciproque de l'Eglise et de la communauté politique ne porte pas une séparation telle qu'elle exclut toute collaboration entre

elles : toutes deux, quoiqu'à des titres différents, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. (n° 425)

### **8.5- Les défis éthiques de la culture**

Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (CDSE) dédie les numéros 554 à 562 à la présence du fidèle laïc dans le service à la culture. Certaines réflexions peuvent être soulignées pour montrer que la culture doit constituer un champ privilégié de présence et d'engagement pour l'Eglise et les chrétiens, engagement qui doit être inspiré par l'Evangile.

- La perfection intégrale de la personne et le bien de toute la société sont les fins essentielles de la culture ; la dimension éthique de la culture est, par conséquent, une priorité de l'action sociale et politique des fidèles laïcs. (n° 556)
- L'engagement social et politique du fidèle laïc dans le champ culturel prend actuellement quelques directions précises. La première est celle qui cherche à garantir à chacun le droit de tous à une culture humaine et civile en harmonie avec la dignité de la personne humaine, sans distinction de race, de sexe, de nation, de religion ou de condition sociale. (n° 557)
- Le second défi pour l'engagement du fidèle laïc concerne le contenu de la culture, c'est à dire, la vérité. La question de la vérité est essentielle pour la culture, parce que demeure en chaque homme le devoir de sauver l'intégrité de sa personnalité, d'où ressortent les valeurs de l'intelligence, de la volonté, de la conscience et de la fraternité. (n° 558)
- Les chrétiens doivent se dédier avec toute énergie à donner une pleine valorisation à la dimension religieuse de la culture ; une telle tâche est très importante et urgente pour la qualité de la vie humaine, dans le cadre individuel et social. (n° 559)
- Dans la promotion d'une culture authentique, les fidèles laïcs assureront une grande importance aux moyens de communication de masse, considérant surtout le contenu des nombreux choix réalisés par les personnes : de tels choix, même s'ils varient d'un groupe à l'autre et d'individus à individu, possèdent tous un poids moral et sur cet aspect doivent être évalués. Pour choisir correctement, il est nécessaire de connaître les normes de l'ordre moral et de les appliquer fidèlement. (n°560)
- Les professionnels des moyens de communications sociaux ne sont pas les seuls à avoir des devoirs éthiques. Les usagers aussi ont des obligations. Les opérateurs qui tentent d'assumer leurs responsabilités méritent un public conscient de ses propres responsabilités. (n° 562)

## 8.6- Les défis éthiques sur l'environnement

Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (CDSE) dédie tout le chapitre X (numéros 451 à 487) aux questions sur l'environnement, et précise que la vision biblique inspire les attitudes des chrétiens en relation avec l'usage de la terre, tout comme le développement de la science et de la technique. (n° 456) De plus, l'homme ne doit pas oublier que sa capacité de transformer et, d'une certaine manière, de créer le monde avec son propre travail se déroule toujours sur la base du don originel des choses de la part de Dieu. (n° 460)

Dans la Lettre Encyclique *Laudato Si'* (LS), le pape François se reporte sur cet enseignement social de l'Eglise et actualise les réflexions, dans le sens d'une rénovation du discours sur la manière dont "nous construisons le futur de la planète". (LS, 14)

- Il existe des formes de pollution qui affectent quotidiennement les personnes. L'exposition aux polluants atmosphériques produit un large éventail d'effets sur la santé, particulièrement celle des plus pauvres, et provoque des millions de morts prématurées. (n° 20)
- La terre, notre maison, semble se transformer chaque fois plus un immense dépotoir. (n° 21)
- Ces problèmes sont intimement liés à la culture du déchet, qui affecte tant les êtres humains exclus, que les choses qui se transforment en déchet. (n° 22)
- Le climat est un bien commun, un bien de tous et pour tous. (...) L'humanité est appelée à prendre conscience de la nécessité de changements de style de vie, de production et de consommation, pour combattre ce réchauffement ou, du moins, les causes humaines qui le produisent ou l'accentuent. (n° 23)
- Les changements climatiques sont un problème global aux graves conséquences environnementales, sociales, économiques, distributrices et politiques, en constituant actuellement un des principaux défis pour l'humanité. (...) L'augmentation de la migration de fuite de la misère aggravée par la dégradation environnementale est tragique, les migrants qui, n'étant pas reconnus comme réfugiés dans les conventions internationales, portent le poids de leur vie abandonnée sans aucune protection réglementaire. Malheureusement, nous constatons une indifférence générale devant ces tragédies, qui arrivent en ce moment même dans différentes parties du monde. Le manque de réactions de nos frères et sœurs devant ces drames est un signe de la perte de sens des responsabilités pour nos semblables, sur laquelle se fonde toute la société civile. (n° 25)
- L'eau potable et propre constitue une question de première importance, parce qu'elle est indispensable pour la vie humaine et pour soutenir les écosystèmes terrestres et aquatiques. (n° 28) Un problème

particulièrement sérieux est celui de la qualité de l'eau disponible pour les pauvres, qui chaque jour fauche de nombreuses vies. (n° 29) Pendant que la qualité de l'eau disponible se dégrade constamment, en certains endroits augmente la tendance à privatiser cette ressource limitée, devenant une marchandise sujette aux lois du marché. En réalité, l'accès à l'eau potable et sûre est un droit humain essentiel, fondamental et universel, parce qu'il détermine la survie des personnes et, donc, est la condition pour l'exercice des autres droits humains. (n°30) Une plus grande pénurie d'eau provoquera une augmentation du coût des aliments et des divers produits qui dépendent de son usage. (n°31)

- Annuellement, des milliards d'espèces végétales et animales disparaissent, que nous ne pourrions plus connaître, que nos enfants ne pourront voir, perdues pour toujours. La grande majorité s'éteint pour des raisons qui ont à voir avec une certaine activité humaine. (n°33)
- Quand on analyse l'impact environnemental d'une quelconque activité économique, on a l'habitude de regarder ses effets sur le sol, l'eau et l'air, mais n'est pas toujours incluse l'étude attentive des impacts sur la biodiversité, comme si la perte de quelques espèces ou de groupes d'animaux était quelque chose de peu d'importance. (n° 35)
- Prenant en compte que l'être humain est aussi une créature de ce monde, qui a le droit de vivre et d'être heureux et, par-delà, qui possède une dignité spéciale, nous ne pouvons pas ne pas considérer les effets de la dégradation environnementale, du modèle actuel de développement et de la culture du déchet sur la vie des personnes. (n° 43)
- L'environnement humain et l'environnement naturel se dégradent conjointement ; nous ne pouvons affronter correctement la dégradation environnementale si nous ne prêtons pas attention aux causes qui concernent la dégradation humaine et sociale. De fait, la détérioration du milieu ambiant et de la société affectent de manière spéciale les plus fragiles de la planète. (n° 48)
- J'aimerais souligner qu'il manque souvent une conscience claire des problèmes qui affectent particulièrement les exclus. Ceux-ci sont la majorité de la planète, des milliards de personnes. Aujourd'hui elles sont citées dans les débats politiques et économiques internationaux, mais il apparaît souvent que leurs problèmes s'insèrent en annexe, comme une question qui s'ajoute presque par obligation ou de manière périphérique, quand ils ne sont pas considérés comme de simples dommages collatéraux. (n° 49)
- Il faut revigorer la conscience que nous sommes une seule famille humaine. Il n'y a pas de frontières ni de barrières politiques ou sociales

qui permettent de nous isoler et, par conséquent, il n'y pas de place pour la globalisation de l'indifférence. (n° 52)

Et le pape François conclut ainsi son diagnostic : "ainsi se manifeste comment sont intimement liées la dégradation environnementale et la dégradation humaine et éthique". (n° 56) Et il propose : nous avons besoin d'une écologie intégrale, qui inclut clairement les dimensions humaines et sociales. (n° 137)

**Pour réfléchir :**

- 1) Comment résumez-vous les défis éthiques de l'économie à l'instant présent? Comment les résoudre ?
- 2) Comment résumez-vous les défis éthiques de la politique à l'instant présent? Comment les résoudre ?
- 3) Comment résumez-vous les défis éthiques du travail (et/ou de son manque) à l'instant présent? Comment les résoudre ?
- 4) Comment résumez-vous les défis éthiques de la culture à l'instant présent? Comment les résoudre ?
- 5) Comment résumez-vous les défis éthiques des moyens de communication à l'instant présent ? Comment les résoudre ?
- 6) Comment résumez-vous les défis éthiques de la pauvreté à l'instant présent? Comment les résoudre ?
- 7) Comment résumez-vous les défis éthiques de l'environnement (ou de l'écologie intégrale) à l'instant présent ? Comment les résoudre ?
- 8) Que pensez-vous de cette affirmation : la destruction de tout le fondement de la vie sociale finit par nous monter les uns contre les autres dans la défense de nos propres intérêts. Et cela provoque le réveil de nouvelles formes de violence et de cruauté, et empêche le développement d'une véritable culture du soin de l'environnement.

# CONCLUSION

Nous venons de voir, tout au long de ce cours, que **“la loi morale est l’œuvre de la sagesse divine”**. Elle a été définie, au sens biblique, “comme une instruction paternelle, une pédagogie de Dieu”, qui “prescrit à l’homme les chemins, les règles d’agissements qui le mènent à la béatitude promise et lui interdisent les chemins du mal, qui éloigne de Dieu et de son amour. Tout en étant ferme dans ses préceptes et bienveillant dans ses promesses”. (CIC, n° 1950)

**Donc, cette étude de la morale chrétienne ou de la Théologie Morale cherche, à la lumière de la parole de Dieu, à discerner les normes concrètes qui portent la personne à sa pleine réalisation : humaine et chrétienne.**

Ainsi, ce qui définit le mieux la morale chrétienne est son rattachement à l’ensemble de la foi. Autrement dit, **la morale est une dimension nécessaire de la foi chrétienne** (la foi comprise comme relation entre l’être humain et son Dieu).

Nous pouvons comprendre que la Théologie Morale ou la morale chrétienne ne décrit pas uniquement les comportements humains, mais montre un idéal qui doit être poursuivi et vécu, et qui est sa force inspiratrice : **Jésus Christ**. Il est la norme suprême pour un comportement moral et pour un vécu de chrétien, de chacun des croyants.

La morale chrétienne n’est pas un simple système de préceptes et d’interdictions comme certains le pensent, et ce n’est pas non plus un système qui apprend au chrétien à pratiquer certaines normes, avec un minimum de dérangement, afin de tranquilliser sa conscience devant Dieu. Ce serait réduire la morale et la grandeur de l’homme devant Dieu.

Pour qui vit par la foi, la morale chrétienne n’est pas une prison ; c’est plutôt un chemin de vie pleine et de bonheur. Dieu ne nous aurait pas laissé un Code de Morale si cela n’avait été indispensable pour que nous soyons heureux et saints. Les lois morales peuvent être comparées aux flèches de signalisation qui guident les conducteurs, spécialement sur les routes dangereuses, avec beaucoup de virages, de brouillard et de courbes. Si le conducteur ne les respecte pas, il pourrait le payer de sa propre vie et de la vie des autres.

La Morale chrétienne a comme objectif de porter l’homme à la réalisation de sa vocation suprême, qui est la vocation à la perfection et à la sainteté. Elle a comme objectif de diriger le comportement de l’homme pour sa Fin Suprême qui est Dieu, qui s’est révélé à l’homme de manière spéciale en Jésus Christ et son



Eglise. Personne n'est appelé à vivre une vie médiocre, mais bien une vie remplie de spiritualité et d'amour pour Dieu et ses frères.

Personne ne doit vivre la Loi du Christ par peur, mais par amour pour le Seigneur qui est descendu du ciel, et s'est immolé pour chacun de nous. Notre amour pour Dieu ne doit pas être l'amour de l'esclave qui lui obéit par peur de la punition, ni du mercenaire qui lui obéit par amour de l'argent, mais bien l'amour du fils qui obéit à son père simplement parce qu'il est aimé du père. Saint Paul disait : "L'amour du Christ me pousse" (2Cor 5,14).

Personne ne sera véritablement spirituel tant qu'il ne vivra pas la loi de Dieu simplement par amour pour Dieu et non par peur des punitions. D'un autre côté, nous devons vivre la loi de Dieu parce qu'elle est, de fait, le chemin pour notre vrai bonheur. Il nous aime et il est Dieu ; il ne se trompe pas et ne peut pas nous tromper ; alors sa Loi est le meilleur pour nous.

La morale chrétienne est la base du comportement du chrétien, selon la foi qu'il professe, reçue du Christ et de ses Apôtres. Dans le Sermon de la Montagne, Jésus a établi la "Constitution" du règne de Dieu, et dans tout l'Évangile il nous apprend à vivre conformément à la volonté de Dieu.

Mais, pour croire en cela et vivre avec joie la Morale, il faut avoir la foi ; croire en Dieu et en son amour pour nous ; et croire en l'Église Catholique comme porte-voix de Jésus Christ.

Le Christ nous parle par l'Évangile et par l'Église. Il l'a instituée sous Pierre et ses Apôtres pour être notre Mère, guide et maître. Jésus a dit aux Apôtres : "Qui vous entend, m'entend Moi ; qui vous rejette, me rejette Moi ; et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé" (Lc 10,16).

Le Christ a concédé à l'Église une partie de son infailibilité en matière de doctrine : foi et morale, parce que cela est nécessaire pour notre salut, et institue l'Église pour nous mener au salut. C'est pourquoi le Christ ne peut laisser l'Église se tromper sur les choses essentielles à notre salut. Le Concile Vatican II a dit que "l'Église est le sacrement universel du salut" (LG, 4).

C'est par lui que Jésus continue de sauver les hommes de tous les temps et de tous lieux, à travers les Sacrements et la Vérité qu'il enseigne. Saint Paul a dit à Saint Timothée que "l'Église est la colonne et le fondement (socle) de la vérité" (1Tm 3,15) et que Dieu veut que tous se sauvent et atteignent la connaissance de la vérité (1Tm 2,4).

Cette "vérité" qui sauve, Dieu l'a confiée à l'Église pour la garder avec soin, et elle fait cela depuis vingt siècles. Elle a affronté beaucoup d'hérésies et de schismes, beaucoup de critiques des hommes et des femmes sans foi, particulièrement de nos jours, mais l'Église ne trahit pas Jésus Christ.

Le Christ est en permanence dans l'Église – "Voici que je suis venu avec vous jusqu'à la fin du monde" (Mt 28,20) – et elle sait que, bien que ses enfants soient pêcheurs, elle ne peut manquer le chemin du salut et de la vérité.

Dans la dernière Cène, le Seigneur a promis à l'Eglise (le Christ et les Apôtres), dans le Cénacle, qu'elle connaîtrait la pleine vérité. "J'ai encore beaucoup de choses à leur dire, mais vous n'êtes pas préparés pour l'entendre maintenant ; mais, quand viendra l'Esprit Saint, il vous apprendra la vérité" (Jo 16,12-13).

Au long des vingt siècles l'Esprit Saint a enseigné à l'Eglise cette vérité, à travers les Saints, les Papes, les Saints Pères...

L'Eglise ne cherche pas la gloire des hommes, mais seulement la gloire de Dieu ; c'est pourquoi elle ne s'intimide pas et ne se décourage pas devant les menaces des infidèles. Même si elle finit seule, elle ne niera pas la vérité de son Seigneur.

La Morale chrétienne ne change pas au gré de la volonté des hommes ni au gré du temps, parce que la Vérité ne change pas, quelle qu'elle soit. Le Christ ne nous a pas laissé une morale transitoire, passagère, provisoire ; non, Il nous a laissé une Vérité éternelle. Lui-même est la Vérité.

Les chrétiens ont besoin de comprendre que les questions morales ne dépendent pas de "l'opinion de la majorité" et ne se modifient pas avec les "avancées" scientifiques. C'est la morale qui doit dire quelles sont les découvertes de la Science qui sont valides pour le progrès de l'homme, et non le contraire. Une loi morale ne devient pas licite uniquement parce qu'elle est approuvée par le Gouvernement ou par le Parlement.

Le vécu de la Morale est nécessaire pour le salut ; c'est pourquoi l'Eglise l'enseigne avec toutes les attentions. Elle nous apprend que : "La vie morale est un culte spirituel, et que l'agir chrétien se nourrit de la Liturgie et de la célébration des sacrements" (CIC, n° 2047).

Le Concile Vatican II a proclamé que l'Eglise, "colonne et support de la vérité" (1Tm 3,15), "a reçu des Apôtres le commandement solennel du Christ de prêcher la vérité du salut" (LG 17).

Il appartient à l'Eglise d'annoncer toujours et en tous lieux les principes oraux, même concernant l'ordre social, et à se prononcer sur ce qui concerne quelque question humaine, tant que l'exigeront les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes. (Code de Droit Canonique, can. 747,2)

De plus :

L'autorité du magistère s'étend aussi aux préceptes spécifiques de la loi naturelle, parce que leur observance, exigée par le Créateur, est nécessaire pour le salut. En rappelant les prescriptions de la loi naturelle, le magistère de l'Eglise exerce une part essentielle de sa fonction prophétique pour annoncer aux hommes ce qu'ils (les hommes) sont en vérité, et leur rappeler ce qu'ils doivent être devant Dieu. (*Dignitatis Humanae*, 14)

La Morale catholique est la base du comportement du chrétien ; c'est pourquoi elle est enseignée dans la Catéchèse, dans les cours de formation, de manière à ce que le chrétien, connaissant les dogmes de la foi et célébrant dans la liturgie les Sacrements du salut, vive aussi conformément aux lois de Dieu.

C'est pourquoi, à travers ce Cours, qui s'offre comme une forme de catéchèse de base, il est recherché de révéler en toute clarté la joie et les exigences du chemin du Christ. La Catéchèse de la "vie nouvelle" (Rm 6,4) en Christ doit être :

- **Une catéchèse de l'Esprit Saint**, Maître intérieur de la vie selon le Christ, hôte doux et ami qui inspire, conduit, corrige et fortifie cette vie ;
- **Une catéchèse de la grâce**, car c'est par la grâce que nous sommes sauvés, et c'est par la grâce que nos œuvres peuvent produire des fruits pour la vie éternelle ;
- **Une catéchèse des béatitudes**, car le chemin du Christ se résume aux béatitudes, unique chemin pour le bonheur éternel, auquel le cœur de l'homme aspire ;
- **Une catéchèse du péché et du pardon**, car, sans se reconnaître pécheur, l'homme ne peut connaître la vérité sur lui-même, condition de l'agir droit, et sans le don du pardon il ne pourrait supporter cette vérité ;
- **Une catéchèse des vertus humaines**, qui fait embrasser la beauté et l'attraction des justes dispositions en vue du bien ;
- **Une catéchèse des vertus chrétiennes**, de la foi, espérance et charité, qui s'inspire abondamment dans l'exemple des saints ;
- **Une catéchèse du double commandement de la charité** développé dans le Décalogue ;
- **Une catéchèse ecclésiale**, car c'est dans les multiples échanges des "biens spirituels" dans la "communion des saints" que la vie chrétienne grandit, se développe et se communique.

Donc, comme l'affirme le catéchisme de l'Eglise Catholique, la loi morale trouve en Christ sa plénitude et son unité. Jésus Christ est, en personne, le chemin de la perfection. Il est la finalité de la loi, parce que seul Lui enseigne et confère la justice de Dieu : "La finalité de la Loi est le Christ, pour la justification de tout croyant". (Rm 10, 4) (CIC, n° 1953)

## BIBLIOGRAPHIE CITEE, UTILISEE ET RECOMMANDEE

- AZPITARTE, Eduardo López. **Fundamentação da Ética Cristã**. (Título original: *Fundamentación de la Ética Cristiana*, Tradução de Benôni Lemos, San Pablo, Madrid, 1991), São Paulo: Paulus, 1995.
- BENTO XVI. **Deus Caritas Est**.
- BENTO XVI. **Porta Fidei**.
- BENTO XVI. **Spe Salvi**.
- BETTENCOURT, Estevão. **Curso de Teologia Moral**. Escola Mater Ecclesiae, Módulos 12, 13, 14, 15, 16 e 17.
- Catecismo da Igreja Católica.
- CONCÍLIO ECUMÊNICO VATICANO II. *Dei Verbum*.
- CONCÍLIO ECUMÊNICO VATICANO II. *Dignitatis Humanae*.
- CONCÍLIO ECUMÊNICO VATICANO II. *Gaudium et Spes*.
- CONCÍLIO ECUMÊNICO VATICANO II. *Optatam Totius*.
- COZZOLI, Mauro. **Ética Teologale: Fede, Carità, Speranza**. San Paolo, Milano, 2010.
- FERNÁNDEZ, Aurelio. **Diccionario de Teología Moral**. Editorial Monte Carmelo, Burgos, 2005.
- FERNÁNDEZ, Aurelio. **Teología Moral. Curso Fundamental de la Moral Católica**. Editorial Palabra, Madrid, 2010.
- FERNÁNDEZ, Aurelio. **Teologia Morale Fondamentale. Catechesi teológica**. Biblioteca Teologica di base, vol. 6, Edizioni Ares, Milano, 2003.
- FERNÁNDEZ, Aurelio. **Teologia Morale Speciale. Catechesi teologica**. Biblioteca Teologica di base, vol. 8, Edizioni Ares, Milano, 2005.
- FRANCISCO. *Lumen Fidei*.

- FUMAGALLI, Aristide. **L'eco dello Spirito. Teologia della coscienza morale.** Biblioteca di teologia contemporanea, vol. 158, Queriniana, Brescia 2012.
- GERARDI, Renzo. **Storia della Morale. Interpretazioni teologiche dell'esperienza cristiana.** Periodi e correnti, autori e opere, EDB, Bologna, 2003.
- HÄRING, Bernhard. **Livres e Fiéis em Cristo. Teologia Moral para sacerdotes e leigos.** Vol. I, Teologia Moral Geral (Título Original: Free and Faithful in Christ. Moral Theology for priests and laity, 1978), Tradução de Irmã Isabel Fontes Leal Ferreira, São Paulo: Paulinas, 1984.
- HÄRING, Bernhard. **Teologia Moral para o Terceiro Milênio.** São Paulo: Paulinas, 1991.
- HÄRING, Bernhard. **Shalom: Paz, El Sacramento de la Reconciliacion.** Editorial Herder, Barcelona, 1970.
- HORTELANO, Antonio. **Moral Alternativa. Manual de Teologia Moral: Nova Práxis Cristã** (Título original: Moral Alternativa. Manual de Teología Moral, 1998), Tradução de João Rezende Costa, São Paulo: Paulus, 2000.
- JOÃO PAULO II, Veritatis Splendor.
- JOÃO PAULO II. Reconciliatio et Paenitentia.
- MAJORANO, Sabatino. **A consciência. Uma visão cristã.** Moralia, Vol. 4 (Título original: La coscienza per una lettura cristiana, 1994), Tradução de José Bertazzo, Aparecida: Santuário, 2002.
- MIFSUD, Tony. **Moral de Discernimiento.** Tomo 1, Moral fundamental – Libres para Amar, San Pablo, Santiago, 2002.
- MOSER, Antônio & LEERS, Bernardino. **Teologia Moral: Impasses e Alternativas.** Vol. 5, Série III, A Libertação na História, Petrópolis: Vozes, 1987.
- MOSER, Antonio. **Teologia Moral. A busca dos fundamentos e princípios para uma vida feliz.** Petrópolis: Editora Vozes, 2014.
- MOSER, Antonio. **Teologia Moral: questões vitais.** 2ª Edição, Petrópolis: Editora Vozes, 2004.
- PAULO VI. Humanae Vitae.
- PINCKAERS, Servais-Théodore. **A Moral Católica.** (Título original: La Morale Catholique, Tradução de Paulo Jacobina), São Paulo: Quadrante, 2015.
- PONTIFÍCIA COMISSÃO BÍBLICA. **Bíblia e Moral - Raízes Bíblicas do Agir Cristão.**

- RAUSCH, Thomas (org.). **Introdução à Teologia**. (Título original: Omtrouction to Theology, Tradução de Euclides Luiz Calloni), São Paulo: Paulus, 2004.
- REJON, Francisco Moreno. **Teologia Moral a Partir dos Pobres: a moral na reflexão da América Latina**. (Tradução de Pe. João Gomes), Aparecida: Editora Santuário, 1987.
- SÁENZ, José María P. **Bernard Häring y la renovación de la Teología Moral. Una aproximación a su pensamiento**. SEPTEN EDICIONES, Oviedo (Asturias-España), 2004.
- SGRECCIA, Elio. **Manuale di bioetica**. Vol. I, Fondamenti ed etica biomedica, Vita e Pensiero, Milano, 1999.
- SGRECCIA, Elio. **Manuale di bioetica**. Vol. II, Aspetti medico-social, Vita e Pensiero, Milano, 2002.
- VALSECCHI, Ambrogio. “Consciência”, In: COMPAGNONI, Francesco; PIANA Giannino; PRIVITERA Salvatore (Orgs.). **Dicionário de Teologia Moral** (Título original: Nuovo Dizionario di Teologia Morale), Tradução de Lourenço Costa, Isabel F. L. Ferreira e Honório Dalbosco, São Paulo: Paulus, 1997.
- VIDAL, Marciano. **Moral de Atitudes**. Vol. I, Moral Fundamental (Título original: Moral de Actitudes, Tomo I, Moral Fundamental, 1974), Tradução de Pe. Ivo Montanhesi, Aparecida: Santuário, 1978.
- VIDAL, Marciano. **Cómo hablar del pecado hoy: Hacia una moral crítica del pecado**. PPC, Madrid, 1977.
- VIDAL, Marciano. **Moral de Actitudes**. Vol. II, Moral de la persona, Perpetuo Socorro, Madrid, 1977.
- VIDAL, Marciano. **Para conhecer a Ética Cristã**. (Tradução de I. F. L. Ferreira), São Paulo: Edições Paulinas, 1993.